



Analyse Commune de Contexte Haïti



Analyse Commune de Contexte Haïti

Colophone

Auteurs: Greet Schaumans & Katrien Van Hooydonk

Comité de facilitateurs et rapporteurs: Joris Willems · Thierry Lippens (APEFE) · Claude Mormont (Entraide et Fraternité) · Patricia Verbauwhede (Broederlijk Delen) · Michiel Smet (Protos) · Elodie Richard (Médecins du Monde)

Comité de relecture: APEFE · WBI · ARES · CCD · Broederlijk Delen · Caritas International · CEC · CETRI · Codeart · Croix Rouge · Dynamo international · Entraide et Fraternité · FOS · Geomoun · Handicap International · IIAV/IEOI (ACV-CSC) · Médecins du Monde · OXFAM Solidarité · Protos · RCN Justice & Démocratie · SOS Kinderdorpen België · UNIVERSUD LIEGE · VIA Don Bosco · WSM

Méthodologie et suivi: Véronique Paternostre (CNCD) & Frieda De Koninck (11.11.11)

Illustrations: © Dieter Telemans

Mise en page: Lut Mathys & Liesbeth De Baere

Editeur: Protos vzw · Flamingostraat 36 · 9000 Gent · Belgique · www.protos.ngo

Table des matières

Table des matières	1
Abréviations	3
Introduction	6
Cadre légal	6
Neutralité.....	6
ACNG actifs en Haïti.....	6
1. Description de la manière dont l'analyse contextuelle commune a été élaborée et du processus de participation	8
1.1. Mode de création de l'ACC	8
1.2. Processus de participation des ACNG	8
1.3. Le processus de participation des partenaires et acteurs locaux	9
1.4. Méthodologie.....	10
1.5. Thèmes transversaux	10
1.6. Autres acteurs	10
1.7. Lien avec d'autres ACC.....	11
2. Aperçu des programmes et projets menés par les ACNG, dans la période de cinq ans précédent l'ACC.....	13
2.1. Projets de synergie.....	13
2.2. Tableau récapitulatif des programmes et projets des ACNG participants.....	14
2.3. Partenariats avec la coopération gouvernementale belge	23
2.4. Liens avec les pays voisins et les ACC des pays voisins	23
2.5. Quelques constatations concernant les synergies et les thèmes transversaux.....	24
3. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale	26
3.1. Aperçu des indicateurs importants pour le pays.	26
3.2. Analyse de la situation politique	28
3.3. Analyse de la situation sociale	31
3.4. Analyse de la situation économique	34
3.5. Analyse de la situation environnementale	36
3.6. Analyse de la situation genre et inclusion sociale.....	37
3.7. Analyse par secteur.....	38
4. Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics et de leurs principaux partenaires financiers	48
4.1. Description de la société civile locale et des principaux partenaires financier	48
4.2. Description des autorités décentralisées, administrations publiques et leurs principaux partenaires financiers.....	52
4.3. Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics par secteur	53
5. Analyse de la situation de la société civile locale, des autorités décentralisées et des administrations publiques, ainsi que des pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement	63
5.1. La société civile locale	63
5.2. Autorités locales, autorités décentralisées et administration locale	66
5.3. Administration / Institutions publiques	67
5.4. Education, la recherche et la culture	68
5.5. Santé	72
5.6. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable	75
5.7. Droits humains, justice et bonne gouvernance	78
5.8. Développement rural et droit à l'alimentation	81
5.9. Genre, inclusion sociale	84
5.10. Environnement et la gestion de risques et désastres	85
6. Identification des acteurs pertinents en matière de développement	88
6.1. Education, recherche et culture	88
6.2. Santé	90
6.3. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable	91
6.4. Droits humains, justice et bonne gouvernance	92

6.5. Développement rural et droit à l'alimentation	93
6.6. Genre	93
6.7. Environnement et gestion de risques et des désastres	94
7. Identification des types de partenaires possibles des ACNG	95
7.1. Généralités	95
7.2. Education, Recherche et Culture	96
7.3. Santé	97
7.4. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable	98
7.5. Droits humains, justice et bonne gouvernance	99
7.6. Développement rural et droit à l'alimentation	100
8. Identification des futurs secteurs d'intervention de chaque ACNG, compte tenu des acteurs pertinents	101
8.1. Aperçu des secteurs d'intervention et des acteurs pertinents par ACNG	101
8.2. Modèle de changement pour les ACNG par secteur	102
9. Analyse des risques et opportunités par domaine d'intervention	114
9.1. Education, recherche et culture	114
9.2. Santé	115
9.3. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable	116
9.4. Droits humains, justice et bonne gouvernance	116
9.5. Développement rural et droit à l'alimentation	119
10. Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres organisations et leur plus-value	120
10.1. Introduction	120
10.2. Possibilités – généralités	121
10.3. Education, recherche et culture	124
10.4. Santé	124
10.5. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable	125
10.6. Droit humains, justice et bonne gouvernance	125
10.7. Développement rural et droit à l'alimentation	126
10.8. Conclusions	127

Abréviations

(I)HDI	(Inequality adjusted) Human Development Index
AAP	Attestation d'Aptitude Professionnelle
ACC	Analyse Commune de Contexte
ACF	Action Contre la Faim
ACNG	Acteurs Non Gouvernementaux de la coopération belge
ADG	Aide Développement Gembloux
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement
AECP	Les Ateliers-Ecole de Camp-Perrin
AHAAMES	Association Haïtiano d'Assistance Agricole Médicale Educative et Sociale
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger
ARES	Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur
ASEC	Assemblée de la Section Communale
BAC	Bureaux Agricoles Communaux
BD	Bureau de Développement
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIZ	Bureaux d'Inspection de Zone
BON	Bureau de l'Ordonnateur National
BPM	Brigade pour la Protection des Mineurs
BSEFP	Bureau du Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle
BSEIPH	Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées
CAEPA	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
CAEPE	Collectif des Acteurs Engagés dans la Protection de l'Enfance
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CBVRM	Comite du Bassin Versant de la rivière Moustique
CCD	Commission de la Coopération au Développement
CCO	Comité de Coordination des ONG
CDC	Conseil de Développement Communal
CDSC	Conseil de Développement de la Section Communale
CEP	Centre d'Education Populaire
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CLIO	Comité de Liaison Inter ONG
Co-EH	Coordination Europe-Haïti
CONAP	Coordination Nationale pour le Plaidoyer pour les droits des Femmes
CPH	Comité Protos Haïti
CRESFED	Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement
CSAfp	Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique
CTH	Confédération des Travailleurs Haïtiens
CUSIC	Comité des Usagers du Système Irrigué du Croix Fer
DDA	Directions Départementales de l'Agriculture
DDE	Direction Départementale de l'Education
DEF	Direction de l'Enseignement Fondamental
DGD	Direction Générale Coopération au Développement et Aide Humanitaire
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
DPC	Direction de la Protection Civile
EPA	Eau Potable et Assainissement
FAMV	Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
FAO	Food and Agriculture Organisation
FED	Fonds Européen de Développement
FIETS	(Aspects) Financiers, Institutionnels, Environnementaux, Technologiques et Sociaux

FMA	Figlie di Maria Ausiliatrice – sœurs de Don Bosco
FNUAP	United Nations Population Fund
FOKAL	Fondation Connaissances et Libertés
FONKOZE	Fondation Kole Zepol
FOS	Solidarité socialiste
FRSH	Fondation Rinaldi des Salésiens de Saint Jean Bosco en Haïti
FS	La Fondation Seguin
GADRU	Groupement d'Appui au Développement Rural
GARR	Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés
GRD	Gestion de Risques et de Désastres
GTEF	Groupe de Travail sur l'Education et la Formation
GTIH	Groupe Technologique Intermédiaire d'Haïti
HCR	Hôpital Communautaire de Référence
HI	Handicap International
HSI	Humane Society International
HUEH	Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti
IBESR	Institut du Bien Etre Social et des Recherches
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INFP	Institut National de la Formation Professionnelle
IRATAM	Institut de Recherche et d'Appui Technique en Aménagement du Milieu
IRC	International Rescue Committee
ISF	Ingénieurs Sans Frontières
ITECA	Institut de Technologie et d'Animation
JILAP	Commission Nationale Justice et Paix (Haïti)
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	Ministère des Affaires Sociales
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes ()
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MM	Mortalité Maternelle
MSF	Médecins Sans Frontières
MSPP	Ministère Haïtien de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministre des Travaux publics, Transport et Communications
OCB	Organisations Communautaires de Base
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODRINO	Organisation de Développement Rural Intégré du Nord-Ouest
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMRH	Office de Management et de Ressources Humaines
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Partenaire
OPC	Office de la Protection des Citoyens ;
OREPA	Offices Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement
OSC	Organisations de la Société Civile
PADED	Plateforme Agro-écologique et de Développement Durable
PaP	Port-au-Prince
PAPDA	Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif
PDI	Plan de Développement Intégré
PFRDV	Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier
PIB	Produit Intérieur Brut
PMS	Paquet Minimum de Services
PNLS	Plan National de Lutte contre le Sida
POHDH	Plate-Forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains
POI	Partenaires Opérationnels Indirects
PRH	Programme d'Appui au Relèvement d'Haïti

PRU	Préparation et la Réponse aux Urgences
PSUGO	Programme de Scolarisation Gratuite et Obligatoire
RANIPH	Réseau Associatif pour l'Intégration des Personnes Handicapées
REFRAKA	Réseau Femmes des Radios Communautaires Haïtiens
RNDDH	Réseau National de Défense des Droits Humains
SAKS	Société d'Animation et Communication Sociale
SDB	Salésiens de Don Bosco
SKDK	Centre pour la Culture et le Développement de Carice
SMI	Santé Maternelle Infantile
SNEP	Service National d'Eau Potable
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et des Désastres
SOE	Service Oecuménique d'Entraide
SOFA	Solidarité des Femmes Haïtiennes
SSP	Soins de Santé Primaire
UCLBP	Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics
UCS	Unité Communale de Santé
UE	Union Européenne
UEH	Université d'Etat d'Haïti
ULCC	Unité de Lutte contre la Corruption
UNICEF	United Nations International Children Emergency Fund
VPWVO	Vlaams Partnerschap Water voor Ontwikkeling
Wash	Water, Sanitation & Hygiene
WBI	Wallonie Bruxelles International
WSM	Wereldsolidariteit - Solidarité Mondiale

Introduction

Cadre légal

L'analyse commune de contexte d'Haïti présentée dans ce document s'appuie sur la loi relative à la coopération belge au développement (19/03/2013, modifiée par la loi du 09/01/2014) articles 2- 6°/7 et l'Arrêté royal du 24 avril 2014, art. 14 § 1 & 2.

Cet outil a pour but d'être une analyse qualitative du contexte haïtien élaboré par les acteurs de la coopération non-gouvernementale (ACNG) suivant le cadre normatif disponible et selon le modèle du Vade-mecum approuvé par les coupoles, ainsi que sur base d'échanges avec les autres processus ACC.

Au niveau de contenu, cette ACC s'est basée sur les analyses récentes et documents de référence disponibles sur Haïti. Ces documents ont été développés par les ACNG, leurs partenaires et des acteurs locaux ou internationaux importants. L'ACC est élaborée de manière inclusive, en consultant des acteurs locaux pour ainsi obtenir un document qui rejoint l'ensemble des membres de l'ACC. Le planning détaillé du processus est présenté sous les points 1.1. et 1.2.

Il s'agit donc d'une présentation du contexte, des opportunités de synergie et de complémentarité qui en découlent, et non pas de programmes et de projets concrets ou d'autres objectifs spécifiques.

Cette analyse de contexte ne peut en aucun cas être utilisée comme source d'information pour attribuer certaines positions à une organisation ACNG ou organisation partenaire spécifique mentionnée dans le présent document. Cette analyse de contexte constitue avant toute chose une opportunité d'identifier des points de collaboration, des synergies et des complémentarités. Dans le cas d'approbation, cette ACC d'Haïti constituera un document de référence important pour :

- les programmes qui seront introduits auprès de la DGD et qui doivent indiquer, pour chaque objectif spécifique, la manière dont le programme tient compte d'au moins une ACC ;
- un rapport sur l'état d'avancement des opportunités de complémentarité et de synergie contenues dans l'ACC, dont la remise est prévue en 2019 ;
- l'octroi d'un financement par la DGD dans le cadre d'initiatives en matière de synergie.

Cet exercice s'appuie sur les ACNG susceptibles de prévoir la réalisation d'un programme en Haïti dans les 10 prochaines années.

Neutralité

Cette analyse de contexte ne peut en aucun cas être considérée comme reflétant la position ou l'opinion particulière d'un ACNG membre ou d'une organisation partenaire et ne peut en aucun cas lui être attribuée personnellement.

ACNG actifs en Haïti

Cette ACC a été réalisée selon un processus de participation active avec les 23 ACNG contributeurs et sous la coordination de Protos.

Ces ACNG sont les suivants :

	Nom ACNG	Contact	Adresse	Email
1	ACTEC	Laetitia Gilot	Boulevard A. Reyers 207 bte 6, 1030 Bruxelles	l.gilot@actec-ong.org
2	APEFE-WBI	Thierry Lippens	Place Saintelette, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	t.lippens@wbi.be
3	ARES – CCD	Pierre Dauby	Rue Royale 180 (5ème étage), 1000 Bruxelles	pc.dauby@ulg.ac.be
4	Broederlijk Delen	Patricia Verbauwhede	Huidevettersstraat 165, 1000 Bruxelles	patricia.verbauwhede@broederlijkdelen.be
5	Caritas International	Julien Chevrollier	Rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles	j.chevrollier@caritasint.be
6	CEC	Dominique Gillerot	Maison Francité, Avenue des Arts 19F, 1000 Bruxelles	dominique@cec-ong.org
7	CETRI	Frédéric Thomas	Avenue Sainte Gertrude 5, 1348 Louvain la Neuve	thomas@cetri.be
8	Codeart	Roger Loozen	Chevémont, 15, 4852 Hombourg	roger.loozene@codeart.org
9	Croix-Rouge	Solène Blanchère	Rue de Stalle 96, 1080 Uccle	solene.blanchere@croix-rouge.be
10	Dynamo international	Edwin de Boevé	Rue de l'Étoile 22, 1180 Bruxelles	edwin@travailderue.org
11	Entraide et Fraternité	Claude Mormont	Rue du Gouvernement Provisoire 32, 1000 Bruxelles	claude.mormont@entraide.be
12	FOS	Stijn Roovers	Grasmarkt 105 bus 46, 1000 Bruxelles	stijn.roovers@fos-socsol.be
13	Geomoun	Cecile Nuyt	Place de l'Université, 16, 1348 Louvain-la-Neuve	cecile@geomoun.org
14	Handicap International	Marc-André Peltzer	Rue de Spa 67, 1000 Bruxelles	Marc-Andre.Peltzer@handicap.be
15	IIAV/IEOI (ACV-CSC)	Annicq De Ruyver	Chaussée de Haecht 579, 1030 Bruxelles	aderuyver@acv-csc.be
16	Médecins du Monde	Raphael Delhalle	Rue du Botanique 67-75, 1210 Bruxelles	Raphael.DELHALLE@medecinsdumonde.be
17	OXFAM Solidarité	Valentina Evangelisti	Rue des quatre vents 60, 1080 Bruxelles	vev@oxfamsol.be
18	Protos	Katrien Van Hooydonk	Flamingostraat 36, 9000 Gent	katrien.vanhooydonk@protos.ong
19	RCN Justice & Démocratie	Martien Schotmans	Boulevard Adolphe Max 13-17, 1000 Bruxelles	martien.schotmans@rcn-ong.be
20	SOS Kinderdorpen België	Marie Wuestenberghs	Rue Gachard 88, 1050 Bruxelles	marie.wuestenberghs@sos-kinderdorpen.be
21	UNIVERSUD LIEGE	Valérie Wambersy	Traverse des Architectes 2 Bât. 3, 4000 Liège	universud@ulg.ac.be
22	VIA Don Bosco	Imka Custers	Boulevard Leopold II 195, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	imka.custers@Via Don Bosco.org
23	WSM	Ellen Verryt	Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles	ellen.verryt@wsm.be

1. Description de la manière dont l'analyse contextuelle commune a été élaborée et du processus de participation

1.1. Mode de création de l'ACC

Les 23 ACNG ont eu un rôle proactif dans la réalisation de l'ACC d'Haïti. Le processus s'est caractérisé par une bonne coopération et volonté de partage des informations et connaissances.

La première étape de ce processus fut la rédaction de fiches de présentation complétés par chacun des participants, présentant leur analyse socio-politique et économique du pays, ainsi que toute information pertinente provenant de leurs partenaires sur le terrain. L'ACC a également pris en compte la Feuille de Route que l'Union européenne venait de présenter et qui exprime son engagement envers la société civile haïtienne. Pour les autres priorités retenues dans le nouveau Plan Indicatif National, à savoir la Sécurité Alimentaire et Nutrition, l'Éducation, la Bonne Gouvernance et réforme de l'Administration, l'infrastructure urbaine, les analyses et propositions d'actions sont encore en élaboration.

1.2. Processus de participation des ACNG

Au mois de mars 2015, un atelier de démarrage regroupant les ACNG participants a eu lieu en Belgique. Celui-ci a permis de jeter les bases d'une analyse de contexte globale, reposant sur les expériences et les projets de chacun. Cet exercice a permis d'identifier cinq secteurs d'activités dans lesquels les ACNG travaillent, et aussi de préciser les rôles de chacun dans l'élaboration de cette ACC. Un sous-lead par secteur a été désigné. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de ces informations.

En avril-mai les sous-leads ont travaillé par secteur à la consultation et la collecte des informations. En juin, des ateliers sectoriels ont eu lieu, réunissant cette fois-ci les membres des ACNG présents en Haïti, ainsi qu'un nombre représentatif de leurs partenaires locaux.

Secteurs proposés	Mots clés	Mots-clés en lien avec autres secteurs	Sous-Lead
Éducation, Recherche et Culture	Formelle, Informelle, Enfants vulnérables, Culture	Droits de l'enfant, Décentralisation	APEFE-WBI
Santé	Santé, Cholera (prévention), Handicaps et réadaptation, Violence sexuelle	Accès à l'eau potable et assainissement, Décentralisation	Médecins du Monde (MdM)
Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable	Eau potable, Assainissement, Gestion, Protection	Décentralisation, Santé, Développement rural	Protos
Droits humains, justice et bonne gouvernance	Droits humains (civils et politiques), Droits de l'enfant, Droit à la communication, Droits économiques, sociaux et culturels, Réforme de la justice, Décentralisation	Éducation, Décentralisation, Accès à l'eau, Environnement, Droit à l'alimentation	Broederlijk Delen
Développement rural et droit à l'alimentation	Agriculture, Forêts / environnement, Pêche, Microcrédit, Production artisanat, Vie associative, Eau agricole, Sécurité alimentaire	Décentralisation, Droit à l'alimentation, Droit à l'eau	Entraide et Fraternité

L'ACC Haïti a été pilotée par les ACNG, sous la coordination de Protos, et avec l'aide de Greet Schaumans, qui a une bonne connaissance d'Haïti et qui a été engagée pour soutenir le processus. Les communications et les réunions ont été réalisées en Belgique et en Haïti. Le dialogue entre la Belgique et Haïti a été intense et ouvert. Afin de permettre une réelle participation de tous les ACNG dans le processus, des réunions parallèles ont été organisées en Belgique et en Haïti, car bien que certains ACNG ont une représentation dans le pays, la plupart n'en ont pas.

Date	Activités	Objectif	Participants
13/03/2015	Atelier de démarrage en Belgique	Faire connaissance entre ACNG ; présentation des objectifs de l'ACC ; mapping projets/programmes, zones d'intervention ; présentation des partenaires ; rapide analyse de contexte avec les participants à partir de leurs expériences ; détermination des secteurs prioritaires pour les ACNG belges ; choix des sous-leads pour les 5 secteurs retenus.	19
20/03/2015	Atelier de démarrage en Haïti	Avec les représentants d'ACNG belges présents et une sélection de partenaires haïtiens, nous avons rassemblé des éléments d'analyse de contexte politique, économique, social et environnemental (chapitre 3), ainsi que des éléments de description de la société civile (chapitre 4) et d'identification des acteurs pertinents en matière de développement (chapitre 6).	14
08/04/2015	Réunion de travail entre sous-leads en Belgique	Ensemble avec les sous-leads nous avons partagé les informations de la réunion des leads avec les coupoles tenue le 26/03/2015; ensuite nous avons confirmé les 5 secteurs retenus et les 3 thèmes transversaux ; nous avons déterminé la méthodologie et le planning du travail avec les sous-leads et la collecte des informations nécessaires.	6
05/05/2015	Réunion de travail des ACNGS par secteur	En mai les sous-leads ont travaillé avec les ACNG et les acteurs locaux de leur secteur thématique et retenu des points de contenu pour l'ACC.	6
01/06/2015	Atelier de réflexion sur le chapitre 10 en Belgique	Information sur l'état d'avancement de l'ACC ; réflexion commune sur les pistes possibles à retenir pour le chapitre 10.	12
19/06/2015	Atelier de réflexion sur le chapitre 10 en Haïti	Même exercice en Haïti avec les représentants locaux des ACNG.	10
21/09/2015	Réunion de travail avec ACNG	Restitution du texte final ACC aux ACNG après ajout des remarques sur le premier draft, reçues par mail fin août et dernière concertation sur les chapitres 5, 8, 10.	11

1.3. Le processus de participation des partenaires et acteurs locaux

La participation des partenaires et des acteurs haïtiens a été un élément très important dans le processus de l'élaboration de l'ACC. Cette analyse est basée sur des documents existants élaborés avec la participation des acteurs locaux. Ces derniers ont notamment rempli des enquêtes permettant de recueillir leurs opinions et certains d'entre eux ont participé aux ateliers thématiques et à l'atelier intersectoriel.

Malgré les efforts que nous avons fournis, il était parfois difficile d'obtenir la participation de tous à ces analyses. Nous avons pu identifier les raisons de ce blocage. Depuis le tremblement de terre en 2010, un grand nombre d'analyses et d'évaluations ont été demandées aux différents acteurs belges et locaux, ce qui a engendré une certaine fatigue face à ce type de processus. Une certaine inquiétude se développe aussi chez ces mêmes acteurs car de plus en plus de bailleurs de fonds se retirent du pays, alors que la situation générale est encore extrêmement précaire. Enfin, la distance géographique entre Port-au-Prince et les zones d'intervention des ACNG ont contraints les acteurs locaux à effectuer plusieurs déplacements en un laps de temps assez court (de février à juin), ce qui a compliqué l'organisation des réunions.

Nous avons néanmoins réussi à mobiliser un certain nombre d'acteurs pour les ateliers thématiques ainsi que pour l'atelier de restitution intersectoriel, ce qui nous a permis d'élaborer conjointement une analyse constructive et détaillée.

Date	Activités	# participants
20/05/2015	Atelier secteur Santé	10
25/05/2015	Atelier secteur Accès à l'Eau et Assainissement	7
26/05/2015	Atelier secteur Education, recherche et culture	15
27/05/2015	Atelier secteur Droits humains, justice et Bonne Gouvernance	8
28/05/2015	Atelier secteur Droit à l'Alimentation et Développement Rural	9
18/06/2015	Atelier de restitution et réflexion en Haïti avec une sélection de partenaires	20

1.4. Méthodologie

Les analyses sectorielles ont été réalisées suivant la méthodologie SEPO (Succès – Échecs – Potentialités – Obstacles et Pistes de Renforcement). Nous avons également réfléchi sur différents Modèles de changement, sur les actuels et futurs domaines d'intervention ainsi que sur des pistes pour l'avenir. Afin de mener à bien cette analyse avec les participants en Haïti, nous avons recruté un animateur qui a réussi à dynamiser les échanges en Haïti. Il avait élaboré des questionnaires par groupe sectoriel à être complété par les acteurs. Sur base des réponses reçues il a présenté une série de propositions et conclusions qui ont été analysées lors des ateliers. Ensuite il a présenté les modèles de changement et organisé un débat qui a permis de faire émerger des pistes de synergies et de collaboration entre les ACNG belges et non-belges.

Les rapports sectoriels ont été élaborés sur base des résumés des deux questionnaires, et sur les discussions menées lors de chaque atelier sectoriel. A cela se sont ajoutées les réponses des ACNG qui mentionnent leurs (futurs) domaines d'intervention.

1.5. Thèmes transversaux

Le genre et l'environnement sont des thèmes transversaux importants et explicitement soutenus par la coopération belge. Nous avons dès lors réuni des documents et analyses communs pour les compléter. Cependant, du fait de l'histoire récente du pays, il nous a semblé important d'ajouter un autre thème transversal relatif à la gestion des risques et désastres. Il est aujourd'hui absolument nécessaire d'inclure dans toutes les actions entreprises en Haïti, une dimension relative à la sensibilisation et à la formation concernant ce troisième thème.

1.6. Autres acteurs

L'Ambassade de la Belgique est basée en Jamaïque. Il n'y a pas de Représentation Diplomatique au niveau Fédéral en Haïti et pas de coopération bilatérale belge. Il y a la présence d'un Consul Honoraire (M. Joël Dresse) et un Vice-Consul Honoraire (M. Gerrit Desloovere, qui connaît bien le paysage des ONG en Haïti). Les personnes de contacte chez la DGD sont Katrien De Grauw, Hilde Herssens et Philippe De Bruycker.

Il y a une représentation pour Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Il y a une multitude d'ONG internationales présentes sur le terrain, parfois pertinentes pour certaines thématiques. Nous pouvons citer Oxfam, UNICEF, FAO, USAID, Concern Worldwide, Agro Action Allemande, Helvetas Suisse, ... Il y a pour le moment peu de collaboration entre les ACNG belges et ces acteurs internationaux sauf les ACNG belges qui font partie de familles internationales.

Maarten Boute, Directeur du DIGICEL (entreprise privée de télécommunication) du secteur privé : cette entreprise appuie aussi certaines initiatives de développement pour de petites entreprises et dans le domaine de l'énergie.

Autres responsables au niveau de l'État Haïtien : Représentants : Hermionne Léonard Charles, représentante du Bureau du Secrétaire d'État à la Formation Professionnelle (BSEFP) et Institut National de Formation Professionnelle (INFP).

Une réunion a eu lieu avec les responsables du secteur des Droits Humains et du Développement Rural de la Délégation de l'Union Européenne à Port-au-Prince.

La COEH (Coordination Europe Haïti, plateforme d'organisations de 6 pays Européens actifs en Haïti) a une représentation sur place (Joris Willems).

1.7. Lien avec d'autres ACC

1.7.1. Travail décent et Protection sociale

Le Travail décent est un des trois thèmes prioritaires de la coopération belge au développement. Il fait référence à l'Agenda pour le Travail décent de l'Organisation Internationale du Travail et il est composé de quatre piliers :

- Pilier 1 : Créer des emplois (et des moyens de subsistance) durables
- Pilier 2 : Garantir les droits au travail
- Pilier 3 : Étendre la protection sociale
- Pilier 4 : Promouvoir le dialogue social

Les organisations suivantes ont participé à l'élaboration : FOS (lead), IEOI-IIAV, IFSI-ISVI, WSM et Solidarité Socialiste.

En vue d'assurer le lien et la complémentarité entre cette ACC thématique et l'ACC Haïti, un représentant de l'ACC Travail décent a été désigné comme personne de contact, pour faciliter les échanges opérationnels. L'analyse thématique sur le travail décent a d'abord été pensée dans un contexte régional et international, mais nous l'avons adaptée pour Haïti en particulier. Pour élaborer cette ACC thématique, les ACNG disposant d'une expertise démontrée dans le pays ont été activement impliqués.

Dès lors, au chapitre 3 de cette ACC, le Travail décent est repris comme faisant partie de l'analyse de la situation sociale en Haïti. Au cours du processus, les possibilités de complémentarité et de synergie en matière de Travail décent ont été explorées. Elles sont reprises au chapitre 10. Dans ce sens l'ACC Haïti et l'ACC Travail décent sont complémentaires et forment ensemble une analyse pour le pays. Elles doivent être lues ensemble. L'analyse thématique a été réalisée au départ d'une vision internationale et régionale sur le thème. Ce qui est présenté au niveau des domaines d'intervention, des types d'organisations partenaires et de leurs besoins en matière de renforcement des capacités indique des opportunités d'appui à l'échelle nationale.

1	FOS (Lead)	Stijn Roovers	Grasmarkt 105 bus 46 1000 Brussel	stijn.roovers@fos-socsol.be
2	IFSI/ISVI	Leticia Beresi	Hoogstraat 42 1000 Brussel	Leticia.beresi@fgtb.be
4	IEOI/IIAV	Annick de Ruyver	Haachtsesteenweg 579 1030 Schaarbeek	U99ADR@acv-csc.be
5	SOLSOC	Veronique Wemaere	Coenraetstraat 68 1060 Sint-Gillis	vwemaere@solsoc.be
6	WSM	Ellen Verryt	Haachtsesteenweg 579 1030 Schaarbeek	Ellen.verryt@wsm.be

1.7.2. Lien avec l'ACC République Dominicaine

Haïti et la République Dominicaine sont situés sur la même île. Les deux pays sont donc forcément tenus de se concerter sur une série de thèmes et de problématiques. Malheureusement, la réalité est bien différente, car beaucoup de tensions existent entre les deux pays, et ce sur un grand nombre de sujets tels que la politique économique, commerciale, migratoire etc. La question de la migration et la situation des (travailleurs) haïtiens en République Dominicaine demande une attention spécifique, particulièrement dans le secteur des droits humains. Le Chapitre 3 donne plus d'information sur la situation sociale, économique et politique. Le Chapitre 10 propose quelques pistes possibles de collaboration et de synergie envisageables.



2. Aperçu des programmes et projets menés par les ACNG, dans la période de cinq ans précédent l'ACC

2.1. Projets de synergie

Plusieurs ACNG participants mènent actuellement des projets ou des accords de synergie avec d'autres acteurs. Il est rare qu'ils se limitent à une collaboration avec des acteurs belges uniquement. Ci-dessous se trouve un aperçu et une description de ces projets et accords.

Une expérience intéressante de synergie a été le Programme d'Appui au Relèvement d'Haïti (PRH-11.11.11) démarré en octobre 2010. Après trois mois de préparation, il a été mis en oeuvre dans le pays dès janvier 2011. Il s'est terminé fin mars 2014 avec la remise du rapport final en mai 2014. Sous la coordination de 11.11.11, les 15 participants belges et leurs partenaires haïtiens ont réalisé leurs projets comme prévu, couvrant trois secteurs qui correspondaient aux priorités mises en avant par la Coopération belge en ligne avec les priorités du gouvernement haïtien. Ces priorités concernaient le renforcement de la sécurité alimentaire, la redynamisation de l'éducation de base, technique et informelle, la préservation des droits des enfants vulnérables ainsi qu'un meilleur accès aux soins de santé de base pour les groupes vulnérables dans les zones d'action.

Au-delà des projets individuels des partenaires belges, un grand nombre d'activités ont été réalisées sous la coordination de 11.11.11, en vue de renforcer les capacités de la société civile et de créer des pistes de synergies. Un travail de renforcement des capacités des partenaires haïtiens a été effectué au moyen de formations, d'activités de concertation et de stimulation des relations entre partenaires locaux.

Ces activités ont permis de créer un environnement de confiance et des actions concertées entre les acteurs locaux. Ce travail a aussi servi à rapprocher les acteurs belges, qui pour certains ont établi des relations durables. Le résultat positif de cette collaboration entre ACNG a pu être constaté pendant les différentes réunions d'élaboration de l'ACC en Haïti.

Le chapitre relatif aux synergies a permis d'obtenir des résultats sur quatre niveaux :

- échange d'information et d'analyse de contexte ;
- rapprochement entre acteurs sur le terrain dans une même zone d'intervention ;
- proposition de systématisation et capitalisation d'expériences dans des domaines comme l'économie solidaire, l'agro-écologie, le stockage, la transformation de produits agricoles, méthodologie d'accompagnement des enfants sur-âgés¹;
- formation pour la mise en œuvre d'une approche de développement axé sur les droits en vue de mener des activités de plaidoyer auprès des autorités compétentes à partir des expériences pilotes.

Un grand intérêt a été constaté pour le travail en synergie tant au niveau thématique que géographique, bien que trop souvent les moyens humains et financiers font défaut pour approfondir ce travail.

¹ Enfants surâgés sont des enfants qui dépassent d'au moins deux ans l'âge scolaire (<http://www.collectif-haiti.fr/actualite-852-0-eradication-du-phenomene-des-eleves-surages>)

2.2.Tableau récapitulatif des programmes et projets des ACNG participants

ACNG	Titre	Période	Zone d'intervention	Partenaire(s)	Financement	Budget (EUR)
ACTEC	AYITI KANPE II - Amélioration de la qualité de la formation professionnelle pour une meilleure employabilité des jeunes haïtiens	2014-2016	Départements du Nord, Nord-Est, Centre, Ouest, Sud-Est, Sud et Nippes	Sœurs Salésiennes, Fondation EPSM, écoles Mains Ouvertes	DGD + ACTEC	1.662.000
ACTEC	AYITI KANPE - Réhabilitation de six centres éducatifs et de formation technique en Haïti	2010-2013	Port-au-Prince, Cayes	Sœurs Salésiennes, Fondation EPSM, écoles Mains Ouvertes	DGD + ACTEC + WBI + Lavi 12 12	1.675.000
ACTEC	HAITI DEBOUT - Réhabilitation de deux écoles comprenant un centre de formation professionnelle (Programme de Relèvement pour Haïti)	2011-2013	Port-au-Prince, Cayes	Sœurs Salésiennes	DGD (via 11-11-11)	618.898
ARES-CCD	CUI 2008-2013, Appui institutionnel	2008-2013	Port-au-Prince	UEH	ARES-CCD (DGD)	1.500.000
ARES-CCD	Appui Institutionnel 2014-2016	2014-2016	Port-au-Prince et province	UEH	ARES-CCD (DGD)	600.000
ARES-CCD	Projet interuniversitaire ciblé (PIC) : « Renforcement des moyens géotechniques et géophysiques de l'Université d'Etat d'Haïti pour contribuer à l'amélioration de l'urbanisation du pays » entre la FDS (Faculté des Sciences de l'UEH) et l'UCL en Belgique, depuis 2006	2006-présent	Port-au-Prince et province	UEH	ARES-CCD (DGD)	410.000
ARES-CCD	Projet de Recherche et développement (PRD) : « Renforcement des capacités d'expertise universitaire de l'équipe de Génie rural de la Faculté d'Agronomie et de Médecine vétérinaire (FAMV) dans le domaine de la caractérisation des crues et de la charge sédimentaire des rivières », depuis 2014	2014-présent	Port-au-Prince et province	UEH	ARES-CCD (DGD)	500.000
Broederlijk Delen	Développement rural et défense de droits en Haïti	2011-2013	Nord-Est, Bas Plateau, Artibonite, Port-au-Prince	18 partenaires	DGD et BD	DGD/BD 1.610.131,75

ACNG	Titre	Période	Zone d'intervention	Partenaire(s)	Financement	Budget (EUR)
Broederlijk Delen	1) Reconstruction post-séisme - Développement rural 2) Reconstruction post-séisme - Droits de l'Homme	2010-2014	Grosse Roche, Désarmes, Rivière Froide et Savanette	5 partenaires	12-12	565.265,5
Broederlijk Delen	Amélioration de la souveraineté alimentaire, le respect pour l'environnement et la protection des droits humains fondamentaux	2014-2016	Nord-Est, le Bas Plateau Central, l'Artibonite et Port-au-Prince	10 partenaires	DGD et BD	DGD/BD 1.551.004
Caritas	Construction de 100 maisons en milieu rural	2011-2014	Kenscoff, Duval	Caritas Port-au-Prince		1.000.000
Caritas	Appui à la reconstruction de 5 écoles à Port-au-Prince	2010-2014			Caritas Suisse	250.000
Caritas	Promotion d'hygiène et accès à l'eau	2012-2014	Comillon, Grand Bois	Caritas Port-au-Prince		340.000
Caritas	Construction d'une cassaverie	2013-2014	Abricots, St-Victor	Caritas Jérémie		25.420
Caritas	Programme Sécurité alimentaire	2014-2016	Abricots, Comillon, Port-de Paix	BN, Caritas Cayes, Caritas Jérémie et Caritas Port-au-Prince		1.048.000
Caritas	Gestion des risque et désastres, mise en œuvre d'un plan d'action	2015	Cayes	Caritas Cayes		100.000
CEC	Réseau de promotion des littératures africaines et caribéennes au niveau international (LITTAFCAR.ORG)	2012-2015	Port-au-Prince, Cayes/Port-Salut	FOKAL (Fondation Connaissance et Liberté), avec ISHYO (Rwanda), Artistik Africa (Benin)	UE	500.000
CEC	URGENCE DE LIRE	2011-2017	Port-au-Prince, Cayes/Port-Salut	FOKAL et DNL	WBI	210.000

ACNG	Titre	Période	Zone d'intervention	Partenaire(s)	Financement	Budget (EUR)
CETRI	Centre d'étude, de publication, de documentation et d'éducation permanente sur le développement et les rapport Nord-Sud	-	Publications concernant Haïti	Différents acteurs haïtiens		
CODEART	Construction de passerelles de désenclavement rural : Échange et diffusion de technologies durablement appropriables pour un Sud plus entrepreneurial et moins dépendant	2011-2014	Département de l'Artibonite et du Centre	FONDATION SEGUIN	DGD	
CODEART	Renforcement du partenaire : les Ateliers-Écoles de Camp-Perrin	2008-2010	Département de l'Artibonite et du Centre	Les Ateliers-Ecole de Camp-Perrin	DGD	
Croix-Rouge	Gestion des risques et des désastres à Léogâne	2013-2016		CRB et CR Suisse		80.763
Croix-Rouge	Water, Sanitation and Hygiene and Health Promotion (WASH) – Palmiste à Vin	2012-2014		CRB et CR Suisse		99.000
Croix-Rouge	Programme d'appui au secteur de la santé en République d'Haïti suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010	2010-2011		CRB et CR du Luxembourg		310.000
Croix-Rouge	Abris en faveur des victimes du tremblement de terre à Haïti	2010-2012		CRB et CR Suisse		930.000
Dynamo International	Amélioration de la situation de protection et d'aide aux mineurs et aux familles en situation de rue après le tremblement de terre en Haïti	2011-2014		Nuevo Futuro CEP	AECID +WBI Dynamo	55.555
Dynamo International	Renforcement de la protection sociale au niveau de l'insertion scolaire et professionnelle des enfants et adolescents en situation de rue en Haïti	2015-2016		CEP	WBI Dynamo	99.805,64
Dynamo International	Formation Professionnelle au travail social de rue	2015-2017		CEP	WBI Dynamo	73.750
Entraide et Fraternité	Promouvoir l'agriculture paysanne par des démarches citoyennes	2008-2011	Pérodon (Artibonite)	PAPDA et deux organisations de base (OB)	DGD	105.441
Entraide et Fraternité	Agriculture paysanne durable	2011-2014	Pérodon (Artibonite)	PAPDA et deux organisations de base (OB)	DGD	136.485

ACNG	Titre	Période	Zone d'intervention	Partenaire(s)	Financement	Budget (EUR)
Entraide et Fraternité	Renforcement des capacités des acteurs ruraux et urbains de la société civile en Haïti pour la refondation du pays	2011-2013	Nord, Nord-est, Nord-ouest, Sud-est, Ouest	PAPDA, ICKL, SAKS, Tet Kole, SOFA	DGD (programme PRH)	535.641
Entraide et Fraternité	Renforcement des capacités productives des petits paysans haïtiens pour atteindre la souveraineté alimentaire	2011-2013	Nord, Nord-est, Nord-ouest, Sud-est, Ouest	PAPDA, ICKL, SAKS, Tet Kole, SOFA	WBI	111.700
Entraide et Fraternité	Renforcement des capacités des acteurs ruraux et urbains de la société civile en Haïti pour la refondation du pays	2011-2013	Nord, Nord-est, Nord-ouest, Sud-est, Ouest	PAPDA, ICKL, SAKS, Tet Kole, SOFA	Haïti Lavi 12.12	252.257
Entraide et Fraternité	Renforcement des capacités productives des communautés paysannes à influencer les politiques publiques et à développer des actions d'économie solidaire	2014-2015	Ouest, Nord	PAPDA, ICKL	WBI	92.144
Entraide et Fraternité	Promouvoir la transition des systèmes agricoles et alimentaires vers la souveraineté alimentaire	2014-2016	Nord, Nord-est, Nord-ouest, Sud-est, Ouest, Artibonite	PAPDA, ICKL, SAKS, Tet Kole	DGD	417.000
Entraide et Fraternité	Université Populaire d'Eté (sur l'économie solidaire en 2014, 2015, 2016)	2010-2016	National	ICKL, PAPDA, SAKS, PAJ, SOFA et ITECA	EF, puis CNCD-WBI	85.000
Entraide et Fraternité	Education civique des enfants et des jeunes des quartiers populaires de bas-Delmas	2010-2015	Port-au-Prince	CHANDEL	EF	18.000
Geomoun	Renforcement des capacités de formation et de coordination de TIMKATEC, centre d'accueil, de scolarisation et de formation professionnelle pour enfants et jeunes, filles et garçons, vulnérables de Port-au-Prince	2013-2014	Pétionville, département Ouest	TIMKATEC	DGD	450.000

ACNG	Titre	Période	Zone d'intervention	Partenaire(s)	Financement	Budget (EUR)
Geomoun	Programme d'appui au relèvement d'Haïti : Protection des enfants vulnérables et éducation non formelle et informelle en Haïti par le soutien à la Plateforme des travailleurs de rue et au centre d'accueil et de formation Timkatec	2011-2013	Pétionville, département Ouest	TIMKATEC - Dynamo	DGD (via 11-11-11)	214.264
Geomoun	Haïti Lavi 12-12 : Appui structurel et matériel à la TIMKATEC, centre d'accueil et de formation pour 600 enfants et jeunes vulnérables de Port-au-Prince, pour retrouver un fonctionnement optimal et faire face aux nouveaux défis consécutifs au séisme	2010-2012	Pétionville, département Ouest	TIMKATEC	Lavi 12-12	435.780
Geomoun	Aide d'urgence au centre d'accueil TIMKATEC pour enfants et jeunes des rues (filles et garçons) de Port--au--Prince suite au passage de l'ouragan SANDY	2013-2014	Pétionville, département Ouest	TIMKATEC	WBI	100.000
Geomoun	Mobilisation des acteurs de la société civile et de l'Etat pour la mise en place d'un système de protection de l'enfant dans la commune de Jacmel, Haïti	2015-2016	Département Sud-Est, commune de Jacmel	RNDDH (RESEDH) Réseaux des droits humains, CAEPE TDH - Dynamo	DGD + WBI	470.000
Handicap INT	Protection et assistance aux vulnérables	2008-2010	Haïti	-	MAE Lux	233.000
Handicap INT	Soins de réadaptation d'urgence et appareillage provisoire au sein d'une structure hospitalière	2010	Port-au-Prince	MSPP, BSEIPH	ECHO	500.000
Handicap INT	Soins de réadaptation d'urgence et appareillage provisoire au sein de structures hospitalières	2010-2011	Port-au-Prince	MSPP, BSEIPH	12-12	2.000.000
Handicap INT	Projets de protection d'enfants handicapés en collaboration avec l'IBESR (Institut de Bien Être social et de recherche)	2012-2015	Port-au-Prince	MSPP, IBESR, BSEIPH	EuropAid, Chaîne du Bonheur	383.338

ACNG	Titre	Période	Zone d'intervention	Partenaire(s)	Financement	Budget (EUR)
Handicap INT	Renforcement, pérennisation et décentralisation des services de rééducation en Haïti	2011-2017	Port-au-Prince, Cap Haïtien, Gonaïves, Jacmel, Les Cayes, ...	MSPP, BSEIPH	USAID, MAE Lux, DGD, AFD, Chaîne du Bonheur, Medicor	4.500.000
Handicap INT	Renforcement de la sécurité alimentaire et de l'accès aux services de base des Personnes en Situation de Handicap (PSH) en Haïti	2011-2013	Port-au-Prince	BSEIPH	ECHO	691.190
Handicap INT	Construire la résilience des institutions et communautés en Haïti avec la participation des groupes vulnérables face aux risques de catastrophes naturelles	2012-2014	Port-au-Prince (Carrefour), Jacmel, Thiotte, ...	Direction de la Protection Civile, Mairies, CRH, OPH	MAE belge, MAE LUX, BMZ	1.750.000
Handicap INT	Insertion socio-économique des personnes handicapée à Port-au-Prince, HAITI	2014-2016	Port-au-Prince (Carrefour, Delmas)	BSEIPH, Sant Kore Lavi,	DGD, PQDI	596.000
Handicap INT	Prévention des accidents de la route dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, HAITI	2014-2016	Port-au-Prince	Mairie de Carrefour, MSPP	DGD	304.000
Handicap INT	La vie hors des camps : vers une amélioration des conditions de vie des personnes handicapées	2014-2015	Port-au-Prince	Mairies de Port-au-Prince, Carrefour, Delmas, ...	ECHO	1.000.000
MdM BE	Haïti : de l'urgence à la reconstruction	2010 - 2012	Grand-Goâve, Saint Domingue	MSPP	WBI	700.000
MdM BE	Programme d'appui à la réponse à l'épidémie de choléra en Haïti	2010 - 2014	Département des Nippes	Direction Sanitaire des Nippes (DSNi), Réseau MdM	ECHO	2.800.000
MdM BE	Projet de formation des gynécologues à l'échographie et à la chirurgie vaginale à la Maternité de référence Isaïe Jeanty de Port-au-Prince	2012 - 2013	Port-au-Prince	Maternité de référence Isaïe Jeanty, MSPP	WBI	200.000
MdM BE	Programme de soins obstétricaux et néonataux d'urgence avec vision communautaire dans le département des Nippes	2012 - 2013	Département des Nippes	Direction Sanitaire des Nippes (DSNi)	DGD-11.11.11	675.000

ACNG	Titre	Période	Zone d'intervention	Partenaire(s)	Financement	Budget (EUR)
MdM BE	Programme visant à améliorer l'état de la santé sexuelle et reproductive dans le département des Nippes	2014 - 2016	Département des Nippes	Direction Sanitaire des Nippes (DSNi)	DGD	1.700.000
OXFAM-Solidarité	Contribution à la réponse conjointe d'Oxfam International au tremblement de terre sur 4 axes de travail : l'eau et l'assainissement, la protection, le DRR et les moyens de subsistance	2010	Port-au-Prince	Différents partenaires	12-12	2.000.000
OXFAM-Solidarité	Programme de relèvement d'Haïti 11.11.11 : axe réhabilitation économique - Projet de renforcement des laiteries du réseau LET AGOGO	2011-2013	Port-au-Prince	Veterimed	DGD(via 11.11.11)	579.663
OXFAM-Solidarité	Appui à la gouvernance décentralisée et au développement de l'assainissement dans la zone du Lac Azuëi – Haïti	2014-2016	Est	DINEPA	WBI	125.000
Protos	Gestion de l'eau dans la plaine de la rivière Moustique	2010-2011	Moustique	ODRINO	BON-FED et Protos	150.000
Protos	Le développement et la promotion de modèles innovants augmentent l'accès aux, la durabilité et l'impact des services d'eau et d'assainissement en Haïti	2008-2010	Moustique, Cap Haïtien, Plateau Central, Sud-Haïti	ODRINO, CPH, GTIH	DGD et Protos	2.294.467
Protos	Le développement et la promotion de modèles innovants augmentent l'accès aux, la durabilité et l'impact des services d'eau et d'assainissement en Haïti	2011-2013	Moustique, Cap Haïtien, Plateau Central, Sud-Haïti	ODRINO, CPH, GTIH	DGD et Protos	2.021.950
Protos	Reconstruction Haïti – sécurité alimentaire Belladère	2011-2013	Onde Verte, Belladère	UDECobel, CUSIC, DDA, Commune de Belladère	DGD (via 11-11-11) et Protos	601.660
Protos	Accès à et gestion de l'eau et de l'assainissement en Haïti	2014-2016	Départements Sud, Centre, Nord-Ouest et Nord	ODRINO, SOE, AHAAMES	EU et DGD et Protos	1.994.438
Protos	Amélioration de la sécurité alimentaire dans le bassin versant de la rivière Onde Verte – Commune de Belladère	2013-2015	Département du Centre, commune de Belladère	UDECobel, CUSIC, DDA, SOE, Commune de Belladère	EU et DGD et Protos	1.588.494
VIA Don Bosco	Reconstruction école primaire et secondaire à Pétionville, dans le cadre du Programme de Relèvement Haïti via 11.11.11	2011-2013	Pétionville	Sœurs Salésiennes	DGD	?

ACNG	Titre	Période	Zone d'intervention	Partenaire(s)	Financement	Budget (EUR)
VIA Don Bosco	Renforcer l'implication des FMA au niveau de la formation technique et professionnelle	2014-2016	Les Cayes, CAP Haïtien, Fort Liberté, Gonaïves	Salésiens de Don Bosco (SDB), Filles Marie Auxiliatrice (FMA)	DGD et Farnières Haïti	1.331.720,14 (SDB) + 347.578,56 (FMA)
APEFE-WBI	L'insertion socioprofessionnelle des jeunes défavorisés a été améliorée par le renforcement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation dans des centres de formation professionnelle et par le renforcement du dispositif de placement des finissants et d'accompagnement à la création d'entreprise	2014-2016	Départements du Sud, de l'Artibonite, de l'Ouest et du Nord	WBI	DGD	1.736.482

ACC Haïti



Droit humaines, justice et bonne gouvernance



Education



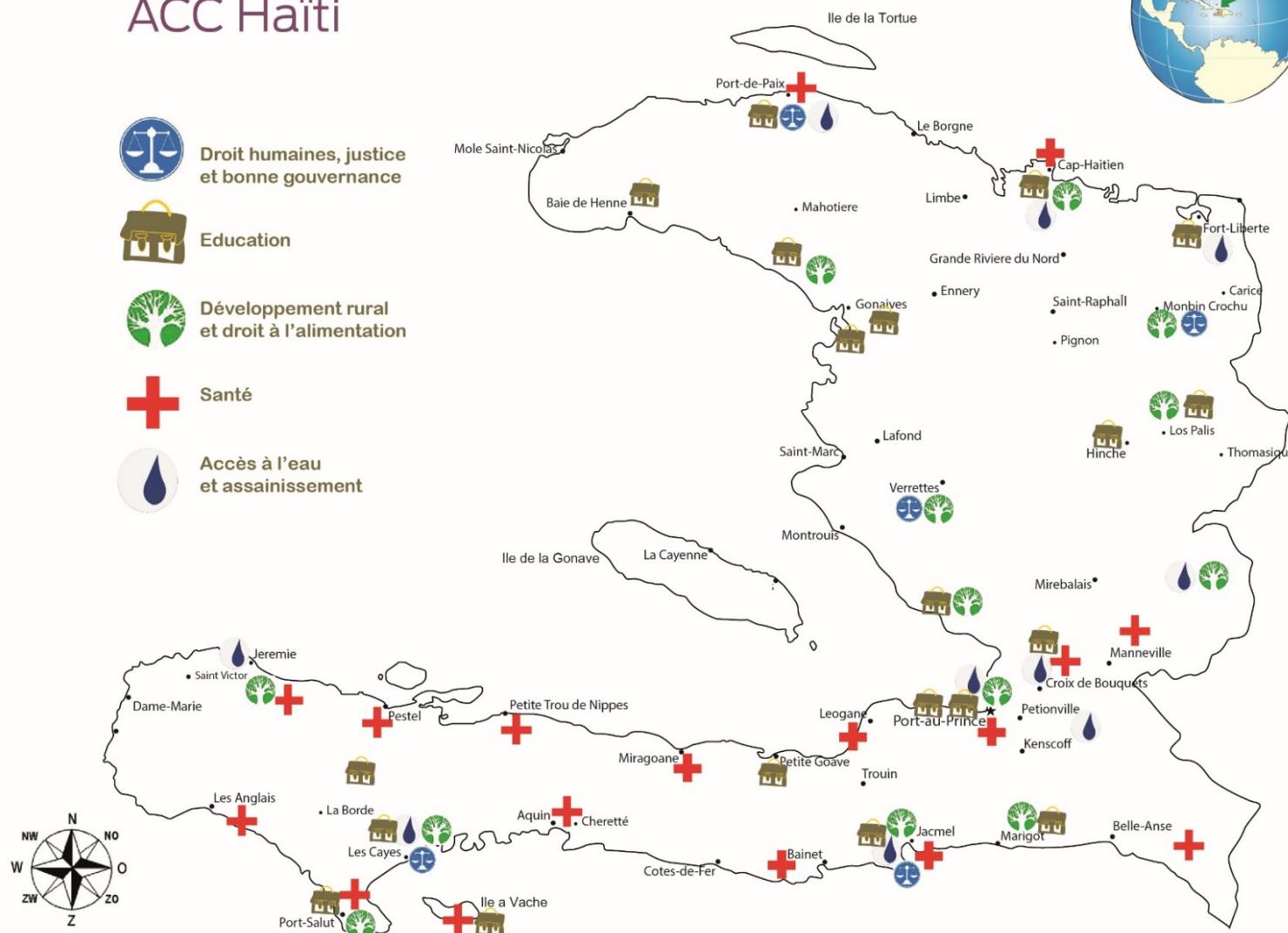
Développement rural et droit à l'alimentation



Santé



Accès à l'eau et assainissement



2.3. Partenariats avec la Coopération gouvernementale belge

Haïti n'est pas un pays prioritaire dans la coopération bilatérale ni technique belge, mais il l'est pour Wallonie Bruxelles International (WBI).

WBI échange beaucoup d'informations avec ARES-CCD et assiste aux réunions des comités de pilotage des activités ARES-CCD.

La coopération belge en Haïti intervient essentiellement à travers des acteurs indirects (aide multilatérale) comme la FAO (Food and Agriculture Organisation), UNICEF (United Nations International Children Emergency Fund). Et d'autre part à travers des ONG actives dans les secteurs suivants : l'aide humanitaire, l'éducation, la recherche et culture, la santé, accès à l'eau et assainissement, développement rural et droit à l'alimentation, droits humains, justice et bonne gouvernance.

A travers le VPWVO (Vlaams Partnerschap Water voor Ontwikkeling), le Gouvernement flamand a cofinancé des projets de potabilisation de l'eau en Haïti, moyennant une coopération avec des entreprises privées et entités publiques.

Certaines communes belges (en Flandre et en Wallonie) soutiennent des projets d'associations privées belges. Il y a de nombreuses initiatives de ce type mises en place avec des écoles, maisons d'orphelinat, petits projets privés qui viennent d'un lien d'amitié avec des citoyens belges. Il existe en Belgique, aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, une grande solidarité avec la population haïtienne, et ceci depuis de nombreuses années. Cela s'explique en partie par la présence de missionnaires belges depuis 1950. On estime que l'appui par des associations privées après le séisme était de 1,8 millions d'euro environ, selon des informations rassemblées par le Vlaams Haïti Overleg en novembre 2014.

[Ong-livreouvert.be/fr](http://ong-livreouvert.be/fr) est le site web qui présente des informations principalement financières sur l'ensemble des ONG belges agréées. Cet outil de transparence donne donc un aperçu assez complet sur l'aide du secteur. Les chiffres de l'année 2013 pour la majorité des ONG belges de coopération de développement montrent que Haïti se trouve à la deuxième place (20,5 Mio EUR) dans l'aide totale et sur la troisième place (16,7 Mio EUR) pour l'aide structurelle² (dont 11,5 Mio EUR de MSF).

2.4. Liens avec les pays voisins et les ACC des pays voisins

2.4.1. ACC Travail décent

Pour le thème du Travail décent nous nous référons à l'ACC spécifique Travail décent en Amérique Latine. Cependant il est important de souligner quelques aspects spécifiques liés au travail et au chômage en Haïti. Le chômage en Haïti est très élevé et le secteur informel est le secteur le plus créateur d'emplois.

Le secteur industriel en Haïti est principalement constitué de zones industrielles, comprenant des entreprises étrangères d'assemblage ou de textiles. Il s'agit d'entreprises internationales à la recherche de main d'œuvre peu coûteuse, qui s'installent après l'obtention d'avantages fiscaux de la part du gouvernement.

En général ces entreprises interdisent les actions syndicales, ce qui engendre des violations régulières des droits des travailleurs.

2.4.2. ACC République Dominicaine – WSM

Comme Haïti et la République Dominicaine font partie d'une seule île, ils sont tenus à avoir des relations de voisinage, qui pourtant ne sont pas toujours des relations de bons amis. Ceci se reflète dans plusieurs aspects.

Faire le lien avec l'ACC de la République Dominicaine s'impose donc vu la situation d'exploitation et de manque d'accès à la protection sociale de milliers de travailleurs haïtiens en République Dominicaine. En même temps la question de migration et aussi un racisme anti-haïtien fort constituent des pistes de travail dans le domaine des droits humains et droits sociaux. Dans la mesure du possible un travail d'information, d'échange et de plaidoyer serait très utile.

² <http://ngo-openboek.be/fr/apercu-geographique/apercu-mondial>
ACC Haïti | 23

À l'époque du régime Duvalier, des accords existaient entre les deux pays pour mettre à disposition des coupeurs de cannes haïtiens pour la 'zafra' de la canne à Sucre. Beaucoup de ces migrants saisonniers se sont finalement installés en République Dominicaine et travaillent toujours dans les 'bateyes' comme coupeurs de canne. Ces dernières années, pour échapper au taux de chômage très élevé, des paysans et jeunes haïtiens migrent vers la République Dominicaine et tentent de trouver du travail. Ces personnes finissent très souvent comme ouvriers dans les secteurs de la construction, de la production de fruits ou dans le secteur touristique et bénéficient très rarement d'une protection sociale.

En septembre 2013 la République Dominicaine a décrété une loi qui enlève la nationalité aux personnes nées dans le pays, mais de descendance de parents étrangers, et ceci depuis 1929. En mai 2014 une nouvelle loi a annulé la précédente décision pour ceux nés entre 1929 et 2007 et qui sont inscrits dans le registre civil. Ceux qui ne sont pas inscrits ou qui sont nés après 2007 sont obligés de se faire enregistrer comme des étrangers et ensuite demander la régularisation et naturalisation. Dès lors beaucoup de familles et travailleurs haïtiens qui vivent parfois depuis très longtemps en République Dominicaine sont en situation désastreuse. De plus, le dialogue sur ces questions entre les deux pays est presque totalement absent. Depuis juin 2015 des expulsions ont commencées et déjà quelques milliers de personnes ont été dénationalisées ou ont quittées la République Dominicaine et se retrouvent dans les zones frontalières sur territoire haïtien, sans services ou aide humanitaire, si ce n'est que l'aide limitée d'initiatives locales. Il y a donc une grande pression sur les zones frontalières et des risques de conflits imminents.

2.4.3. Projets binationaux avec implication d'ACNG belges

Un projet binational de réhabilitation du bassin versant de l'Artibonite a vu le jour entre Haïti et la République Dominicaine. Ce projet, financé par l'ACDI, le PNUD et OXFAM, a pour but de renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des deux pays et de soutenir les initiatives forestières, agricoles et agro-forestières qui visent à augmenter les revenus des populations rurales de la zone concernée. Il donne aussi l'occasion aux deux pays de renouer un certain dialogue, en particulier sur la question de la gestion des bassins versants.

Broederlijk Delen et HELVETAS appuient les organisations haïtiennes ITECA et KDL dans un programme binational financé par l'UE qui vise à promouvoir la protection et la gestion durable de la biodiversité et le développement local dans la région transfrontalière. Ce programme est constitué de 13 projets, dont 7 en Haïti (plus particulièrement à Fonds-Verettes, Thiotte, Belladère, Savanette, Lascahobas et Ganthier) et les 6 autres en république voisine, notamment dans la municipalité Hondo Valle.

Depuis mi-2014 les partenaires Dominicains de Solidarité Mondiale collaborent avec des organisations et mouvements Dominicains et Haïtiens sur l'élaboration de positionnements et de plaidoyer pour un nouveau décret de la loi constitutionnelle 169-14 en vue d'empêcher l'expulsion des haïtiens non régularisés en République Dominicaine.

2.5. Quelques constatations concernant les synergies et les thèmes transversaux

2.5.1. Principaux secteurs

De nombreux programmes et projets très divers sont en cours en Haïti. Les principaux secteurs d'action, tant pour les ONGI que pour les ACNG belges, sont :

- Éducation, recherche et culture ;
- Santé ;
- Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable ;
- Droit humains, justice et bonne gouvernance ;
- Développement rural et droit à l'alimentation.

Les principales thématiques transversales concernent le genre, l'environnement et la gestion des risques et désastres. Le thème du Travail décent est moins présent mais reste un thème important à prendre en considération.

2.5.2. Principaux partenaires de synergies

La plupart des ACNG ont déjà mis en place des activités communes au sein d'un même secteur d'activité. Ces synergies sont toutefois rarement limitées à un cadre purement belge. Mais il faut rappeler que le Programme Relèvement Haïti (2010-2014) suite au séisme fut une expérience enrichissante pour 15 acteurs belges et leurs partenaires haïtiens. Les acteurs suivants étaient impliqués dans :

- Coordination et travail de renforcement des capacités et synergie, et la gestion du PRH ;
- Secteur Sécurité Alimentaire : Protos, Broederlijk Delen, Entraide & Fraternité, Caritas International Belgique, Oxfam Solidarité, Tearfund, Cidecs (association) et Codeart ;
- Secteur Education, formation professionnelle et protection Enfants vulnérables : ACTEC, Via Don Bosco, Geomoun, SOS Villages d'Enfants, ADI (association), Solidariteit om Leven - Guali (association) ;
- Secteur Santé : MdM Belgique, WSM.

Plusieurs ACNG participent à des réseaux internationaux ou thématiques. Certains sont impliqués dans leur propre réseau (le réseau MdM et MdM BE, le réseau Oxfam et Oxfam Solidarité, le réseau Caritas et Caritas International Belgique, le réseau CIDSE avec Broederlijk Delen et Entraide et Fraternité, Mouvement international de la Croix-Rouge), alors que d'autres travaillent de manière concertée avec d'autres bailleurs de leur partenaire (Protos dans le plateforme PEPA, Via Don Bosco et ACTEC avec des bailleurs italiens, espagnols,... du réseau Don Bosco).

Ces réseaux et plateformes de concertation permettent aux ACNG de coordonner des stratégies communes d'intervention ainsi qu'un suivi commun des partenaires.

Ces informations sont reprises plus en détail dans les chapitres 6 et 7 de la présente ACC.

2.5.3. Genre et inclusion sociale

Les ACNG belges sont actives dans la promotion de l'égalité des droits et opportunités entre hommes et femmes. Toutefois, l'égalité et l'autonomisation des femmes sont généralement pris en compte de manière transversale. C'est pourquoi seuls quelques projets et programmes présentaient comme objectifs et/ou comme résultats mentionnés, associés aux activités spécifiques, la réduction des inégalités entre hommes et femmes et/ou la promotion de l'autonomisation des femmes ou des filles. 5 projets et programmes prévoient dans leur budget des moyens financiers explicitement pour des activités réduisant les inégalités entre hommes et femmes et/ou favorisant l'autonomisation des femmes et des filles.

2.5.4. Environnement et Gestion des risques et désastres

Haïti est sujet à des problèmes environnementaux importants, ce qui rend le pays très vulnérable aux catastrophes naturelles. Bien que le gouvernement prenne peu à peu conscience de cette problématique, aucune mesure concrète n'est prise pour y remédier, souvent par manque de moyens. Tous les ACNG impliqués dans la présente ACC portent une attention particulière, mais encore trop faible, à l'environnement dans leurs projets.

Les membres du Programme d'Appui au Relèvement d'Haïti (PRH-11.11.11) ont organisé des formations sur la thématique de la gestion des risques et désastres, avec la collaboration de Cordaid. Certains partenaires ont entamé une discussion avec la division locale du Département de la Protection Civile haïtien pour traiter au mieux cette thématique et renforcer ses capacités.

3. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

3.1. Aperçu des indicateurs importants pour le pays

Indicateur	Valeur	Source
Géographique		
Superficie	27.750 km2	Banque mondiale, 2013 ³
Terre arable	38,1% du territoire(2009) – 36,3% (2012)	Banque mondiale, 2015 ⁴
Couverture forestière	3,7% du territoire (2009) – 3,6% (2012)	Banque mondiale, 2015 ⁵
Climate change vulnerability index (CCVI)	Extrême (2 ^{ème} pays le plus à risque)	Global risks consultancy, Maplecroft, 2009-2010 ⁶
Politique		
Capitale	Port-au-Prince (3 millions d'habitants)	France Diplomatie – fév 2015 ⁷
Nom officiel du pays	République d'Haïti	N/A
Structure administrative pays	10 départements dirigés par un délégué nommé par le gouvernement	
Régime	Régime parlementaire bicaméral (parlement 100 membres – 4 ans, Sénat 30 membres – 6 ans et renouvellement par tiers tous les 2 ans)	France Diplomatie – fév 2015
Chef d'Etat (depuis 2011)	Michel Martelly (jusque fin 2015) – Président élu pour 5 ans au suffrage universel direct. Elections prévus fin 2015.	N/A
Démographique		
Population totale (2013)	10.317.461 habitants (2010) -10.580.000 habitants (2013) Densité 381 habitants/km ²	IHSI/CELADE ⁸ et PNUD ⁹ Banque mondiale, 2013 ¹⁰
Taux de croissance (2013)	1,3% par an	PNUD 2013
Espérance de vie (2013)	63,1 ans (F = 65, M = 61,2)	PNUD 2013 ¹¹
Taux de mortalité infantile (moins de 5 ans – %)	165 en 2010 (moyenne de 83 entre 2007 et 2009, 73 en 2013)	Banque mondiale, 2013 ¹²
Indice de fécondité (2003)	Urbain : 3 enfants par femme Rural : 4 enfants par femme	Recensement Général de la Population Haïtienne (RGPH)
Répartition par âge (2003)	35% de la population a moins de 15 ans 58,4% de la population a entre 15 et 64 ans	RGPH

³ <http://data.worldbank.org/country/haiti.+> <http://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#1>

⁴ <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.ARBL.ZS>

⁵ <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.FRST.ZS>

⁶ http://maplecroft.com/about/news/climate_change_risk_list_highlights_vulnerable_nations_and_safe_havens_05.html.

⁷ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/haiti/presentation-de-haiti/>

⁸ Centre Latino-Américain et Caraïbeen de Démographie (<http://www.eclac.cl/celade/>) et Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (http://www.ihsi.ht/produit_demo_soc.htm).

⁹ <http://www.undp.org/content/haiti/fr/home/countryinfo/>

¹⁰ <http://donnees.banquemondiale.org/pays/haiti>

¹¹ <http://hdr.undp.org/fr/content/table-5-gender-related-development-index-gdi>

¹² <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.DYN.MORT>

Indicateur	Valeur	Source
Socio-économique		
IDH ¹³	0,471 (168 ^{ème} sur 187 pays) (0,433 en 2000 ; 0,462 en 2010)	PNUD, 2013 ¹⁴
IDH ajusté aux inégalités	0,285 ¹⁵	PNUD, 2013
PIB par habitant (2009)	670 USD	Banque mondiale, 2011
Transfert financier des migrants expatriés	Estimé à 1,9 milliards USD en 2013 Estimé à 21,2% du PIB	Bilan de l'économie. Article dans Le Nouvelliste ¹⁶
Indice Sexospécifique de développement Humain - Revenu National Brut, Féminin	1,349 (2013)	PNUD 2013
Taux de chômage	45,6% Environ 60% pour 2013	IHSI, 2011 Bilan de l'économie. Article dans le Nouvelliste ¹⁷
Inflow remittances	21,2% du PIB	
Taux d'alphabétisation	61% parmi les 10 ans et plus (2003) 49% parmi les 15 ans et plus (2006)	RGPH Banque mondiale, 2011
Moyenne d'années de scolarisation	Femmes : 3,2 ans Hommes : 6,7 ans	PNUD 2013
Seuil de pauvreté (2001)	77% de la population vit sous ce seuil	Banque mondiale, 2011
Population rurale (2010)	50% de la population totale	Banque mondiale, 2011
Prévalence malnutrition enfants 0-5 ans	11,6% (2012) Selon UNFPA : 5% ont malnutrition aiguë; 11% ont insuffisance pondérale. 22% montre retard de croissance et 8% a un retard de croissance sévère.	Banque mondiale, 2015 ¹⁸ UNFPA ¹⁹ (EMMUS V)
Accès aux services	8,5% des logements connectés au réseau d'eau 17% des ménages ont accès à des latrines 26% ont accès aux services de santé 38,5% des ménages ont accès à l'électricité 76% des Haïtiens ont accès à l'école primaire, 22% au secondaire et 10% au supérieur 48% de la population rurale a accès à source d'eau améliorée (2012) 33,9% (2012) ont accès à électricité	IHSI, 21/02/2012 RGPH, 2003 Banque mondiale, 2007/2011 Banque mondiale, 2009 Post-Disaster Needs Assessment, 2010 Banque mondiale, 2015 Banque mondiale, 2015
VIH /SIDA	Femmes positives : 2,7% (2012) Hommes positifs : 1,7% (2012) (varie selon la région)	UNFPA
Indice d'inégalité de genre	0,6 (123 ^{ème})	PNUD, 2011

¹³ En comparaison, l'IDH de la République Dominicaine est de 0,689 (98^{ème} rang mondial) et celui de la région ALAC est de 0,731. L'IDH ajusté aux inégalités de la RD est de 0,510 et son PIB par habitant est de 7.658 en USD constants de 2005 (PNUD, 2011).

¹⁴ <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>.

¹⁵ L'IDH ajusté aux inégalités est composé de plusieurs indicateurs qui révèlent les écarts existants au sein du pays en plus d'indicateurs de développement plus « classiques ». Plus il est bas et plus les inégalités sont importantes.

¹⁶ <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/125986/Bilan-de-leconomie-haitienne.html> 7 jan 2014.

¹⁷ <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/125986/Bilan-de-leconomie-haitienne.html> 7 jan 2014.

¹⁸ <http://donnees.banquemonde.org/indicateur/SH.STA.MALN.ZS>

¹⁹ http://unfpahaiti.org/pdf/JMP2013_Rapport_de_synthEse_Haiti.pdf

Indicateur	Valeur	Source
Culture		
Langues officielles (depuis 1987)	créole et français créole uniquement : 80% / créole et français : 18%	Université de Laval ²⁰
Religions	55% catholiques, plus de 20% protestants - le rite dominant demeure la pratique du vaudou	Gouvernement français ²¹

3.2. Analyse de la situation politique

Haïti occupe 36% de l'île d'Hispaniola, la seconde plus grande île dans les Caraïbes après Cuba, qu'il partage avec la République Dominicaine à l'est. Première république noire à s'être libérée de l'esclavage et du colonialisme en 1804, le pays a été marqué par de grandes périodes de violence et d'instabilité politique, jusqu'à nos jours.

Pour bien comprendre les caractéristiques actuelles de cette nation, il faut se référer à un nombre de facteurs historiques qui ont configuré et affecté l'évolution du pays qui est toujours le plus pauvre du continent Américain.



Après l'indépendance s'est installé un pouvoir militaro-oligarchique copié sur la forme de la domination coloniale, autour de plantations de café et autres produits pour l'exportation. Même si certains mouvements et voix critiques réclamaient, déjà à cette époque, un développement intégratif, les pouvoirs oligarchiques par manque de cohérence et d'unité, empêchaient le développement économique et social. Ils empêchaient la mise en œuvre des mécanismes nécessaires au déclenchement de la modernisation au cours du 19^{ème} siècle qui s'installait partout dans le monde. Ces instabilités ont conduit à l'occupation par les Etats Unis de 1915 à 1934.

²⁰ Université de Laval : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/haiti.htm>. Site consulté en février 2012

²¹ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/haiti_513/presentation-haiti_1839/index.html

Durant et après cette époque une timide modernisation institutionnelle s'est installée avec une démocratie représentative et la création d'une armée. Des travaux d'urbanisme, l'introduction de certaines technologies, un appareil administratif modernisé et la création de cadres de la bureaucratie donnaient une impression de modernisation. Mais en réalité s'installait une classe dominante-dominée conduisant ainsi à la marginalisation de la paysannerie et la masse urbaine.²² Cependant les structures économiques archaïques n'avaient pas évolué et les revendications sociales réapparaissent au milieu des années 1950. La réponse fut une solution dictatoriale avec le régime Duvalieriste de 1957 à 1986 (avec François-papa Doc et Jean Claude-baby Doc Duvalier). Ils installèrent un pouvoir basé sur la violence institutionnalisée et le pays connut une implosion économique grave l'entraînant dans une spirale du «développement du sous-développement» comme le dit Gérard Pierre Charles (1977).²³ Cette époque du Duvalierisme a laissé des traces jusqu'à nos jours et a renforcé la société à deux voies. La fin de la dictature marque l'échec du pouvoir de l'élite haïtienne, mais aussi de la politique des puissants protecteurs internationaux. Après une période de transition difficile arrive une nouvelle étape pleine d'espoir de changement avec les élections de décembre 1990. Le pays connaît une tentative de réinstaurer la démocratie avec l'arrivée au pouvoir du parti politique Fanmi Lavalas et de son Président, Jean-Bertrand Aristide. Mais le coup d'état en septembre 1991 met fin à l'illusion et ramène une période de forte répression et de démantèlement des mouvements sociaux émergents. Cependant la conscience citoyenne dans la population avait bien avancé et des nouvelles réalités internationales qui exigeaient la transparence sont des facteurs qui empêchaient le retour à la dictature. En 1994 Aristide est ramené au pays, sous protection de militaires américains, pour terminer son mandat. La dissolution de l'armée en 1994 fut une décision extrêmement importante. Aristide et Préval se succèdent tour à tour jusqu'en 2010.

Mais le pouvoir n'est pas à la hauteur et les importants dysfonctionnements institutionnels conduisent à l'affaiblissement de l'Etat, qui n'est plus en mesure de remplir ses fonctions. Suite au départ forcé d'Aristide le 29 février 2004 un gouvernement intérimaire s'installe, appuyé par une nouvelle présence étrangère, la Mission des nations unies pour la stabilisation de Haïti (MINUSTAH). Cette mission devait assurer la stabilité et contribuer à l'organisation et au bon déroulement des élections de 2006 qui aboutirent à la réélection de René Préval. Le grand tremblement de terre en janvier 2010 a entraîné la prolongation du mandat de la MINUSTAH qui a participé à l'organisation des élections suivantes en 2010. Bien que la mission soit sujette à beaucoup de critiques et que le Sénat haïtien ait approuvé des résolutions en septembre 2011 et mai 2013 pour mettre fin à la MINUSTAH, elle est toujours présente aujourd'hui. L'ONU a l'intention de réduire les forces de 30% en 2015²⁴ dans le cas où les autorités haïtiennes font montre de leurs responsabilités. Cependant beaucoup d'organisations civiles haïtiennes craignent que la présence sera continuée après les élections prévues en 2015.²⁵

Le 12 janvier 2015, le mandat des députés et des deux-tiers des sénateurs a expiré, laissant le pays sans pouvoir législatif. En cause, l'absence d'élections depuis 2011 et les discussions sans fin sur l'adoption de changements de la loi électorale et la composition du Conseil Electoral Provisoire.

Après la démission forcée du premier ministre en décembre 2014, un nouveau premier ministre de l'opposition fut nommé par le président Martelly en janvier 2015 mais n'a pas été ratifié par le parlement. Ce gouvernement a finalement réussi à organiser les élections. Elles auront lieu pendant le deuxième semestre de 2015, et concernent des élections à tous les niveaux, se terminant avec les présidentielles en décembre 2015. Les élections législatives d'août 2015 ont montré le désintérêt de la population (18% de participation) pour la chose politique.

Beaucoup considèrent que la politique haïtienne est fortement influencée par 'les amis d'Haïti', principalement d'influentes forces des Etats Unies, de la France, du Canada et dans une certaine mesure aussi de l'Espagne et de l'Union Européenne quoique cette dernière tienne à suivre ses lignes directrices pour garder une cohérence dans les actions de développement et le respect des droits humains.

²² D'après Suzy Castor: Les racines séculaires d'une difficile construction nationale. Dans Haïti, réinventer l'avenir, sous la direction de Jean-Daniel Rainhorn. Ed. de la maison des sciences de l'Homme et Editions de l'Université d'Etat d'Haïti, Port-au-Prince, 2012, P. 35-43

²³ Ibid

²⁴ [http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2180\(2014\)](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2180(2014))

²⁵ <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16219>

D'autre part la corruption existe jusque dans les hautes sphères politiques. Il y a manque de transparence dans la gestion des fonds de l'état, dans le fonctionnement des institutions telles que la Douane, dans les projets sociaux gérés par la première dame, sans oublier bon nombre de politiciens et policiers impliqués dans le trafic de drogue. D'après le rapport de Transparency International 2014, Haïti est 161ème sur 175 pays pour la corruption.²⁶

Certaines organisations de la société civile reprochent au gouvernement un manque de vision et de plan à long terme. Il n'y a pas d'espaces de dialogue entre le pouvoir et la société civile qui se sent exclue de toutes les décisions du gouvernement. Ce dernier suit la ligne d'une politique économique néolibérale orientée vers le développement d'initiatives axées sur la production pour l'exportation, sans aucun appui pour organiser et renforcer une économie locale et la paysannerie. D'autres apprécient les avancées relevées dans le pays depuis le séisme (développement d'industrie, augmentation du taux de scolarisation,...). Par ailleurs la société civile est fortement divisée, comme en atteste le nombre de partis qui se sont présentés aux élections de 2015.²⁷

Le tremblement de terre qui a ravagé la capitale et ses environs en janvier 2010, a dévoilé les grandes faiblesses de l'état. L'aide humanitaire a été massive, mais cinq ans après nous constatons que très peu a été fait pour reconstruire l'Etat et les institutions étatiques qui elles aussi ont été fortement touchées. La reconstruction aurait pu permettre d'aller de pair avec un mouvement de décentralisation des services de l'Etat, jusqu'ici très majoritairement situés à Port-au-Prince, mais l'occasion n'a pas été saisie. Il faut noter que l'absence d'une administration décentralisée constitue un manque important dans la bonne gestion des différents départements d'Haïti. Cet aspect doit d'ailleurs être pris en compte dans les futurs programmes de développement.

Pour beaucoup d'Haïtiens, et d'organisations de la société civile, la période post-tremblement de terre a été vécue comme un temps d'intrusion d'institutions étrangères, tant publiques que privées, qui ont court-circuité aussi bien le gouvernement du pays que les organisations haïtiennes. Cela a engendré dans de nombreux secteurs un ressentiment envers ces divers acteurs, et notamment envers la « république des ONG ».

L'éclatement d'une épidémie de la choléra, introduite par les Népalais de la MINUSTAH, a renforcé encore la frustration de la population.

Si le séisme fut un moment d'amélioration significative des relations avec la République Dominicaine, ces bonnes relations n'ont pas durées. En septembre 2013 la République Dominicaine a décrété que tous les descendants d'étrangers nés en République Dominicaine après 1929 perdaient la nationalité dominicaine et devraient quitter le pays. Cette décision touche grand nombre d'haïtiens nés dans ce pays et ayant la nationalité dominicaine. Les autorités haïtiennes ont peu réagi à cette décision, qui n'augure rien de bon pour les relations futures entre les deux pays. Entretemps un phénomène de migration dite 'volontaire' a commencé depuis le mois de juin 2015 et provoque une crise humanitaire dans les zones frontalières du pays. Le gouvernement haïtien ne prend quasiment pas en charge ces populations, qui doivent compter sur la mobilisation d'acteurs locaux.

Haïti reste un des Etats les plus pauvres d'Amérique et une partie importante de sa population survit dans des conditions très précaires, ou grâce aux rémittances (les aides envoyées par les membres de la famille depuis l'étranger). Le pays rejoint le groupe des Etats fragiles. Cette vulnérabilité a des conséquences sur les services sociaux, le commerce, la justice, la sécurité et plusieurs autres secteurs qui dépendent du bon fonctionnement d'un gouvernement. Le gouvernement d'Haïti n'arrive pas à assurer ces services essentiels pour la population. Aussi d'autres secteurs de la société tels que le secteur privé, la société civile, les citoyens eux-mêmes fragilisés, ne peuvent jouer pleinement leur rôle et contribuer au développement du pays sans tomber dans l'attentisme ou l'assistantialisme.

²⁶ Transparency International, 2014. Repéré à <http://www.transparency.org/country#HTI>

²⁷ <http://www.haitilibre.com/docs/liste-definitive-des-partis-politiques-agrees-2015.pdf>, consulté le 29/05/2015

3.3. Analyse de la situation sociale

Haïti a connu une croissance démographique importante durant les 25 dernières années, de 7.110.000 habitants en 1990 à une population estimée à 10.604.000 en 2015.²⁸

La migration en Haïti est surtout caractérisée par une émigration. Les estimations les plus récentes, dont celles de Georges Anglade,²⁹ parlent de deux à quatre millions, soit un quart de la population haïtienne qui vit à l'étranger. Anglade dans sa carte 'Les Haïtiens dans le monde' mentionne deux grandes vagues, de 1915-1934, vers la République Dominicaine et Cuba, et 1965- 1985 vers les Etats Unis et Canada, ayant créé la 'diaspora'. Vers la fin des années 1970, les gouvernements dominicains et haïtiens ont signé un accord qui permettait de faire appel à de la main-d'œuvre haïtienne, les braceros, pour la récolte de la canne à sucre. Depuis les vingt dernières années, c'est plutôt la situation économique qui pousse des paysans et des jeunes à tenter la chance comme ouvriers en République Dominicaine. La migration clandestine est aussi une source importante de revenus pour les trafiquants haïtiens et dominicains. Le séisme de 2010 a entraîné un flux important de gens, notamment des jeunes vers l'Amérique Latine, en particulier l'Equateur et le Brésil. Ce phénomène démontre la désillusion des jeunes face à la situation de leur pays. On s'attend aussi dans le futur, à des migrations forcées 'environnementales' pour lesquelles il n'existe pas encore de système de protection internationale.

Au niveau socio-économique, les conditions de vie de la population haïtienne sont désastreuses et se sont aggravées par le tremblement de terre : 45% des micro-entrepreneurs ont fait appel au prêt pour financer le (re)démarrage de leur entreprise contre 36% avant le séisme. 81% des ménages haïtiens seraient actuellement endettés et le recours à l'emprunt est de plus en plus fréquent pour maintenir financièrement les activités professionnelles (de 17% à 28%).³⁰

A part l'aide de la diaspora, il n'existe aucun « filet de sûreté » pour des personnes dans la précarité, car il n'existe aucune politique sociale digne de ce nom. La majorité des Haïtiens n'ont pas accès aux services de base (chapitre 3.1). L'Etat n'est pas en mesure de rendre public ces services, qui sont donc fournis dans leur grande majorité par des acteurs privés. 90% des établissements scolaires et 80% des structures de santé sont par exemple non publics.³¹ Des organisations religieuses, des fondations locales et des ONG internationales prennent le relais pour assurer un minimum de services à faible coût, mais cela reste insuffisant, centralisé et non optimal.

Les dépenses sociales de l'Etat haïtien sont les plus basses de la région des Caraïbes et ont encore diminué ces dernières années passant de 2,7% à 1,5% du PIB³² entre 2002 et 2011. Les dépenses dans le secteur de la santé en Haïti ont baissées depuis 1997, allant de 2,5% du PNB en 1997 à 1,4% en 2009.³³ L'inflation est marquée : elle s'est maintenue entre 3% et 8% entre 2010 et 2015.³⁴ Alors que la gourde a été maintenue stable par rapport au dollar américain depuis des années (1 USD = 40 HTG), on voit depuis juin 2015 une gourde qui s'effondre et se changeait fin août à plus de 50 HTG, ce qui rend la vie encore plus chère.

Dans certaines régions la population revendique, parfois violement avec barrages routiers, l'accès à l'électricité, à l'eau potable, à des routes carrossables, surtout là où de nouvelles zones industrielles sont implantées et pourvues de tous ces services.

En juin 2015, plus de cinq ans après le séisme il y a toujours environ 60.000 personnes³⁵ sous tentes dans la région métropolitaine. Beaucoup de personnes et familles qui ont accepté de quitter les camps avec une subvention de 500 USD pour payer un loyer ou une petite maison (montant suffisant pour une année de loyer au maximum) se retrouvent dans beaucoup de cas à nouveau dans la rue. Mais ces personnes ne sont plus inclus dans les chiffres des « sans abris suite au séisme ». Entretemps s'est ajouté le nouveau problème des personnes dénationalisées qui arrivent depuis la République Dominicaine.

²⁸ <http://esa.un.org/unpd/wpp/unpp/p2k0data.asp>

²⁹ Géographe, homme politique et écrivain haïtien ayant vécu au Canada. Il est mort pendant le séisme de 2010

³⁰ Etude ACTED, Situation économique et endettement des ménages haïtiens, Port-au-Prince et Léogâne, 2011

³¹ Gouvernement haïtien, Post-Disaster Needs Assessment (PDNA), mars 2010 et chiffres de la santé partagés lors d'une réunion

³² <http://www.cepal.org/fr/publicaciones/25746-la-pauvrete-en-haiti-situation-causes-et-politiques-de-sortie>

³³ <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2013/cr1391.pdf>

³⁴ <http://www.tradingeconomics.com/haiti/inflation-cpi>

³⁵ <http://reliefweb.int/report/haiti/ha-ti-bulletin-humanitaire-num-ro-52-juillet-2015>

Pour la question du logement et habitat (et accès aux services de base) l'organisme UCLBP (Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics), créé après le séisme, n'arrive pas à élaborer une vraie politique adéquate, dans un contexte d'urbanisation croissante. Dans l'aire métropolitaine il y a davantage

de logements surpeuplés et précarisés suite au séisme, les rendant plus vulnérables aux divers types de catastrophes naturelles récurrentes depuis environ une dizaine d'années. L'accès aux services de base s'est amélioré depuis 2001, bien que beaucoup reste à faire pour garantir à la population des conditions d'existence dignes.

La question de l'emploi demeure primordiale car le travail constitue la première source de revenus de la majorité des ménages. De 1999-2000 à 2007, les enquêtes de l'IHSI indiquent, à des degrés divers, un réel problème d'absorption de la population en âge de travailler (10 ans et plus), des jeunes en particulier, dans l'activité économique.

Il existe un grand nombre de mouvements sociaux qui sont assez bien organisés au niveau local mais qui peinent à se coordonner et agir au niveau national. On remarque aussi un certain « classisme » (classes sociales) avec des différences assez marquées entre les groupes. Il existe des regroupements assez bien structurés en ce qui concerne les organisations paysannes (hommes et femmes) et des organisations de femmes, surtout quand elles sont encadrées par des organisations d'accompagnement. Pour d'autres associations (jeunes, femmes commerçantes, ...) il y a un manque d'organisation et d'encadrement. Beaucoup de leaders de ces organisations sont des personnalités fortes qui ne sont pas toujours disposées à collaborer avec d'autres groupes. Le mouvement syndical en Haïti est faible et ne représente pas une grande force en ce moment.

Par ailleurs, on constate la persistance de pratiques d'exploitation des gens qui se reproduisent à différentes échelles : dans les « factories » (usines d'assemblage principalement des femmes ouvrières), les enfants restavec (enfants en domesticité), etc.

Au niveau de l'éducation il y a un manque d'alphabétisation et d'accès à l'école pour beaucoup d'enfants et de jeunes malgré les énormes efforts déployés ces dernières années. La qualité de l'enseignement est souvent de bas niveau, avec des professeurs peu formés et un nombre moins élevé de jours scolaires (surtout en zones rurales et dans les quartiers pauvres de ville). L'analphabétisme adulte reste assez élevé et demande un travail et des moyens soutenus.

Le bureau de l'UNESCO et le Groupe Sectoriel Education ont appuyé le Ministère de l'Education pour la mise en œuvre du Programme de Scolarisation Gratuite et Obligatoire (PSUGO) en 2012 et 2013 pour les enfants non scolarisés, qui était une initiative du Président Martelly. D'après le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), plus d'un million d'enfants auraient accédé à la scolarisation, bien que ces chiffres soient mis en doute par des cas de corruption.

Il faut aussi noter que beaucoup d'Haïtiens qui ont étudié et qui en ont l'opportunité, quittent le pays pour chercher à s'établir ailleurs, entraînant un phénomène de fuite de cerveaux. Pour des personnes formées il n'est pas trop difficile d'acquérir un passeport pour les Etats Unies ou le Canada. On estime que 80% des haïtiens ayant un diplôme d'études supérieures quittent le pays l'année de leur diplôme.

D'autres, moins formés, se rendaient surtout en République Dominicaine où ils étaient mis au travail comme coupeurs de canne à sucre, dans la récolte de fruits, dans la construction, dans les hôtels pour les postes des services de nettoyage. Vu les problèmes actuels que rencontrent les haïtiens dans ce pays, ils tentent maintenant de plus en plus leur chances au Brésil, au Mexique, aux Bahamas, (sont souvent victime de traite) et pour quelques un plus formés, en Europe (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas).

Du point de vue socio-anthropologique les Haïtiens sont un peuple fier, résistant et indépendant, habitué à développer des mécanismes de survie dans ce contexte difficile. L'influence du surnaturel (vaudou, magie, influence des ancêtres ou des esprits) se ressent au quotidien et les aspects émotionnels priment sur le rationnel dans la relation entre les personnes, ce qui influe profondément sur les décisions prises.



© Dieter Telemans

Droit des enfants

Haïti connaît depuis peu une attention plus spécifique pour la situation et le droit des enfants. En mars 2003 le Comité des Droits de l'Enfant de l'UN note qu'un code des droits de l'enfant est en préparation en vue d'harmoniser la législation existante avec la Convention relative aux droits de l'Enfant. En novembre 2014 l'Union Européenne et l'UNICEF³⁶ ont lancé conjointement un manuel pour « Intégrer les droits de l'enfant dans la coopération pour le Développement » en Haïti. l'Union Européenne signalait en même temps son intention de soutenir des projets de la société civile dans ce domaine. Sur le front législatif l'UNICEF et l'Institut du Bien Etre Social et de la Recherche (IBESR) ont abouti à l'adoption de la loi sur l'adoption, la loi sur la traite, la loi sur la paternité responsable, la maternité et la filiation ainsi que la ratification d'outils de protection comme le Protocole facultatif de la Convention relative aux Droits de l'Enfant concernant la vente d'enfants, le Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications. Les projets de lois relatifs à la loi organique de l'IBESR et au Code de Protection de l'Enfant ont aussi déjà été adoptés en Conseil des ministres et déposés au Parlement.

Le phénomène des restavec³⁷ (enfants envoyés en domesticité chez des familles en ville) est accepté comme un fait culturel et social. Cependant on voit de plus en plus un changement. Les aspects problématiques du système tels que l'abus d'enfants, le mauvais traitement, l'empêchement d'accès à l'école, deviennent plus visibles et la population devient plus consciente du problème. La cause du phénomène est profondément ancrée dans les structures culturelles, sociales et économiques du pays. La pauvreté fait de cette pratique un phénomène nécessaire accepté par la population. Il faut donc s'attaquer aussi bien à la situation de pauvreté qu'à la mentalité. Tout d'abord, il faut arriver à mettre fin à la maltraitance des enfants et à améliorer les relations entre la famille et l'enfant.

³⁶ http://eeas.europa.eu/delegations/haiti/press_corner/all_news/news/2014/2014_11_11_fr.ht

³⁷ Les restavec sont des enfants en domesticité, envoyés par leur famille auprès d'un autre ménage, qui prend l'engagement d'entretenir l'enfant en échange d'une participation aux tâches ménagères. Les traitements de ces enfants sont variables, mais il s'agit parfois de véritables petits esclaves domestiques

L'IBESR est devenu le point focal pour la protection et la défense des droits de l'enfant. Il s'agit du principal organisme étatique chargé de la protection des enfants vulnérables et de la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Droits de l'Enfant. Au sein de la police nationale existe depuis 2003 un corps spécifiquement dédié aux enfants : la Brigade de Protection de Mineur.

Concernant les Enfants en situation de rue, un recensement montre qu'en février 2011 au moins 3.380 enfants et jeunes habitaient dans les rues de Port-au-Prince et de Carrefour (dont 22% se sont retrouvés à la rue juste après le séisme). Cela signifie une augmentation de 55% comparé aux 3.129 enfants en situation de rue en 2006. Le phénomène des enfants et jeunes des rues est le résultat de multiples causes économiques, sociales et politiques. En Haïti, ces causes sont liées à la dissolution de la cellule familiale, le phénomène des enfants en domesticité (restavec) qui s'envuent, les problèmes économiques des familles, les catastrophes naturelles, la violence intrafamiliale, l'instabilité politique, l'influence de la drogue ou le manque d'encadrement scolaire adéquat. Les enfants se regroupent en 'base' ou 'cartel'. Les moins de 14 ans représentent 33%, ceux ayant entre 14 et 17 ans représentent 43%, et les enfants ayant plus de 18 ans représentent 24% de l'ensemble des enfants en situation de rue. La majorité sont des garçons (89%).³⁸

3.4. Analyse de la situation économique

Haïti reste le pays le moins développé du continent américain et a reculé à la 168^{ème} place sur l'index de développement humain.³⁹ 24,7% des Haïtiens vivent avec moins de 1,25 USD par jour (extrême pauvreté) et 58,6% avec moins de 2,5 USD par jour (pauvreté modérée). Le PIB par habitant s'élève à 473,3 USD (1/1/2014).⁴⁰

Du point de vue économique et socio-économique surtout, Haïti est confronté à deux grands défis : la pauvreté et l'inégalité. En ce qui concerne la distribution des revenus, les personnes les plus pauvres représentent 0,7% du revenu national, les plus riches qui représentent seulement 10% représentent plus de 50%. Plus de 72% de la population vivait en 2010 avec moins de 2USD par jour. On a noté que le taux d'activité et le taux de chômage s'étaient améliorés entre 2007 et 2012⁴¹. Toutefois, actuellement en 2014 le taux de chômage approche les 41%. Et les entreprises dans le domaine informel représentent 95% du total d'entreprises.

Haïti est aussi l'un des pays les plus inégalitaires de la planète, avec un coefficient de Gini de 0,61 en 2012⁴². Le secteur primaire représente 23% du PIB, le secteur secondaire 19% et le secteur tertiaire (composé essentiellement du commerce de gros et de détails) 58% (PNUD, 2015). Le taux de chômage élargi est de 28,9%. Haïti fait partie des 55 Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier (PFRDV) selon le classement de la FAO de 2014⁴³.

La croissance économique est estimée à 2,7% pour l'exercice 2014, soit une croissance en baisse par rapport aux 4,3% observés en 2013. Ce fort ralentissement en 2014 s'explique par les délais dans l'approbation du budget national et des conditions météorologiques adverses qui ont affecté la production agricole.

Un des grands défis pour Haïti sera de gérer la diminution substantielle de l'aide des bailleurs de fonds. Cette tendance qui a pu s'observer au cours de ces trois dernières années, devrait se poursuivre à l'avenir. Cela aura probablement pour effet de limiter les investissements en capital, ce qui rend plus urgent pour le gouvernement d'utiliser les ressources internes et externes plus efficacement.⁴⁴

L'économie d'Haïti est fortement basée sur l'agriculture de subsistance et trois quarts de la population rurale aurait de la difficulté à subvenir à ses besoins alimentaires.⁴⁵ La dégradation environnementale, l'érosion et le phénomène de désertification sont les grandes causes de la diminution de la production agricole locale.

³⁸ <http://cpwg.net/wp-content/uploads/sites/2/2012/09/Haiti-Recensement-Enfants-et-Jeunes-des-Rues-2011-FRA.pdf>

³⁹ <http://hdr.undp.org/en/content/table-2-human-development-index-trends-1980-2013>

⁴⁰ <http://fr.tradingeconomics.com/haiti/gdp-per-capita>

⁴¹ <http://haiti-reference.com/pages/plan/economie-et-finances/chiffres-faits/>

⁴² <http://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>

⁴³ <http://www.fao.org/countryprofiles/lifdc/fr/>

⁴⁴ <http://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>

⁴⁵ <http://www.ruralpovertyportal.org/web/guest/country/home/tags/haiti>

L'indice de production d'alimentation n'est passé que de 100 à 112 en 10 ans (1999- 2009)⁴⁶, alors que les importations alimentaires ont cru de façon proportionnellement plus importante.⁴⁷ De nouveau, la forte dépendance d'Haïti envers l'extérieur est préoccupante.⁴⁸ Comme il est moins cher d'importer les denrées de base telles que le riz plutôt que de les produire localement, le pays favorise les importations et accroît par là-même sa vulnérabilité alimentaire.⁴⁹⁻⁵⁰ Haïti applique une taxe d'importation de 3% seulement sur le riz, taux le plus bas de toute la région Caraïbe. La révision à la baisse des tarifs douaniers haïtiens, en 1995 suite au programme d'ajustement structurel imposé par la Banque mondiale, a engendré une baisse des recettes publiques, ce qui a aggravé à son tour le déficit public. Ceci a, au cours des 20 dernières années, renforcé le désengagement et l'incapacité de l'état de prendre en charge les services sociaux de base, d'où une réduction des services publics, ce qui a contribué à l'aggravation de la pauvreté et l'exclusion sociale. Au même titre que les recettes douanières et les services sociaux de base, le processus de libéralisation de l'économie haïtienne a sévèrement dégradé le commerce extérieur d'Haïti. En effet, au cours des vingt dernières années, Haïti se voit transformer en un vaste marché pour la plupart des pays des Caraïbes, la République Dominicaine et les Etats-Unis. De 1990 à 2011, les importations ont cru de 459% et les exportations de 203% soit deux fois moins. Le taux de couverture des importations par les exportations a évolué à la baisse, passant de 46% en 1990 à 25% en 2011, soit une chute considérable de 46% en l'espace de 21 ans. Aussi, le taux d'ouverture de l'économie haïtienne qui était de 38% en 1990 est passé à 170% en 2011 soit une progression de 347%.⁵¹

La faiblesse économique se traduit par une triple dépendance : budgétaire (50% du budget et 80% des investissements proviennent de l'aide extérieure), énergétique (importation de la totalité des hydrocarbures) et alimentaire (importation de 60% des besoins alimentaires en dépit d'un fort potentiel agricole).⁵²

En outre, l'aide humanitaire continue à abreuver le pays de ressources artificielles⁵³, de même que les rémittances de la diaspora qui représenteraient entre un quart et un tiers du PIB selon les estimations du MAE français. Tous ces éléments freinent le développement agricole et industriel du pays et la création d'emplois.

L'économie haïtienne, pour des raisons historiques, profite du succès de la migration. Aujourd'hui 2 millions d'Haïtiens aux Etats Unis produisent 30 milliards de USD, alors que les 10 millions d'haïtiens vivant dans le pays, n'arrivent à produire que 8 milliards de USD. L'économie américaine a un poids de 12.000 milliards de USD sur celle du pays. Le pays devrait chercher sa propre voie et « il faudrait bannir l'assistanat et devenir attrayant pour les affaires. »⁵⁴

La question de l'emploi est également problématique en Haïti puisque le taux de chômage est de 45,6% selon l'Institut National de Statistiques. Cela est cependant peu révélateur de l'économie réelle du pays, puisque l'économie informelle représenterait 90% de l'emploi.⁵⁵ Même au sein de l'économie formelle, les emplois salariés sont minoritaires. Selon le dernier recensement de 2003, les travailleurs indépendants représentent 82,1% de la population active occupée. Ce même document avance des chiffres de la population inactive relativement élevés : 51,1% de la population totale serait concernée. Il s'agirait de 57,1% d'élèves et d'étudiants et de 25,7% de personnes au foyer. Ces chiffres doivent être mis en perspective avec les chiffres de l'économie informelle. La situation économique a été aggravée par le séisme du 12 janvier 2010, qui aurait entraîné des pertes équivalentes à 120% du PIB selon l'avis annuel du Fond Monétaire International de 2010 (8 Mrd USD selon le gouvernement haïtien).

⁴⁶ Banque mondiale, 2011

⁴⁷ Les importations haïtiennes ont doublé entre 2002 et 2008 passant de 1 à 2,150 Mrd USD (site du MAE français)

⁴⁸ Le pays doit importer 60% de la nourriture dont il a besoin (80% du riz qu'il consomme) (<http://www.ruralpovertyportal.org/web/guest/country/home/tags/haiti>)

⁴⁹ Cela est d'autant plus vrai que les échanges se font avec peu de pays : République Dominicaine depuis 2010 et Etats-Unis principalement (site du Ministère des Affaires Etrangères français)

⁵⁰ <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16279>

⁵¹ Etude sur la révision du cadre tarifaire haïtien, Rapport Final, Molière Peronneau et Nelson Jean-François, 2013

⁵² diplomatique.gouv.fr/fr/.56

⁵³ 17,3% du revenu national brut (en constante augmentation) en 2009 (Banque mondiale, 2011)

⁵⁴ <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/140451/La-loupe-de-leconomie-de-Pierre-Marie-Bisson>

⁵⁵ Actes du 1^{er} atelier sur l'exclusion sociale en Haïti ; Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale ; juin 2009

Il est donc indispensable d'aider le pays à opérer un saut quantitatif et qualitatif dans l'enseignement haïtien, à tous niveaux et pour tous les domaines d'emploi (agriculture, industrie, santé, etc.) afin d'améliorer la situation économique du pays et de ses habitants. Pour se développer, Haïti a besoin de travailleurs qualifiés. Les carences en personnel compétent se sont particulièrement illustrées après le séisme : faute d'entreprises locales fiables, la plupart des travaux de reconstruction ont été réalisés par des firmes étrangères. Celles-ci ont eu beaucoup de difficultés pour recruter des maçons haïtiens.

La mauvaise qualité de l'éducation grève les possibilités de croissance économique durable : suite au séisme, le Ministère du Tourisme et des Industries a fortement investi dans des projets à visée touristiques et le secteur touristique fait partie de la branche d'activité la plus dynamique, il participe maintenant au PIB à hauteur de 5%.⁵⁶ Pourtant, la demande en main d'œuvre qualifiée n'est pas satisfaite et, actuellement, la majorité des postes à responsabilité sont occupés par des non- haïtiens.

Le défi de l'employabilité est grand, tant la méfiance des employeurs est forte à l'égard des personnes formées dans le pays. Par ailleurs, l'auto-emploi et l'appui aux micro-entrepreneurs représente une autre manière de faire progresser le pays, mais les habitants nécessitent l'accès à des crédits et des formations.

La réduction des inégalités comme objectif de politique publique est également un impératif de premier ordre, d'autant que les inégalités d'accès à l'éducation observées se traduiront probablement par de fortes disparités de revenus du travail.⁵⁷

Les transferts de la diaspora, constituée de près de quatre millions d'Haïtiens, représentent pas moins de 20% du produit intérieur brut (PIB) du pays. Ceci, sans prendre en compte les dons qui ne passent pas par les maisons de transfert ni par les banques. Plus de 30% des familles haïtiennes reçoivent mensuellement des transferts financiers de la diaspora.⁵⁸

Le rôle des transferts en provenance des ménages de la diaspora dans la compensation éventuelle des inégalités des revenus du travail est à évaluer. Le modèle d'une économie exportatrice de main-d'œuvre et de plus en plus dépendante du financement des travailleurs émigrés, en construction au cours des années quatre-vingt-dix, s'est largement consolidé depuis.

Les gouvernements de Martelly ont continué dans la ligne des politiques néolibérales orientées surtout vers une économie qui veut attirer des investissements étrangers pour la production destinée à l'exportation et pour le tourisme, mais qui ne renforce pas l'économie locale dont le pays a tellement besoin. Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti avec une « Vision à Long Terme du Développement d'Haïti » est établi sur de grands choix territoriaux, économiques, sociaux et institutionnels, sur l'atteinte de cibles transversales et sur la mise en œuvre graduelle et simultanée des quatre Grands Chantiers pour l'avenir. Ces choix territoriaux, économiques, sociaux et institutionnels proposés visent : pour le court terme (2012-2015) la mise en œuvre du PSDH à travers le PTI 2012-2015 (Plan Triennal d'Investissement) qui cible l'emploi, l'environnement, l'éducation et l'État de droit.⁵⁹ L'objectif étant de porter Haïti au niveau d'un pays émergent en 2030.

3.5. Analyse de la situation environnementale

Haïti est constamment aux prises avec des catastrophes naturelles. Selon une étude menée en 2006 par la Banque mondiale (*Natural Disaster Hotspots : « Cartographie des catastrophes naturelles »*), Haïti est l'un des pays les plus vulnérables à ces catastrophes. Cette extrême vulnérabilité résulte, en plus d'un degré élevé de pauvreté, d'une infrastructure inadaptée, d'un environnement dégradé et de l'inaction d'une série de gouvernements inefficaces confrontés à de graves problèmes fiscaux et à la corruption endémique. La convergence de ces différents facteurs amplifierait l'impact et les conséquences de toute catastrophe naturelle.

⁵⁶ Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), année 2013

⁵⁷ L'évolution des conditions de vie en Haïti entre 2007 et 2012. La réplique sociale du séisme. IHSIDIAL 2014.pdf

⁵⁸ <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/127036/La-diaspora-haitienne-un-pilier-tres-importants-dans-leconomie-du-pays.html#sthash.cGFVJ0ad.dpuf>

⁵⁹ http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance%20d%C3%A9mocratique%20et%20etat%20de%20droit/UNDP-HT_PLAN%20STRAT%C3%89GIQUE%20de%20developpement%20Haiti_tome2.pdf

La production de charbon de bois pour la cuisson représente plus de 72% des besoins énergétiques du pays et Port-au-Prince seulement consomme plus de 60% de charbon produit en Haïti. D'autre part, la condition socio-économique exécrable des familles paysannes appauvries les pousse à produire du charbon de bois pour la vente. L'exploitation intensive de bois précieux dans le passé, par des entreprises étrangères et haïtiennes, et plus récemment la pratique non adaptée des exploitants agricoles livrés à eux-mêmes contribuent sérieusement à la dégradation du sol. Chaque année environ 40 millions de tonnes de sols arables s'en vont dans la mer suite à la situation d'érosion et les fortes pluies. On estime que cela représente une perte estimée de 1 millions de USD, sans mentionner les espèces de plantes et d'animaux qui sont en voie de disparition.⁶⁰

Plus de 50% du territoire, essentiellement les zones de pente, est érodé ou soumis à des risques très élevés d'érosion.⁶¹ Ces risques sont moindres pour les zones de plaine mais les analyses de sols effectuées par la FAMV/UEH au niveau des principales plaines du pays, depuis une dizaine d'années, ont montré que la richesse minérale des sols avait diminué significativement. Elles sont affectées par la pollution (proximité de villes) et leur niveau de reconstitution en souffre. La production agricole connaît en conséquence une décroissance depuis plus de dix ans (-0,5 à -1,2%) en raison de la baisse de la productivité des terres. Ces dégradations ont aussi un effet inquiétant sur l'approvisionnement en eau dans plusieurs régions du pays. Les périodes de sécheresse sont de plus en plus longue, ce qui affectent l'agriculture. Des paysans du Nord-Est et aussi du Plateau Central signalent un changement important depuis 25 ans. Une politique adéquate à grande échelle s'impose urgemment en vue du changement climatique constaté.

L'extension urbaine sans un système adéquat d'urbanisation ainsi que le manque d'une politique rigoureuse de gestion de déchets sont d'autres aspects qui augmentent les dangers environnementaux dans le pays.

Récemment des initiatives à différents niveaux sont lancés par des organisations internationales en collaboration avec le gouvernement. Il y a un programme de l'UNEP/PNEU pour contrer la dégradation environnementale au long de la frontière Haïti-République Dominicaine et pour renforcer la production agricole et alimentaire dans la région.⁶²

Le Ministère de l'Environnement existe mais semble actuellement privé de moyens pour gérer une politique adéquate. Il faut noter aussi le manque de collaboration inter-ministérielle. Quant à la société civile, elle ne mène pas assez d'actions de plaidoyer vis-à-vis des autorités responsables, et ne négocie pas assez de pistes d'action, soit collectivement au sein de la société civile soit avec les autorités responsables.

3.6. Analyse de la situation genre et inclusion sociale

La pauvreté en Haïti impacte les femmes encore plus durement que les hommes. La question de leur participation politique dans le système de gouvernance reste un défi majeur. Un amendement constitutionnel adopté le 19 Juin, 2012 a établi le principe d'un quota de 30% pour les femmes à tous les niveaux de l'Office national. Dans l'immédiat, cela a eu l'effet d'une hausse passagère nominale dans les positions des femmes dans le gouvernement. Au parlement, la présence des femmes est encore plus timide. Seuls 5 femmes occupent un bureau sur les 99 sièges disponibles dans la Chambre des députés, alors qu'il n'y en a pas au Sénat. Dans le système judiciaire, la participation des femmes est également faible, ne comptant que 52 juges sur 660 (moins de 5%). Il ya des progrès marginaux toutefois, au Collège de la Magistrate où le nombre a progressivement augmenté, passant de 7 en 1997 à 60 en 2013. Les femmes représentent aujourd'hui 51,8% de la population active totale haïtienne. Un million de jeunes femmes ont actuellement entre 15 et 24 ans. En Haïti la femme est considérée comme étant le « poteau mitan », le pilier de la maison. Cependant, plus de 75% des femmes occupées travaillent dans le secteur informel. Les femmes travaillent aussi dans des secteurs économiques les moins valorisées, vulnérables aux chocs, sans protection sociale et peu ou pas de possibilité de croissance. En comparaison des femmes ont une présence beaucoup plus faible dans les secteurs les plus prometteurs de l'économie où ils ont tendance à être victimes de discrimination salariale. Dans les régions rurales d'Haïti, les femmes paysannes jouent un rôle stratégique. Elles sont actives dans tous les aspects de

⁶⁰ <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/972haiti.pdf> repris dans POHDH: Haïti face à la crise environnementale – Vendredis de la Plate-forme Mai 2014, p.2

⁶¹ http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Dufour_V_23-06-2011_.pdf carte 11

⁶² <http://www.unep.org/disastersandconflicts/CountryOperations/Haiti/Haitimedia/HaitiRDEnvironmentalChallenges/tabid/106364/Default.aspx>

l'agriculture, mais surtout dans la commercialisation et la transformation. Le travail des femmes dans le secteur agricole n'est cependant pas suffisamment valorisé. Le chômage et le sous-emploi sont largement répandus parmi les femmes, dont 40% gèrent un foyer seule.⁶³ Des obstacles structurels tels que les comportements et les institutions qui empêchent les progrès pouvant bénéficier aux femmes, ainsi que la situation économique et sociale, ne sont pas favorable à l'avancement des femmes dans la société.⁶⁴

L'accès à l'enseignement est relativement égalitaire mais les femmes rencontrent fréquemment des situations de harcèlement, de grossesses précoces ou doivent assumer seules une charge familiale. De fait, avoir décroché un emploi ne met pas les jeunes filles à l'abri de pressions de la part de collègues ou de supérieurs hiérarchiques. De manière générale, la protection des travailleurs est très déficiente et les employées sont démunies face à des cas de harcèlement. La question de la violence contre les femmes n'est pas nouvelle en Haïti. Le tremblement de terre a exacerbé la pauvreté tout en soulignant les problèmes structurels et les causes. Déplacement de masse interne, le logement inadéquat, la perte des moyens de subsistance et les opportunités économiques ont aggravé la situation précaire des femmes et aggravé les violences physiques et sexuelles. Entre Juillet 2011 à Juin 2012, 1.127 cas de violence contre les femmes et les hommes ont été signalés dans quatre (4) départements du pays de la consultation nationale. La dernière mesure prise par les autorités dans le cadre de ce plan est la création d'un Bureau de la lutte contre la violence contre les femmes et les filles (BLCVFF) en 2013.

Le mouvement des femmes haïtiennes, avec plus de vingt-cinq années de travail à l'appui des droits des femmes, fait tout son possible pour fournir des services aux femmes victimes de toutes les formes de violence. La réalité est qu'ils sont sous-financés et ne figurent pas suffisamment dans les plans et stratégies de gouvernement, de développement et des agences humanitaires. Des stratégies ciblées doivent être adoptées avec le potentiel pour un impact positif avec une capacité démontrée d'influencer le changement politique et juridique.

Haïti dispose depuis plusieurs années d'un Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF). Les mouvements de femmes en Haïti ont réussi à faire passer un certain nombre de décisions relatives à la situation des femmes, dans le domaine de violence contre les femmes, la reconnaissance de la paternité. Elles sont présentes dans des postes de responsabilité dans le gouvernement et des institutions telles que l'office de Protection du Citoyen, le Département de la Protection Civile quoique encore sous-représentées, de même que dans des organisations sociales et du secteur privé.

La nouvelle « Politique d'égalité homme/femme : autonomisation des femmes» pour 2014-2034 du MCFDF a été publiée en mars 2015, à l'occasion de la journée des femmes le 8 mars. C'est un document de politique publique qui se propose d'orienter les actions de l'Etat pour les vingt prochaines années . Il est accompagné d'un plan d'action pour la période 2014-2020. Il vise l'inclusion et la cohésion sociale. Il est une réponse aux Conventions signées par Haïti et corrige les discriminations. Par exemple, par rapport à la féminisation de la pauvreté, même s'il y a une amélioration de la participation des femmes dans tous les secteurs, il n'en demeure pas moins que de meilleures conditions de vie et d'égalité sont encore des idéaux à atteindre. De ce fait, à travers six volets seront principalement touchés la justice, l'éducation, la santé. Le défi est grand car ces positions politiques peinent généralement à s'incarner dans le fonctionnement de la société.

3.7. Analyse par secteur

3.7.1. Education, recherche et culture

Le système éducatif haïtien comprend les secteurs informels et formels. Le secteur informel englobe l'alphabétisation et la post-alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus. Le secteur formel s'organise quant à lui sur cinq grands niveaux :

- l'éducation préscolaire ;
- l'enseignement fondamental ;
- l'enseignement secondaire ;
- l'éducation professionnelle ; et
- l'enseignement supérieur.

⁶³ http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/library/inforapide/inforapide-l_avancement-economique/

⁶⁴ <http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/inforapide/inforapide-L'avancement%20économique.pdf>

Le système éducatif est fortement marqué par l'exclusion et contribue à perpétuer et à renforcer les inégalités pour plusieurs raisons : offre scolaire limitée, surtout en milieu rural, et différenciée, ce qui prive les plus pauvres de l'accès à une éducation de qualité. De plus, le coût de l'éducation est trop élevé par rapport au revenu des familles.

L'offre est inéquitable et est très dominée par le système privé. Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus s'élèverait à 76% (homme = 78,7%, femme = 76,6%) (OMD, 2013).

Les écoles publiques sont de très faible qualité.⁶⁵ Peu de contrôles sont exercés envers ces établissements, qui souffrent de nombreux manquements suite à la faiblesse des financements publics. Un manque de matériel, d'équipement, l'absentéisme des professeurs, etc. sont d'autant de problèmes qui brident la qualité de l'enseignement. Les écoles privées, plébiscitées par la population haïtienne, sont de qualité très inégale.

Le taux de fréquentation des écoles est de 67%, mais seuls 30% atteignent la fin du système primaire. La durée moyenne de scolarisation est très faible et s'élève à 4,9 ans. Malgré des progrès durant ces dernières années des efforts restent à faire pour garantir une scolarisation à 100% dans le primaire. Le nombre insuffisant et la carence de qualité d'écoles en zone rurale représente un frein important à la scolarisation d'un grand nombre d'haïtiens. Bien que l'on compte environ la moitié des enseignants en milieu urbain et l'autre moitié en milieu rural, près de 4 professeurs sur 5 de l'enseignement secondaire sont concentrés dans les zones urbaines.

Selon le ministère de l'éducation et de la formation professionnelle (MENFP), plus de 60% des enseignants du secteur privé n'ont aucune qualification académique et professionnelle. Les enseignants en Haïti sont majoritairement sans diplôme et sans reconnaissance sociale. Les professeurs ont reçu un faible bagage pédagogique initial et disposent de peu d'outils pour progresser.



© Dieter Telemans

⁶⁵ Le gouvernement haïtien ne consacre que 1,5% de son PIB à l'éducation, avec pour corollaire une qualité de l'enseignement déplorable

Les défis de la formation professionnelle

Les catastrophes récentes ont montré les déficiences en matière de main-d'œuvre qualifiée et formation professionnelle comme aussi au niveau de l'enseignement supérieur. Une modernisation urgente est nécessaire et est une condition sine qua non pour le développement du pays. Le plan opérationnel 2010-2015⁶⁶ définit les modalités de cette restructuration.

En octobre 2011 à l'initiative du gouvernement Martelly le Bureau de la Secrétairerie de l'Etat à la Formation Professionnelle a été créé et chargé pour le compte du Ministère de l'Education nationale et de la Formation Professionnelle d'élaborer la politique publique de l'enseignement professionnel. L'INFP devient alors une direction centrale déconcentrée qui dépend de la Direction Générale du Ministère de l'Education et doit mettre en place un Système Nationale de Formation Professionnelle pour coordonner toutes les actions de formation dans le secteur public et privé.

L'absence totale de concertation entre l'Etat et les entreprises mène à un écart grandissant entre les exigences du secteur privé et les formations proposées. Il y a une grande confusion quant aux types d'établissements publics de formation professionnelle. La situation des établissements de formation privée est très variable, l'Etat n'exerçant aucun contrôle sur eux. Par ailleurs, il n'existe pas dans le pays de normes et de standard dans le secteur industriel.

Ces nombreux obstacles ont de multiples conséquences négatives, dont les principales sont la très faible qualité des formations dispensées ainsi que la vétusté et le manque d'équipements. Il faut aussi noter que l'Etat investit très peu d'argent dans la formation technique et les sommes mobilisées sont affectées par la corruption.

A l'heure actuelle, l'enseignement technique en Haïti est synonyme de formations obsolètes et inadaptées aux besoins des entreprises. De nombreux secteurs porteurs sont ignorés. De plus, de nombreux jeunes se tournent, faute de mieux, vers le modèle de formation traditionnel par apprentissage, qui n'est pas du tout encadré. Il n'est donc guère surprenant que les filières techniques en Haïti aient très mauvaise réputation et que les apprenants présentent une motivation très faible.

L'absence de communication entre les entreprises et les écoles limite les futures possibilités d'embauche, car les firmes locales et étrangères sont très réticentes à engager des travailleurs formés en Haïti et l'absence de stages ou de rencontres accentue la méfiance existante. De fait, le mode de recrutement des entreprises est très fermé, les employeurs embauchent sur recommandation ou sur la foi d'un diplôme étranger. D'ailleurs, il n'existe aucun suivi de l'insertion socio-professionnelle des jeunes au sortir de l'école.

Pour le moment, il n'existe pas réellement de «système national de formation professionnelle », malgré de nombreuses tentatives de réformes. L'Etat prépare actuellement un document de politique et de stratégie relatif à la formation professionnelle dans le pays. L'INFP souhaite, entre autre, l'élaboration de permis d'enseigner pour les enseignants dans le domaine de la formation professionnelle, l'organisation de stages pour les élèves, la publication des écoles accréditées, etc.

Une école professionnelle ne fonctionne pas à l'instar d'un simple collège. Elle doit sans cesse faire face à de nombreuses exigences telles que le renouvellement des équipements techniques ou la qualification constante des formateurs dans les technologies les plus récentes qui ordinairement réclament des dépenses exorbitantes. Or, les dépenses souvent consenties par les gouvernements locaux sont habituellement dérisoires et d'autre part, on a affaire à des destinataires issus de familles à revenus dérisoires.

Problématiques

Le pays compte encore un fort pourcentage d'analphabètes. Pour une population estimée à 10.413.211 habitants il y aurait 57% d'analphabètes, (IHSI 2012).

Le système éducatif haïtien est marqué par une importante proportion d'élèves sur-âgés. Le problème est plus prononcé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette proportion passe de 72% en 2003 à 61% en 2011.⁶⁷ Les

⁶⁶ http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Haiti/Haiti_Plan_operationnel_2010-2015.pdf

⁶⁷ MENFP, février 2013

causes sont d'une part liées à l'entrée tardive des enfants à l'école pour des raisons économiques et d'autre part à la faible qualité de l'enseignement et des conditions d'apprentissage qui favorisent l'échec scolaire (Maria Auxiliatrice, mars 2011).

La problématique de l'offre des services éducatifs aux enfants et jeunes vivant avec un handicap quelconque (handicap physique, déficiences intellectuelles, ...) est l'un des grands défis auxquels l'État haïtien veut s'attaquer dans le cadre de la refondation et de la reconstruction du système d'éducation.⁶⁸

Le système éducatif haïtien reste confronté à d'énormes défis malgré le bond significatif du niveau de fréquentation scolaire (77% en 2012, EMMUS V, versus 50% en 2005, selon EMMUS 4), le Programme scolaire universel gratuit et obligatoire du gouvernement Martelly (PSUGO), la forte demande d'éducation et le soutien de la communauté internationale.⁶⁹

Pour l'UNICEF, les principaux défis à relever sont⁷⁰:

- garantir l'accès équitable à une éducation de qualité aux enfants les plus vulnérables ;
- l'amélioration de la qualité des services éducatifs ;
- l'égalité des chances entre filles et garçons ;
- le renforcement du secteur de la Petite enfance ; et
- le renforcement des structures de gouvernance et de régulation du système éducatif.

Le 8 août 2014, le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Monsieur Nesmy Manigat, avec le soutien du Président de la République d'Haïti, Monsieur Michel Martelly, a annoncé 12 mesures majeures pour réformer le système éducatif Haïtien, mettant l'accent sur la qualité de l'éducation et la formation des enseignants.

Aujourd'hui, la maîtrise des technologies de l'information est un prérequis indispensable pour avoir accès à un emploi dans la plupart des secteurs. De plus, les outils informatiques et l'accès à Internet représentent une formidable opportunité d'apprentissage et de développement. En Haïti, l'accès aux ressources informatiques et à Internet est extrêmement réduit : seulement 11% des haïtiens y ont accès. Si presque tous les jeunes haïtiens ont déjà pu utiliser un ordinateur, peu sont capables de tirer parti de toutes les possibilités offertes et de mettre à profit Internet pour développer leurs connaissances. Malheureusement, l'essor croissant des systèmes informatiques condamne ceux qui ignorent leur usage à demeurer dans un secteur informel très peu productif. Pourtant, le monde digital représente un important potentiel pour surmonter beaucoup d'obstacles qui freinent le développement du pays. Ces deux constats illustrent l'urgence de réduire la fracture numérique en Haïti.

Valorisation de la culture locale

Haïti se caractérise par une grande richesse culturelle, notamment à travers la créativité de ses artistes, son patrimoine et la diversité de ses expressions culturelles. Cette culture joue un rôle central dans la vie des haïtiens et ce secteur est dans ce sens reconnu comme essentiel de façon transversale dans les différentes initiatives prises dans le développement du pays.

À l'annonce du séisme en Haïti le 12 janvier 2010, l'UNESCO s'est immédiatement mobilisée au service du peuple haïtien et aux côtés de son gouvernement. Son rôle consiste à coordonner les acteurs, à renforcer les capacités nationales et à soutenir en priorité des actions structurantes à long terme.

L'UNESCO considère que la culture est indispensable non seulement parce qu'elle contribue au développement économique, mais également parce qu'elle confère du sens et de la valeur à l'identité et à la continuité des sociétés humaines. Cet élément est particulièrement important dans une situation post-catastrophe, comme celle que traverse Haïti depuis janvier 2010. C'est pourquoi l'UNESCO a immédiatement soutenu l'intégration de la culture aux stratégies de la reconstruction comme source fondamentale de renouveau et de cohésion sociale. En effet, dans des situations post-désastre, la reconnaissance de la diversité culturelle, dans ses

⁶⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A9ducatif_d%27Ha%C3%AFti#cite_note-38

⁶⁹ <http://www.unicef.org/haiti/french/education.html>

⁷⁰ <http://teh.fondation-lamap.org/teh/2015/02/05/cap-sur-la-qualite/>

composantes patrimoniales et créatives, apparaissent comme des forces positives à l'appui du dialogue, de la compréhension mutuelle, de la réconciliation, de la stabilité sociale et de la reconstruction.

Afin que le secteur culturel puisse jouer son rôle de cohésion sociale, les priorités se situent à trois niveaux :

- Au niveau institutionnel, amélioration des cadres juridiques et directeurs et mise en place d'une politique favorisant le renforcement des capacités et la coopération interministérielle, notamment pour la mise en œuvre des conventions ;
- Au niveau local, le secteur majoritairement géré par la société civile et le secteur privé nécessite une meilleure coordination avec les institutions publiques, ainsi qu'un renforcement structurel ; et
- La culture est très populaire, elle se manifeste entre autres à travers la littérature, l'art, la musique, la peinture ; l'accès aux musées, bibliothèques et autres institutions culturelles doit être encouragé.

Le renforcement de l'apprentissage et l'ouverture aux arts et à la cultures au sein-même de l'enseignement et dans les filières de formations professionnelles doivent également permettre de renforcer le secteur et son apport. Il y a aussi une conscience croissante pour la promotion de la langue créole qui est vue par de nombreux haïtiens comme un moyen de reconnaissance et de promotion, notamment des classes populaires.

3.7.2. Santé

Le système de santé et sanitaire haïtien, déjà faible, a pris un gros coup avec le tremblement de terre. Beaucoup d'infrastructures ont été endommagées, dont l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH), le plus grand centre hospitalier du pays. Dans les provinces, la situation n'est pas meilleure et beaucoup de communes n'ont pas de centre hospitalier capable d'offrir à la population des services de base.

L'accès à la santé pose souvent problème en Haïti, du fait d'un manque d'infrastructures proches de la population, de transport pour se rendre aux centres de santé, par manque de moyens financiers pour payer une consultation médical et les médicaments.

Cet accès est d'autant plus difficile qu'Haïti manque cruellement de personnel et d'infrastructures de santé. Le pays ne compte que 0,1 médecin pour 1.000 habitants, 0,5 lits d'hôpital pour 1.000 habitants, 1 infirmière pour 100.000 habitants et 1 dentiste pour 200.000 habitants.⁷¹ De plus, ces services sont mal répartis sur l'ensemble du territoire. Les provinces sont largement délaissées au profit de la capitale et les transports insuffisants. Dans des zones reculées du pays on trouve souvent des équipes de médecins cubains.

Avec un budget national dont 65% provient de l'aide internationale, Haïti n'a en réalité aucune autonomie pour gérer les budgets alloués à la santé dans le pays. En 2008, Haïti a dépensé 15 USD par habitant pour la santé, alors qu'au Burkina Faso, pays économiquement comparable à Haïti, 37 USD sont consacrés par habitant et par an pour leur santé. La République dominicaine, à côté, en a dépensé 151 USD par habitant et Cuba 1.089 USD.⁷²

Lors d'une conférence début août 2014 le Ministère haïtien de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a lancé une stratégie de financement visant à financer des soins de santé à l'échelle nationale. Cependant, les résultats n'ont pas du tout été à la hauteur de l'argent investi. L'important défi à venir sera donc d'améliorer la gestion des ressources publiques, notamment dans la santé et responsabiliser les décideurs politiques.⁷³

Du fait de la vulnérabilité d'Haïti sur presque tous les plans, le pays est constamment dans des situations d'urgence. Ainsi l'UNICEF, de concert avec 4 ONG, a mis sur pied un programme pour renforcer la capacité du gouvernement dans la Préparation et la Réponse aux Urgences (PRU) par des évaluations rapides, la définition de mesures de réduction des risques, et le pré-positionnement d'intrants d'urgences pour les besoins de 100.000 personnes.

Après le séisme, le pays a été victime d'une épidémie de choléra qui a débuté le 22 octobre 2010 et qui a causé plus de 8.000 décès. Cette épidémie continue de constituer une menace sanitaire, surtout en période de pluies.

⁷¹ <http://www.haiticulture.ch/Haiti.html>

⁷² <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/137646/Quel-modele-de-financement-des-soins-de-sante-pour-Haiti.html>

⁷³ <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16838>

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans s'est globalement amélioré durant les vingt dernières années. La prévalence de l'insuffisance pondérale est passée de 37% en 1978 à 28% en 1995 et le taux de malnutrition chronique mesuré par le retard de croissance a diminué de 40% à 32%. La malnutrition aiguë a chuté de 9% à 4% durant la même période. Cependant peu de données sont disponibles pour les populations dans les zones marginales urbaines.

VIH/SIDA

Depuis 2001 Haïti a mis sur pied un Programme National de Lutte contre le Sida et les IST, PNLS, avec l'aide d'instances internationales tel que le PNUD et le UNFPA. Ce programme a stimulé des initiatives et des campagnes de différentes organisations haïtiennes et a ainsi contribué à contrôler la prévalence globale du VIH. La prévalence globale du VIH n'a pas changé depuis 2005-2006 à 2012 (EMMUS IV et EMMUS V). La moyenne de VIH dans la population de 15-49 ans est de 2,2% et l'épidémie affecte tous les groupes d'âge. Mais la proportion de femmes séropositives pour le VIH aurait légèrement augmenté depuis 2005-2006, passant de 2,3% à 2,7% en 2012.⁷⁴ La prévalence du VIH est plus faible en milieu rural (2,0%) qu'en milieu urbain (2,4%) et géographiquement elle est le plus élevée dans le Nord-Est (3,9% et le Nord-Ouest (3,2%). La stigmatisation et la discrimination restent des facteurs importants qui méritent de l'attention dans le travail avec les communautés.

Situation femmes – maternité

Aujourd'hui, la situation sanitaire en Haïti reste préoccupante. Sur fond de difficultés d'accès aux soins et de qualité de l'offre, la République d'Haïti a dû faire face ces trois dernières années à des défis majeurs. Le profil épidémiologique du pays est celui d'un pays en situation de crise avec un tableau de morbidité encore occupé par les maladies infectieuses transmissibles (tuberculose, infections respiratoires aigües et chroniques, sida et autres IST, malaria et dengue). Certains autres problèmes de santé publique tendent à être mieux reconnus et diagnostiqués dans le pays ; maladies cardio-vasculaires, diabète, cancer, handicaps et troubles mentaux.

Les principales causes de mortalité au niveau national par catégories sont :

- la mortalité maternelle : hémorragie, éclampsie, infections et dystocies ;
- la mortalité infanto-juvénile : diarrhée, IRA, carences nutritionnelles ; et
- la mortalité adulte : l'hypertension artérielle, SIDA et diarrhée aqueuse.⁷⁵

D'après le plan directeur de santé 2012-2022, le taux de mortalité maternelle (MM) s'élevait à 457/100.000 naissances vivantes en 1990. Il est aujourd'hui de 630/100.000 (EMMUS). Cette analyse doit être nuancée puisque l'OMS présente un taux de MM pour Haïti de 350/100.000 naissances vivantes.

La condition féminine en Haïti accuse d'importants reculs dans les domaines de l'économie, l'éducation, la politique et la santé. En termes de disponibilité, d'accessibilité et de qualité des soins, la situation des femmes haïtiennes est préoccupante. Elle pâtit d'un manque évident d'accès à l'information et à la formation relatives aux droits reproductifs. Malgré un niveau élevé de connaissances des méthodes contraceptives, seulement 35% des femmes actuellement en union utilisent une méthode contraceptive moderne. Les méthodes les plus utilisées sont les injectables (19%), le préservatif masculin (5%) et la pilule (3%).⁷⁶ Ces chiffres démontrent un besoin de promouvoir l'utilisation de tels services.

Les barrières d'accès aux soins sont de tout type : culturelles, financières et géographiques. En outre, la qualité des soins offerts dans les structures de santé peut pousser la population à ne pas s'y rendre.

Le cholera

La tendance épidémique du choléra semble actuellement en voie de stabilisation vers une phase endémique. Dans ce contexte, les financements pour la lutte contre le choléra sont en cours de diminution et entraînent une baisse de l'appui apporté au MSPP. Il est important que cette phase de transition cruciale ne porte pas

⁷⁴ <http://mspp.gouv.ht/site/downloads/EMMUS%20V%20document%20final.pdf> p.272

⁷⁵ MSPP, Annuaire statistique, 2010

⁷⁶ EMMUS V, 2012

préjudice aux populations haïtiennes. Malgré cette tendance à la baisse, la saison des pluies a provoqué une augmentation du nombre de cas et dépasse les estimations prévues. Du 1^{er} janvier au 30 juillet 2015, on dénombrait 19.949 cas pour 170 décès recensés dans tout le pays. Les estimations réalisées par OCHA indiquent qu'environ 28.000 personnes en Haïti seront probablement atteintes du choléra sur l'ensemble de l'année 2015. Face à ce pic récent, force est de constater que les capacités de prise en charge des autorités sanitaires restent insuffisantes et les acteurs santé et WASH (*Water, Sanitation & Hygiene*) restent indispensables pour la réponse.

Les handicapés

Les personnes en situation de handicap nécessitent aussi une attention particulière, bien qu'il soit compliqué d'obtenir des informations à leur sujet. D'une part, il n'existe aucune donnée fiable sur leur nombre. En 2007, le BSEIPH parlait de 800.000 personnes handicapées⁷⁷ et nous pouvons donc estimer ce nombre à 1.000.000 en 2012 si l'on considère la croissance démographique et les effets du séisme de 2010.⁷⁸

Il est d'autre part délicat d'obtenir des chiffres précis sur les types de handicap. En 2008, HI et le RANIPH estimaient que les personnes en difficulté d'apprentissage étaient les plus nombreuses (43%), suivies par les personnes souffrant de handicaps physiques (25%) et sensoriels (18%). Au niveau socioculturel, les personnes handicapées sont mal perçues, notamment parce que cela est souvent vécu comme une punition ou une malédiction. Elles sont surnommées *Kokobe* (« bons à rien ») ou *Djedje* (idiot, bête). Les discriminations consécutives sont multiples : 69,4% de cette population n'a aucun niveau d'instruction (*RGPH, 2003*) et 80% vit en dessous du seuil de pauvreté. Seul 3% des personnes handicapées ont accès aux services de santé, d'éducation et de réadaptation (*Cadre programmatique, 2009*) et seul 1,7% des enfants handicapés scolarisables va à l'école.⁷⁹ L'environnement global (inaccessibilité des bâtiments, des transports, manque de connaissance des ONG sur les possibilités d'insertion) empire la situation.⁸⁰ Néanmoins, il semblerait que la perception du handicap se soit améliorée après le séisme.

Plusieurs cadres stratégiques visent à combler ces déficits, même si leur application reste limitée (*cf. onglet « handicap » - Index Bibliothèque*). Au niveau législatif, Haïti a ratifié les conventions de l'OEA et de l'ONU relatives au droit des personnes handicapées le 12 mars 2009, et une loi sur l'intégration de cette population a été ratifiée en mars 2012. Au niveau stratégique, le BSEIPH a produit plusieurs documents cadre afin d'orienter l'action des politiques publiques dans ce domaine. Le dernier en date est le plan d'action quinquennal (2011-2016) qui a été précisé pour l'année 2012 dans un plan d'action. Comme mentionné dans les paragraphes sur les acteurs, plusieurs ministères ont intégré cette thématique.

Les personnes vulnérables ne sont pas que les personnes handicapées. Parmi les publics les moins favorisés, on note principalement les personnes âgées, les femmes et les enfants.

3.7.3. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable

La situation concernant l'eau potable et l'assainissement reste très préoccupante. Le taux de couverture nationale pour l'eau potable est de 64% avec un taux de 77% dans les zones urbaines et seulement 48% dans les zones rurales.⁸¹ Près de 3 millions d'Haïtiens puisent l'eau de boisson dans les rivières et dans des sources non protégées, donc une eau de qualité douteuse contribuant à la prévalence des cas de diarrhée chez les enfants. Pourtant le secteur a beaucoup évolué ces dernières années (l'accès à l'eau potable en milieu rural était de 48% et à l'assainissement de 29% en 2011), aussi au plan institutionnel.

⁷⁷ Le recensement de 2003 pose qu'1,5% de la population serait handicapée, ce qui semble peu aux vues de la moyenne de l'OMS

⁷⁸ Après le 12 janvier 2010, le BSEIPH a estimé qu'une dizaine de milliers de personnes, parmi les 300.000 blessés, ont développé des séquelles invalidantes permanentes (BSEIPH, *Cadre programmatique, 2011*)

⁷⁹ RANIPH, Organisation des Etats Américains (OEA), janvier 2002

⁸⁰ « *On est plus handicapé en Haïti (...) que dans les autres pays des Caraïbes, parce qu'il n'y a pas d'infrastructures ici et le pays est très pauvre, par exemple, je ne peux pas me déplacer seul ici, alors que je le fais seul dans les pays voisins* » ; OPS-OMS, *Analyse de la situation sanitaire en Haïti, 1996*

⁸¹ Joint Monitoring Programme 2013/UNICEF-OMS

Depuis 2009 la loi sur la réforme institutionnelle du secteur de l'eau potable est entrée en vigueur. Cela signifie :

- un retrait des autorités centrales des fonctions opérationnelles ;
- une décentralisation au profit des municipalités ;
- la reconnaissance légale des associations d'usagers et des comités de gestion ;
- la professionnalisation des exploitants des services d'eau potable et d'assainissement ;
- le développement graduel du secteur privé ; et
- l'approbation d'un système de tarification.

Le taux d'accès à l'assainissement de base est de 26%. De manière désagrégée, 34% de la population dans les zones urbaines ont accès à des installations sanitaires de base, ce qui laisse les deux tiers de la population dans des conditions de risque extrême de péril fécal. Au niveau national, 23% de la population pratique la défécation à l'air libre dont 41% de la population des zones rurales.

Le secteur de l'eau et l'assainissement dépend trop de l'aide internationale. L'institut responsable est encore jeune de sorte que la loi n'est pas encore appliquée partout ni de façon conséquente. Les CAEPA (Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement) gèrent mal leurs infrastructures, ils ne sont pas soutenus ni aidés par l'état.

Malgré la menace des changements climatiques, on respecte trop peu l'environnement, il y a peu d'attention à la protection des sources et à l'évacuation et au traitement des eaux usées. En plus, pour la gestion des ressources en eau il n'y a toujours pas de cadre légal.

3.7.4. Droits humains, justice et bonne gouvernance (Etat de droit)

Sur le plan des droits de l'Homme, les défenseurs des droits humains continuent d'être exposés à de graves menaces de violence (assassinats, menaces de morts, harcèlement, intimidations). La liberté d'expression reste fortement restreinte et la population fait parfois appel au lynchage public de personnes suspectes de crimes ou de délits mineurs par défaut d'accès à la justice.

Concernant la situation des cachots et des centres de détention, la surpopulation carcérale demeure très forte en Haïti. Le taux d'occupation des prisons haïtiennes atteignait en effet 172% en 2013.⁸² À la fin de l'année, il y avait 275 femmes détenues à la prison de Pétionville, seule prison pour femmes au pays, alors que la capacité maximale de cet établissement ne devrait pas dépasser 52 personnes.⁸³ La détention des personnes mineures en conflit avec la loi continue d'engendrer des violations de la législation nationale en vigueur et des normes internationales. Les abus de la police judiciaire constatés sont : la corruption, l'usage excessif de la force par des agents, arrestations arbitraires et détentions provisoires prolongées, et autres mauvais traitements.

La bonne gouvernance pâtit de la corruption, qui est présente à tout niveau. Haïti se trouve à la 161^{ème} place de l'indice sur 175 pays et montre un score de 19 (0 = très corrompu).⁸⁴ En juillet 2014 l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC, créée en septembre 2004) a lancé une campagne nationale de vulgarisation autour de la loi sur la Prévention et Répression de la Corruption de juillet 2014 à août 2015 sur tout le territoire.⁸⁵

La justice souffre de plusieurs défaillances aggravées par les dernières catastrophes naturelles.

De nombreux cas de corruption par les autorités judiciaires ont été rapportés par des organisations de défense des droits de l'homme. L'indépendance de la justice a été remise en cause par l'interférence de l'exécutif dans le déroulement des procédures judiciaires et la prise de décisions de justice.

82 Minustah/OHCHR, Rapport semestriel sur les droits de l'homme en Haïti Janvier - Juin 2013 ; Repéré à http://www.ohchr.org/Documents/Countries/HT/MINUSTAH-OHCHRJanuaryJune2013_fr.pdf et <http://www.prisonstudies.org/country/haiti>

83 Minustah/OHCHR, Rapport semestriel sur les droits de l'homme en Haïti Juillet- Décembre 2013. Repéré à http://www.ohchr.org/Documents/Countries/HT/MINUSTAH-OHCHRJuilletDecember2013_fr.pdf

84 <http://www.transparency.org/cpi2014/results>

85 http://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_strat.pdf

A cela se rajoutent d'autres problèmes tels que l'insuffisance du personnel judiciaire, mauvais enregistrement et le manque de suivi des plaintes, la négligence de certains juges, notamment au niveau des parquets, pour l'instruction des affaires ; absence d'établissement de nature à abriter et rééduquer les mineurs.

Il existe une aide juridictionnelle pour les citoyens (Système National d'Assistance Légale et le Bureau d'Assistance Légale), mais actuellement il manque des fonds.

Selon le rapport du Secrétaire Général de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) du 4 mars 2015, des avancées ont été enregistrées en matière d'état de droit et des droits de l'homme, en particulier dans le renforcement des principales institutions de contrôle, telles que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'Inspection générale de la Police nationale et l'Office de la protection du citoyen. Des efforts ont été déployés pour faire avancer les réformes législatives essentielles, notamment le projet de code pénal. Toutefois, l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme commises dans le passé et le manque de capacités du système national de protection des droits de l'homme demeurent des sujets de préoccupation majeure.⁸⁶

La société civile est assez organisée mais aussi dispersée en multiples organisations et plateformes. Cependant ces dernières années on constate un certain rapprochement entre organisations pour se concerter et organiser ensemble des initiatives pour réclamer un meilleur fonctionnement du gouvernement, pour dénoncer la corruption, pour réclamer le paiement de salaire des enseignants. Il y a un grand besoin de renforcement des capacités au niveau des cadres intermédiaires.

Certaines initiatives des groupes d'organisations de droits humains apportent des suggestions par exemple pour la réforme de la justice (Forum Citoyen avec JILAP et HSI), ...

La problématique du Travail décent concerne en Haïti la création d'emploi, la protection sociale, le dialogue social et le droit au travail.

- En Haïti, 80% de la population vit en situation de pauvreté et 54% dans une pauvreté extrême ;
- Le chômage a diminué mais est toujours très élevé (65%)⁸⁷ et le secteur informel est le secteur le plus important (presque 90%) pour l'offre de travail; par conséquent il n'y a pas de respect pour les droits fondamentaux (temps de travail, salaire minimum, congé pour maladie et maternité, sécurité sociale, etc). Dans le milieu rural la main d'œuvre connaît des salaires très bas ;
- Une famille ne peut vivre dignement sans salaire vital. La situation des enfants est une grande préoccupation, avec 24,4% d'enfants entre 5 et 14 ans qui travaillent ;
- Dans le secteur formel (privé et public) les employeurs utilisent des stratégies pour contourner les lois sociales et les lois du travail en utilisant des mécanismes de sous-traitance de travailleurs indépendants. Les travailleurs – souvent des femmes et des jeunes – ne connaissent pas leurs droits car ils sont souvent isolé socialement et ne savent pas comment revendiquer leurs droits. Dans les villes il s'agit surtout de travail informel et précaire. La migration interne du milieu rural vers la capitale alourdit encore la situation ;
- Des alternatives et des situations de Travail décent se développent au niveau de l'économie sociale et solidaire dans le secteur de l'agriculture, mais ce sont des initiatives très fragiles et limitées qui ont besoin d'être renforcées par des politiques et des moyens d'appui ;
- La politique publique applique une logique de concurrence et de dumping social pour attirer des entreprises multinationales avec des régimes de travail spécifiques (un salaire minimum plus réduit, etc.) ;
- En ce qui concerne la protection sociale, l'accès à la santé est inégal. Même si l'affiliation au système de santé s'est améliorée, seule une partie limitée de la population est couverte. L'accès à la santé varie en qualité et rapidité en fonction de la capacité économique des gens concernés. La situation des femmes est préoccupante en ce qui concerne les droits sexuels, reproductifs et la violence au travail ;
- La culture de dialogue social et la quantité de conventions collectives sectorielles est très limitée, ce qui rend difficile l'action syndicale lors de négociations. Les organisations syndicales souffrent de leurs divisions qui rendent difficile la mobilisation.

⁸⁶ http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2015/157

⁸⁷ <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/125986/Bilan-de-leconomie-haitienne.html> 7 jan 2014

3.7.5. Développement rural et droit à l'alimentation

Les terres cultivées se caractérisent par leur exiguïté : la moyenne des exploitations agricoles est de 1,46 ha et seulement une partie de ces parcelles se situent en plaines, ce qui est une des contraintes de l'agriculture haïtienne dans la mesure où elle restreint les possibilités de remplacement de la main d'œuvre par des équipements mécaniques. La productivité par unité de main d'œuvre est donc limitée, et limite par conséquent aussi le revenu des ménages.

L'agriculture est la principale source de revenu pour environ un tiers des ménages. Dans certaines zones existe toujours le métayage.⁸⁸ L'accès à la terre est un sérieux problème et très souvent aussi cause de conflits par le fait qu'il n'y a pas un vrai système de cadastre avec enregistrement des titres de propriété.⁸⁹

Les exploitations sont caractérisées par un faible accès aux moyens de production. 27% d'exploitants utilise des engrains, 90% dépend de la pluviométrie pour leur parcelle. Le manque de pluie ou d'irrigation, le manque d'accès à des semences et à de la main d'œuvre sont souvent des contraintes supplémentaires pour les agriculteurs. L'élevage est très répandu (55% des ménages) mais la taille des cheptels est réduite. Les ménages sont très sensibles aux 'chocs' (imprévus) tels que l'augmentation des prix des produits alimentaires qui ne font pas partie de la propre production, la maladie ou accident d'un membre du ménage, les pluies irrégulières, la sécheresse ou encore la maladie des animaux.

La protection des quelques forêts encore présentes et autres formes de biodiversités nécessaires à la garantie des moyens pour la vie, surtout des communes traditionnelles et paysannes, est un besoin important pour garantir la subsistance du monde rural en Haïti.

La production agricole est très diversifiée et comprend par exemple des tubercules, la banane, les céréales et les légumes, qui sont utilisés principalement pour l'autoconsommation. La consommation nationale des produits tels que le riz, les œufs et la viande de volaille est couverte à 80% par les importations. Pour les produits laitiers la couverture est de 65%. Haïti devient donc de plus en plus vulnérable à la hausse des prix sur les marchés internationaux.

L'insécurité alimentaire à l'échelle nationale est de 38%, de 41% en milieu rural.

Les dépenses alimentaires représentent 56% des dépenses totales des ménages (54% pour les plus riches, 74% pour les plus pauvres). L'achat au marché est la principale source d'approvisionnement des ménages. Il existe une relation négative entre l'insécurité alimentaire et le niveau d'étude du chef de ménage. 29% de ces chefs de ménage n'ont pas achevé les études primaires.⁹⁰

Le contexte macroéconomique se caractérise surtout par une libéralisation du marché et la substitution de produits importés à la production locale. Au cours des trente dernières années le pays a connu un affaiblissement de l'appareil productif, le problème de l'emploi et la hausse des prix.

Enfin, certaines menaces pèsent sur le développement agricole. Le phénomène du *land grabbing* fait que de plus en plus de terres arables sont réclamées ou occupées par des activités minières (particulièrement dans le Nord-Est et le Haut Artibonite), par la production agricole pour l'exportation (huile de palme, bananes, dans le Nord-Est et le Sud), par l'installation des zones franches industrielles qui occupent des vastes zones de terres souvent de bonne qualité (dans le Nord-Est) et par le secteur du tourisme (dans le Sud). Cela pousse au chômage les agriculteurs qui perdent leur terre.

Pour contrer ce phénomène, des actions sont mises en place pour développer l'agriculture durable, l'agro-écologie, la gestion des ressources naturelles (entre autre l'eau pour l'irrigation et drainage), la gestion des risques, la mobilisation des paysans et le travail avec les autorités locales contre la brûlure des terres, des actions contre le *land grabbing*. Mise en place de filières de production et de transformation et commercialisation des produits locaux. Initiatives d'économie solidaire, mise en place de systèmes et unités de crédit agricole.

⁸⁸ Les paysans louent leurs terres et s'engagent à céder la moitié de leur récolte au propriétaire terrien

⁸⁹ http://www.papda.org/article.php3?id_article=1245 – accès à la terre

⁹⁰ CNSA Haïti Rapport final enquête nationale-ENSA, 2011 (p.16-21)

4. Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics et de leurs principaux partenaires financiers

4.1. Description de la société civile locale et des principaux partenaires financiers

4.1.1. Retour sur la notion de société civile

Les ACNG accordent un contenu vaste à la notion de société civile :

Tout ce qui n'est pas « l'État » et qui n'est « pas lucratif » mais a l'intention de défendre les intérêts de ceux qui partagent des valeurs similaires. Il peut s'agir de syndicats, d'associations professionnelles, de groupes philosophiques, d'ONG, de réseaux ou de plates-formes, de comités de quartier, d'associations de loisirs, d'individus, etc. La société civile est active dans les domaines suivants :

- *la sensibilisation, la mobilisation et la défense des intérêts des individus et des groupes et pour ceux-ci ;*
- *la création d'un espace d'expression et de pratique d'activités sociales, religieuses, culturelles et artistiques ;*
- *la limitation de la tendance des gouvernements à renforcer unilatéralement le contrôle ; et*
- *la démocratisation, son développement et son soutien.*

4.1.2. Description de la société civile en Haïti

La société civile haïtienne⁹¹ se compose d'une grande variété d'acteurs dont le degré d'organisation varie fortement. On peut identifier comme appartenant aux organisations de la société civile (OSC) haïtienne : les organisations communautaires de base (OCB), les organisations plus structurées de type organisations non gouvernementales (ONG) ou les mouvements (tels que mouvements de femmes, de paysans), les syndicats et organisations d'employeurs, les coopératives, les universités, les associations religieuses, les groupes d'églises et autres groupements spirituels, les mouvements de jeunes, les réseaux ou fédérations incluant les associations culturelles, sportives et, enfin, les plateformes, principalement plateformes sectorielles.

Traditionnellement, la société civile en Haïti contribue pour la plupart à délivrer des services, en particulier les services de base et d'accompagnement des plus pauvres. Elle peut aussi être active dans la défense et la protection des intérêts ou des droits des citoyens, dans l'éducation et l'accompagnement d'enfants vulnérables. De nombreuses OSC font des efforts pour contribuer à augmenter le revenu des familles et facilitent timidement l'investissement dans différents domaines de l'économie locale. Les activités soutenues par ce type d'organisations sont la vente de produits agricoles, la transformation des fruits, du café, de l'arachide et celle des produits artisanaux et de la pêche, l'éducation permanente, le plaidoyer. Les OSC actives dans le secteur des droits de l'homme se consacrent à des activités de formation de la population, de monitoring des actions des pouvoirs publics, d'information du public et de plaidoyer vis-à-vis d'instances gouvernementales et internationales.

La Constitution de 1987 favorise la création d'une société civile organisée. Bon nombre des OSC se sont créées au début des années 90, avec la naissance d'une société civile qui essayait timidement de s'organiser. Lors du séisme une deuxième vague d'organisations a vu le jour. Vu le grand nombre d'organisations qui existent ou qui sont actives en Haïti, il n'est pas possible de nommer toutes les organisations. Une liste plus ou moins actualisée a été élaborée en 2012.⁹² La plupart des OSC sont enregistrées et reconnues au niveau de l'Etat. Malgré la présence de nombreuses initiatives dans tout le pays, le secteur est peu organisé. Il existe parfois un manque d'engagement des citoyens dans la lutte pour le développement local, mais il y a aussi le fait que les organisations de la société civile n'arrivent pas toujours à vraiment engager la population parce qu'elles sont devenues des ONG exécutrices de projets au lieu d'acteurs de mobilisation. D'autre part on constate un manque de volonté de la part du gouvernement de dialoguer et d'accompagner la société civile. Le dialogue

91 Union européenne, Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile en Haïti 2014-2017

92 <http://fr.scribd.com/doc/67040675/ONG-Reconnues-Par-Le-Ministere-Du-Plan-Haiti#scribd> et pour l'exercice 2011-2012

ici : <http://www.scribd.com/doc/86000946/Liste-actualisee-DES-ONG-ACTIVES-EN-HAITI-exercice-fiscal-2011-2012>

entre la société civile et l'Etat a été historiquement limité en raison de la méfiance de l'Etat vis-à-vis des OSC et vice-versa. Il existe une grande liberté d'action de ces dernières qui agissent souvent sans se soucier du cadre étatique considérant que l'état ne se préoccupe pas d'eux. Par conséquent la société civile a plutôt tendance à rejeter l'Etat plutôt que de le considérer comme son partenaire. Bien que la société civile essaye de s'organiser pour se poser en acteur pertinent du développement, elle risque d'être instrumentalisée ou manipulée à cause de son manque d'organisation ou d'institutionnalisation.

Afin d'encourager les échanges entre institutions étatiques et organisations de la société civile, un dispositif a été créé via des tables de concertation, pour la plupart non opérationnelles ou bien avec participation principalement des organisations d'aide internationales mais sans présence active d'organisations haïtiennes. Cette situation incite les OSC à se tourner davantage vers les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales que vers les autorités nationales faute d'espace de dialogue et d'échange pour trouver des solutions aux problèmes de leur territoire. Les sources de financement viennent en grande partie de ces acteurs internationaux et ne prennent pas l'Etat en compte.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des types d'organisations qui existent et qui constituent une grande partie du secteur social de la société civile. Nous ne nous sommes pas penchés sur le secteur d'entreprises, des industries, qui a plutôt un objectif commercial et est peu orienté vers un renforcement de l'économie locale.

Description	
ONG locales ou nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Croix-Rouge haïtienne (organisme d'utilité publique) - Les ONG de droits humains (POHDH qui regroupe plusieurs organisations) - Les ONG d'accompagnement de groupes et structures locales actives dans le développement rural, la sécurité alimentaire et la lutte paysanne qui parfois sont regroupés dans quelques plateformes : PAPDA, PADED, MPNKP - Les ONG d'appui à l'enseignement - Les ONG d'accompagnement d'enfants vulnérables - Les ONG exécuteur de programmes, de mise en œuvre des infrastructures de base et d'appui à la maîtrise d'ouvrage et de bonne gouvernance
Organisations communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses associations locales : groupements de base ou organisations communautaires dans les villes et les localités rurales (paysans, paysannes, femmes, jeunes) - Organisations de radios communautaires
Mouvements	<ul style="list-style-type: none"> - Des organisations paysannes (Tet Kole, MPP, MPNKP qui regroupe plusieurs organisations régionales et locales) - Des organisations de femmes (telles que SOFA, CONAP qui regroupe plusieurs organisations pour le plaidoyer concernant la situation des femmes, Kay Fanm) - Organisations de femmes marchandes - Mouvements de jeunes (Scouts, Kiro, JOC, paroissiale)
Groupes religieux	<ul style="list-style-type: none"> - La conférence haïtienne des Religieux ; La conférence haïtienne des Evêques (catholiques) ; Les congrégations ; L'église protestante ; L'église épiscopale (Anglicane) ; Le Voodoo ; L'islam (se développe silencieusement) ; Les nombreuses églises évangéliques type pentecôtiste, etc.
Coopératives	<ul style="list-style-type: none"> - Le mot 'coopérative' a eu une mauvaise connotation depuis le carrousel financier de 2001. Il existe d'autres formes d'initiatives communes commerciales au niveau de paysans et groupements, liées à la transformation de production et les filières, etc.
Média	<ul style="list-style-type: none"> - Le Nouvelliste ; Haïti Progrès ; Haïti en Marche ; Agence Haïtienne de Presse ; Radio Métropole ; Haïti libre ; Haïti en Marche ; Groupe Médialternatif-Alterpresse ; Radios Communautaires (groupés avec SAKS) et radios alternatives ; Radios et télévisions privés et commerciaux ; TV et radio nationale d'Haïti
Groupes culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe de nombreux groupes musicaux, les bandes à rara, des groupes de théâtre, théâtre de rue, écoles de peinture, associations d'artistes ; Il y a un acteur culturel majeur qui est un moteur essentiel pour le soutien à ces initiatives (FOKAL)
Groupes sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - Volleyball ; Football ; Basket

Groupes environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas de groupes ou mouvements sur la question environnementale connu comme tels. Il y a bien quelques rares initiatives locales, peu organisée au niveau du pays.... p.ex. l'ONG GAFE⁹³ organise des initiatives avec des communautés, écoles, jeunes pour rassembler les plastics et fait en même temps un travail de conscientisation. - Des ONG locales comme PDI (Plan de Développement Intégral) à Desarmes qui travaille à la protection de sources et la promotion de compostage; GADRU qui a obtenu au niveau communal de Mombin Crochu l'interdiction de brûlure des terres. - Il y a les Comités de Bassin Versant, qui sont responsables et point focal pour coordonner des activités avec les acteurs impliqués. Le Comite du Bassin Versant de la rivière Moustique (CBVRM) est reconnu par l'état.
Le monde académique	<ul style="list-style-type: none"> - Université de l'Etat d'Haïti - En plus il y a de nombreuses Universités privées . Nous en citons quelques-unes qui sont reconnues par l'Etat : Université Kiskeya, Université Notre Dame, Université Episcopale d'Haïti, Collège Universitaire Caraïbe, Université Chrétienne du Nord d'Haïti, Université de la Fondation Dr. Aristide, Université Franco-Haïtienne du Cap Haïtien, Université Lumière/MEBSH, Université Roi Henri Christophe, ...
Instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Les instituts de recherche en Haïti se font encore rares. Il existe plusieurs initiatives au niveau de l'Université d'Etat (cf. notamment les projets de recherche financés par l'ARES-CCD et mentionnés dans la section 2.2. du chapitre 2) - UEH – formation de docteurs dans la recherche - D'autre part, certaines organisations civiles, ONG, font de temps à autre des travaux de recherche sur certains thèmes. Ainsi peut-on mentionner : CRESFED (Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement) : faire connaître la problématique nationale en vue de faciliter les voies et moyens conduisant au développement du pays ; Centres GHESKIO (recherche sur les maladies qui ont un impact sanitaire public au niveau national, e.a. VIH/SIDA, Tuberculose, infections sexuellement transmissibles,...) ; Centre CERFAS (Centre de Recherche, de Réflexion, de Formation et d'Action Sociale,) des Pères Jésuites ; Certaines ONG font des travaux de recherche dans leur domaine, mais c'est aussi très limité.
Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> - La CTH – la Confédération des Travailleurs Haïtiens (CTH) qui était le syndicat le plus représentatif a subi différentes crises interne. Actuellement, la CTH se revitalise et est présente dans tous les départements du pays et tous les secteurs - La CTSP qui était principalement active dans le secteur privé, c'est aussi développé dans d'autres secteurs depuis 2013 - La CSH est un mouvement syndical présent dans différents secteurs et différentes régions - La CTH, la CTSP et la CSH sont affiliées à la Confédération Syndicale Internationale - Il existe des groupes de défense des ouvriers comme Batay Ouvriye, SOKOWA ; CPFO et autres qui travaille surtout à la santé et aux droits du travail des parcs industriels . - L'ensemble des organisations ne représentent pas 2% des travailleurs, un grand travail de sensibilisation devra avoir lieu et la crédibilité des syndicats doit se construire.
Institutions de micro-finances	<ul style="list-style-type: none"> - La micro-finance est en plein développement en Haïti, avec l'aide de bailleurs de fonds nationaux et internationaux. Elle ne se limite plus à l'octroi de crédit à des pauvres, mais assure la fourniture d'un ensemble de produits financiers à ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel. On estime qu'il y a 175 caisses populaires, une vingtaine d'ONG/fondations/associations de microcrédit, 4 filiales/unités spécialisées de banques commerciales.⁹⁴ La clientèle est à prédominance féminine (77%). Les plus importantes sont : FONKOZE (Fondation Kole Zepol) est partenaire de OIKOCREDIT, KNFP (Caisse nationale de financement populaire) surtout actif dans le milieu rural, ANACAPH (Association nationale de Caisses populaires haïtiennes), ANIMH (Association nationale des Institutions de Microfinance Haïtiennes).

⁹³ <http://www.gafe-haiti.org/>

⁹⁴ <http://hifiveproject.org/home/wp-content/uploads/2012/10/RECENSEMENT-DE-LINDUSTRIE-DE-LA-MICROFINANCE-EN-HA%C3%8FTI-2010-2011.pdf>

Le financement de ces différents acteurs varie fortement. L'Etat n'intervient guère, mais une partie des fonds récoltés est haïtienne (population locale ou Haïtiens expatriés). De nombreuses fondations et organisations américaines et canadiennes soutiennent la société civile haïtienne, ainsi que de multiples associations et ACNG de l'Europe. Les ONG étrangères et les bailleurs de fonds publics (UE, Etats Membres individuels, BID, Banque Mondiale, etc.) encouragent le développement de la société civile et financent des projets communs.

De nombreux groupes sociaux et catégories de la population sont particulièrement vulnérables. Ci-après sont mentionnés les catégories et groupes sociaux les plus vulnérables.⁹⁵ Les tendances de fond de la crise haïtienne pouvant développer et renforcer la vulnérabilité sociale sont d'ordre écologique, démographique, économique, sociale et politique.

En milieu urbain	En milieu rural
<ul style="list-style-type: none"> - Les ouvriers/ouvrières du secteur formel - Les employés du secteur formel au bas de l'échelle des salaires - Les producteurs informels à très faibles moyens de production - Les commerçants avec un fonds de roulement dérisoire - Les artisans très faiblement équipés - Les femmes pauvres et chefs de famille - Le personnel domestique - Les migrants récents venus de la campagne à la recherche d'emploi (et les migrants revenus de la République Dominicaine à la recherche d'emploi) - Les enfants et les personnes âgées de conditions défavorisées - Les enfants de rue - Les restavecs - Les handicapés de condition défavorisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouvriers/ouvrières du secteur formel (dans le Nord-Est, les usines du secteur de la sous-traitance se trouvent en milieu rural) - Les agriculteurs à très faible moyen de production - Les ouvriers agricoles - Les commerçants avec un fond de roulement dérisoire - Les artisans très faiblement équipés - Le personnel domestique - Les femmes pauvres et chefs de famille - Les enfants et les personnes âgées de condition défavorisée - Les restavecs - Les handicapés de condition défavorisée



© Dieter Telemanis

⁹⁵ Haïti, réinventer l'avenir, sous la direction de Jean-Daniel Rainhorn, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2012 et Editions de l'Université d'Etat d'Haïti, Port-au-Prince, 2012, p 47, 49

4.2. Description des autorités décentralisées, administrations publiques et leurs principaux partenaires financiers

4.2.1. Le gouvernement

Haïti est une république démocratique indivisible, souveraine, indépendante, libre et sociale. Le droit de vote est accordé à tous les citoyens âgés de dix-huit ans et plus. En ce qui concerne la structure de l'Etat, nous reprenons ci-après des informations sur son fonctionnement.

Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la République, le Premier ministre et son cabinet et il a pour rôle de faire exécuter et respecter les lois. L'actuel président est Michel Martelly. Le chef du gouvernement est le Premier ministre, il conduit la politique de la nation par la vision du président, nomme et révoque les fonctionnaires de l'État. L'actuel Premier ministre est Evans Paul depuis le 16 janvier 2015 et le gouvernement compte 21 ministres. Le président ne peut être mis à pied que par une mise en accusation par la chambre des députés et le Sénat qui l'érigent en haute cour de justice. Le Premier ministre ne peut pas être révoqué par le président de la République, mais peut être interpellé par l'une des deux chambres et renvoyé après un vote de censure.

Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée nationale constituée de deux chambres : le Sénat (Chambre haute) dont les membres sont élus pour 6 ans et remplacés par un tiers tous les deux ans, et la Chambre (basse) des députés qui sont élus pour 4 ans. En principe, le parlement vote le budget de la république et des propositions de lois, ratifie le choix de premier ministre fait par le Président, reçoit le serment du Président de la République.

Le pouvoir judiciaire est exercé par une Cour de Cassation, les Cours d'Appel, les tribunaux de première instance, les tribunaux de paix et les tribunaux spéciaux. La plus haute instance juridique du pays est la Cour de Cassation et suivant la publication de la constitution amendée sous le président René Préval, Haïti se voit dotée d'une Cour Constitutionnelle chargée d'assurer la constitutionnalité des lois. Elle est garante de la constitutionnalité de la loi, des règlements et des actes administratifs du Pouvoir Exécutif. Ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours. Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire a été créé pour renforcer la neutralité de la justice et joue son rôle administratif au sein du pouvoir judiciaire.

4.2.2. Autorités décentralisées et services déconcentrés

En théorie, Haïti connaît une décentralisation. La Constitution de 1987 présente les grandes lignes d'une structure administrative et d'un fonctionnement des instances de décision pour arriver à une participation des citoyens. Ce modèle prévoit trois Collectivités Territoriales : le département, la commune et la section communale. Malheureusement, la mise en application se fait attendre jusqu'à nos jours et la commune est aujourd'hui la seule collectivité fonctionnelle. Les décrets de 2006 stipulent les compétences des municipalités.

Haïti est divisé en 10 départements, 42 arrondissements, 140 communes et 570 sections communales. Chaque département est administré par un Conseil de trois membres élus pour quatre ans par l'Assemblée départementale. L'exécutif nomme un délégué départemental, chargé d'administrer les différents ministères déconcentrés et qui travaille de concert avec l'assemblée départementale.

L'arrondissement est le deuxième niveau administratif. La commune a l'autonomie administrative et financière. Chaque commune est administrée par un conseil de trois membres élus au suffrage universel dénommé conseil municipal. Son administration a une tâche exécutive et une assemblée canalise la participation des citoyens et exerce un contrôle. La section communale est la plus petite entité administrative et dérive des communes. Elle dispose d'un CASEC (Conseil d'Administration de la Section Communale) et d'une ASEC (Assemblée de la Section Communale). Le personnel des collectivités territoriales change à chaque nouvelle élection ce qui handicape lourdement la continuité de la gestion. De plus, le manque d'organisation de la société civile, le manque d'application des lois vu la réticence du pouvoir central, les moyens financiers et humains limités, le faible niveau de formation des autorités ainsi que la corruption et l'instabilité politique, freinent le bon fonctionnement de ces autorités décentralisées. Dans la pratique le citoyen participe au scrutin mais pas au pouvoir. Plusieurs bailleurs de fonds tels que l'UE prennent des initiatives pour apporter leur soutien au processus de décentralisation.

Il existe aussi ce qui est couramment appelé le « onzième département », représentant entre deux et quatre millions d'Haïtiens vivant à l'extérieur du pays : la diaspora haïtienne. Il ne s'agit pas d'une structure officielle mais il existe un Ministre des Haïtiens à l'Etranger.

L'administration publique n'est pas encore émancipée de la politique, ce qui paralyse son évolution et affaiblit sa capacité. Plusieurs tentatives de modernisation de l'administration publique ont été lancées mais sont restées sans suite significative. Haïti s'est doté d'un Conseil Supérieur de l'Administration et de la fonction Publique (CSAFP) depuis mai 2005. Ce Conseil a été réactivé lors d'une rencontre le 20 avril 2015 à la Primature et sera assisté par l'OMRH (Office de Management et de Ressources Humaines) pour la mise en œuvre du processus de modernisation de l'appareil administratif. Le fait d'être lié au bureau du premier ministre et de ne pas fonctionner comme organisme public libre des fluctuations politiques pourrait cependant freiner les avancements.

Quelques Ministères entretiennent des services déconcentrés au niveau départemental et parfois communal.

Ceci est le cas pour le Ministère de la Santé qui peut compter sur des antennes au niveau des collectivités territoriales (départements, communes, sections communales) ainsi que pour le Ministère de l'Agriculture, comptant sur les bureaux départementaux et communaux d'agriculture.

Des revenus de l'Etat provenant de la DGI et de la Douane. Toutefois, les principaux bailleurs de l'Etat sont les institutions internationales comme la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Interaméricaine de Développement, l'UE et des Etats membres comme la France, l'Espagne, l'Allemagne ; les Etats Unies, le Canada. Des projets d'aide au développement sont financés aussi par le Japon, Taiwan et la Norvège.

4.3. Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics par secteur

4.3.1. Education

Pour le secteur de l'éducation le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle est l'instance responsable. Tout ce qui touche à la protection de l'enfance dépend du Ministère des Affaires Sociales (MAST) qui dispose d'un Institut du Bien-être Social et des Recherches (IBESR). La Protection de Mineur est une cellule au sein de la Police Nationale, spécifiquement dédié à la protection des enfants et réparti en quatre sections.

Le système éducatif haïtien comprend les secteurs formels et non formels. Le secteur non formel s'occupe de l'alphanumerisation et de la post-alphanumerisation des adultes âgés de 15 ans et plus; quant au secteur formel, en plus de la formation technique et professionnelle, il s'organise selon quatre grands niveaux : l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur.

Haïti compte 15.200 écoles primaires, presque 90% d'entre elles étant dirigées par des communautés locales, des organisations religieuses, ou des ONG. Pour l'enseignement primaire seulement 12,5% d'écoles fondamentales relèvent du secteur public.

Le Système Educatif Haïtien se compose comme suit :

MENFP

→ Direction Générale

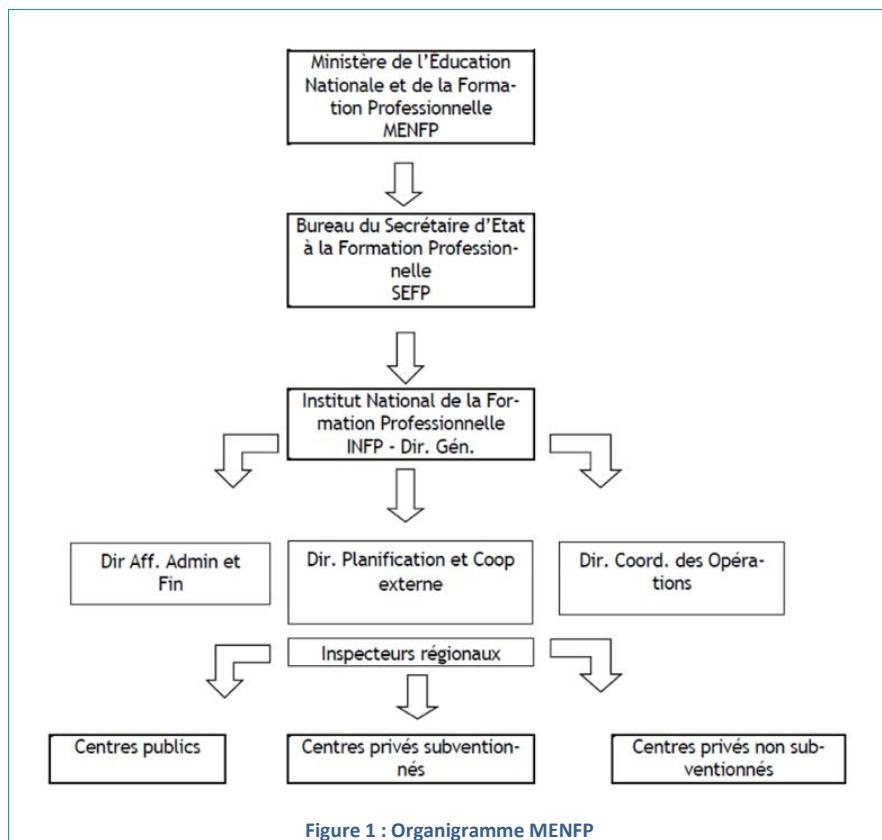
→ DAEPP (Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et du Partenariat) :

- DDFP (Direction de la Formation et du Perfectionnement)
- BUNEXE (Bureau National des Examens d'Etat)
- DEF (direction de l'Enseignement fondamental)
- DDE (Direction Départementale de l'éducation)

Le Système National de Formation Professionnelle (SNFP) est organisé de la manière suivante :

Le BSEFP, qui a été créé le 26 octobre 2011 et qui prouve la volonté du gouvernement Martelly de dynamiser ce secteur de l'éducation, est chargé, pour le compte du MENFP, de mettre en œuvre la politique publique relative à l'enseignement professionnel.

Par décret du 15 mars 1983, l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP) devient une direction centrale techniquement déconcentrée dépendant de la Direction générale du ministère de l'éducation nationale. L'INFP reçoit alors comme mission spécifique «d'œuvrer à la mise en place du SNFP en assurant la coordination de toutes les actions de formation dans les secteurs public et privé». L'INFP est chargé du pilotage stratégique de ce secteur de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire.



D'autres ministères interviennent dans la formation professionnelle relative à certains secteurs : le MAST, le Ministère de l'agriculture (MARNDR), le MSPP et le Ministère du tourisme. L'organisation du secteur de la formation professionnelle est ainsi partagée entre plusieurs acteurs étatiques, dont la coordination et le dynamisme sont quelques fois problématiques.

L'éducation et la formation figurent parmi les priorités de développement du gouvernement et l'enseignement technique et professionnel est amené à devenir l'un des principaux axes stratégiques de la politique de l'éducation. Ce choix s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'ambitieux Plan stratégique de développement d'Haïti voulant faire d'Haïti une économie émergente d'ici 2030.

La formation technique et professionnelle, d'une durée variable selon les filières, prépare à l'emploi dans divers domaines ou à la poursuite d'études. Elle est dispensée selon deux réseaux : le réseau formel à travers les centres ou établissements de formation professionnelle et le réseau informel à travers le «système d'apprentis». Le réseau formel comporte près de 400 centres.

Le secteur privé, représenté principalement par la Chambre de commerce et d'Industrie d'Haïti et l'association touristique d'Haïti, est peu actif et ne peut pallier la faiblesse institutionnelle du pays dans la formation technique.

L'enseignement supérieur

L'éducation supérieure est dispensée dans des universités et dans d'autres institutions privées. Elle est sous la responsabilité du MENFP. L'enseignement supérieur en Haïti est composé d'une part, du secteur public qui comprend l'Université d'État d'Haïti, les universités publiques établies dans certaines villes de province ainsi que d'autres institutions publiques d'enseignement supérieur rattachées à des ministères particuliers, et, d'autre part, du secteur privé comprenant également un nombre de plus en plus élevé d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur.⁹⁶ L'université a la noble mission de préparer les ressources spécialisées pour le développement du pays.

Parmi les principaux partenaires financiers et techniques des pouvoirs publics haïtiens dans le secteur de l'enseignement, on peut tout d'abord compter les membres du 'local education group' : pour les partenaires bilatéraux, il s'agit du Canada (anciennement CIDA), de la France (AFD), du Japon (JICA), de l'Espagne (AECID) et des États-Unis (USAID) ; les partenaires multilatéraux sont représentés par la Banque mondiale, la BID, l'UNESCO, l'UNICEF et le World Food Programme (WFP) du côté des agences des Nations Unies, auxquels il faut ajouter l'UE et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).⁹⁷

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, il existe un sous-groupe où l'Organisation internationale du travail (OIT) est aussi représentée, en plus des partenaires déjà cités BID, AECID, (anciennement) CIDA, JICA et l'UE. Il est par ailleurs important de savoir que l'ACNG Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Étranger (APEFE-WBI) est un partenaire clé de l'INFP.

La culture

Le ministère de la culture en Haïti a sous sa tutelle 10 organismes autonomes dont la bibliothèque nationale, la direction nationale du livre. Le secteur culturel est reconnu par l'Etat pour son potentiel mais c'est l'aspect fiscalité (impôts et taxes diverses) qui intéresse principalement l'Etat et non la mise en place de structure d'aide ou de support. Outre les financements internationaux, il y a un acteur privé qui supplante ce manque de soutien structurel, la FOKAL, qui à travers des actions propres ou des associations qu'elle soutient, met en œuvre des programmes qui structurent le secteur, avec les moyens disponibles.

4.3.2. Santé

Concernant le secteur de la santé, le Ministère compétent est le MSPP, assisté de ses antennes départementales, les Directions Sanitaires. Les collectivités territoriales (départements, communes, sections communales), jouissent de la libre administration et entretiennent des rapports politiques autonomes avec l'Etat, bien que cette autonomie soit tributaire des faibles financements dont ils disposent.

Le MSPP, dans ses Comptes Nationaux de santé 2011 – 2012, estimait à 32.422.938.364 gourdes (un peu plus de 58 millions d'euros) les dépenses de santé sur cette période, dont 95% destinées aux dépenses courantes, et 5% aux investissements. Les dépenses de santé par habitant sont d'environ 3.000 gourdes sur ces deux ans (soit environ 54 euros). 63% des dépenses globales de santé ont été couvertes par des fonds externes (dont 12% de ces 63% proviennent des ONG et fondations internationales et les 88% restants de l'aide multilatérale et bilatérale). Seules 7% des dépenses de santé sont financées par l'Etat haïtien.

Selon l'article 23 de la constitution de la République, « L'Etat est astreint à l'obligation d'assurer à tous les citoyens dans toutes les collectivités territoriales les moyens appropriés pour garantir la protection, le maintien et le rétablissement de leur santé par la création d'hôpitaux, centres de santé et de dispensaires».

Force est de constater que cet article reste au niveau de déclaration et que sa mise en œuvre fait encore défaut.

96 https://fr.wikipedia.org/wiki/Système_d'enseignement_éducatif_d'Haiti#cite_note-25

97 Voir: <http://www.usaid.gov.au/aidissues/education/Documents/education-catalytic-fund-annual-progress-report-2011.pdf>, p.69 (dernière consultation le : 26/8/2013); Sanon, J.S. 30/10/2012). Pour l'harmonisation des interventions dans le secteur éducatif. In Le Nouvelliste, online. [Online] Voir :

<http://www.lenouvelliste.com/article4.php?newsid=110339> (dernière consultation le: 26/08/2013)

Le MSPP est l'organe de l'Exécutif chargé de la formulation et de l'exécution de la politique de Santé Publique Nationale. Il joue également un rôle de régulateur, s'assurant de respecter la politique gouvernementale. Par ailleurs, le MSPP est l'organe de contrôle des maladies d'intérêt collectif et il participe aux activités de pré- et post désastre. Enfin, il entretient d'étoiles relations avec les organismes nationaux et internationaux dont il coordonne les interventions sur l'entièreté du territoire national. À ce titre, le MSPP collabore avec les autres ministères, les collectivités territoriales, les ONG nationales et les OSC. Au niveau international, il s'agit de FNUAP, l'OPS/OMS, le PAM, l'UNICEF, l'ACDI, la coopération cubaine et le *Center for Disease Control*. Au niveau départemental, la DSNi est la représentation opérationnelle du MSPP.

Le système de santé est organisé en vue de garantir à la population un Paquet Minimum de Services (PMS). Ce PMS comprend 15 éléments parmi lesquels figurent notamment la prise en charge intégrée de l'enfant (1), la santé reproductive et de la femme (2), la disponibilité et l'accès aux médicaments essentiels (3), l'éducation pour la santé et la communication pour le changement de comportement (4) et la prise en charge médicale de la violence (5) en général. Le MSPP a adopté un système de soins décentralisé sur trois niveaux.

Au niveau primaire, les établissements de santé, subdivisés en deux échelons, forment un réseau à l'intérieur d'une Unité Communale de Santé (UCS). Le premier échelon est constitué d'institutions fournissant des Soins de Santé Primaire (SSP) et offrant le PMS. Les cabinets médicaux, les dispensaires, les centres de santé sans lits et avec lits forment le premier échelon représentant la porte d'entrée dans le système de soins. Le deuxième échelon (toujours dans ce niveau primaire) est représenté par l'Hôpital Communautaire de Référence (HCR), qui constitue la première référence au sein de l'UCS et dispose de quatre services de base : médecine interne, chirurgie, pédiatrie, obstétrique et gynécologie. On dénombre 795 structures de santé de premier échelon (SSPE) et 45 HCR.

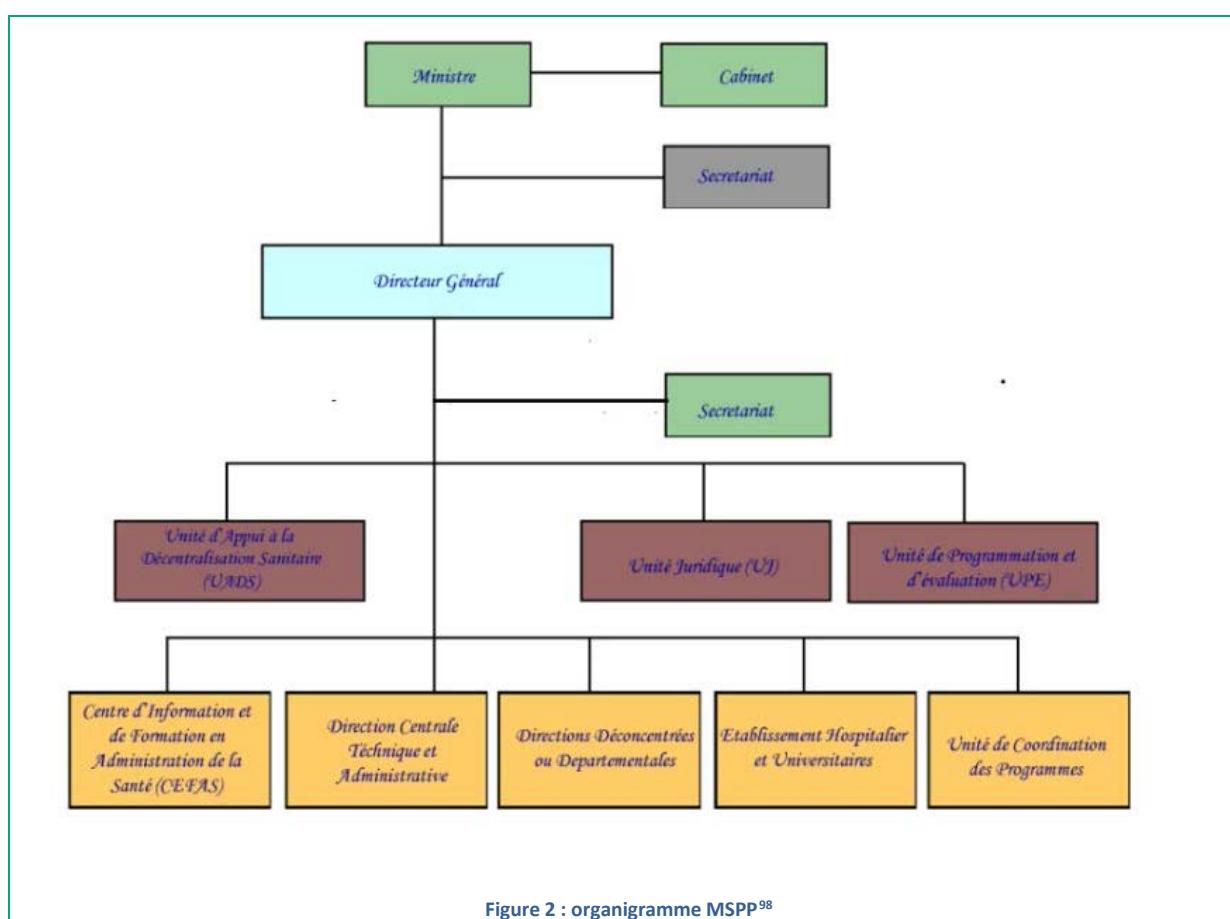


Figure 2 : organigramme MSPP⁹⁸

⁹⁸ <http://mspp.gouv.ht/newsite/images/organigramme.png>

Les niveaux secondaire et tertiaire, représentés par les hôpitaux départementaux et les hôpitaux universitaires, correspondent respectivement au troisième et quatrième échelon dans la pyramide de l'offre des soins de santé. Ces deux échelons fournissent, en plus des services de base, des soins spécialisés à la population. Dans le pays, on trouve 10 hôpitaux départementaux et, pour le niveau tertiaire, l'hôpital de l'Université d'État haïtien et quelques centres spécialisés.

Le système de santé haïtien offre des soins formels à près de 47% de la population. Cet accès réduit s'explique notamment par l'utilisation de la médecine traditionnelle comme premier recours face à la maladie (la médecine traditionnelle représente 70% des cas de premier recours de la population). Le secteur privé est également fortement présent, particulièrement celui à but non lucratif. De nombreuses fondations privées, caritatives notamment, ont développé des services de santé souvent peu intégrés dans la carte sanitaire. Dans l'ensemble des structures de santé, on compte 31% de structures de santé publiques, 46% de structures privées et 23% de structures mixtes. Ce réseau formel est organisé en 58 structures de santé desservant chacune une population de 80.000 à 140.000 habitants.

4.3.3. L'accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable

Les responsabilités des différents intervenants du secteur sont réglés dans la loi cadre portant sur l'organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en Haïti promulguée en mars 2009.

Au sein du gouvernement, le Ministre des Travaux publics, Transport et Communications (MTPTC) est chargé de l'eau potable et de l'assainissement à travers sa Direction Nationale d'Eau Potable et Assainissement (DINEPA). La direction est chargée du développement d'une politique sectorielle et la régulation des entreprises publiques du secteur, parmi d'autres responsabilités.

Les Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA) sont des structures déconcentrées de la DINEPA chargées de la prestation du services d'eau potable en milieu urbain ainsi que de la « gestion » des systèmes en milieu rural gérés par des comités d'eau. La DINEPA et les OREPA ont remplacé deux entreprises publiques antérieures, la CAMEP (Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable), qui était responsable de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, et le SNEP (Service National d'Eau Potable), qui est responsable des villes secondaires et, en théorie, des zones rurales.

Les agences publiques du secteur d'eau potable ont perdu du personnel qualifié et formé, en partie à cause de l'émigration, et en partie à cause des ONG et des bailleurs, qui peuvent offrir des salaires supérieurs. Cependant, il y a des gérants et du personnel compétents et motivés dans le secteur public d'eau potable en Haïti. Malheureusement, il manque une volonté publique et un soutien financier aux employés pour les motiver et leur permettre d'être plus productifs.

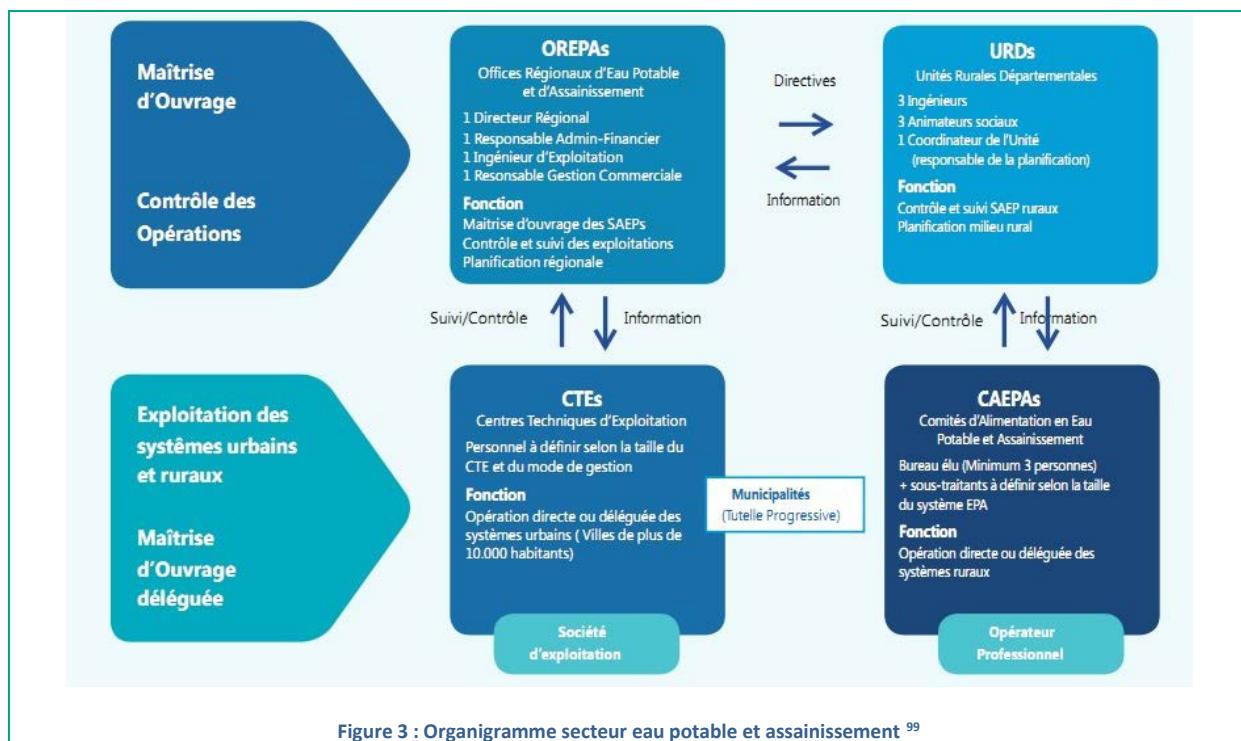


Figure 3 : Organigramme secteur eau potable et assainissement ⁹⁹

Il y a des centaines de comités d'eau, qui sont parfois appelés CAEP (Comités d'Approvisionnement en Eau Potable) ou simplement Comités d'Eau, qui gèrent des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans le milieu rural, dans quelques petites villes et dans beaucoup de quartiers urbains défavorisés. Le niveau de formalité et d'efficacité du comité varie selon chaque CAEP. Les meilleurs se réunissent régulièrement, tiennent des relations étroites avec les communautés, récupèrent régulièrement les contributions, embauchent des plombiers qui s'occupent de l'entretien du système, tiennent un compte bancaire, et sont enregistrés et approuvés par le SNEP. Cependant, plusieurs comités ne fonctionnent pas aussi bien. Il n'y a pas de registre national des comités d'eau ou des systèmes d'eau et, à la différence d'autres pays, il n'y a pas d'associations des comités d'eau au niveau municipal, départemental, ou national. Le ministère des Travaux publics utilise actuellement l'appellation CAEPA en vue de l'élargissement des fonctions des comités à l'assainissement dans l'avenir.

Les ONG actives dans le secteur réalisent beaucoup d'activités. Elles travaillent surtout dans les zones rurales, mais aussi dans les petites villes et les zones défavorisées des grandes villes. Les ONG les plus actives dans le secteur sont Action Contre la Faim (ACF en Haïti) (française), l'Association haïtienne pour la maîtrise des eaux et des sols (haïtien), CARE (américaine), Protos, GRET, Helvetas, Oxfam, Les ONG interviennent souvent avec l'appui financier des bailleurs de fonds. La plupart des ONG ne sont pas spécialisées dans l'eau potable et l'assainissement, mais interviennent dans plusieurs secteurs dans des localités spécifiques avec une approche de développement communautaire. Pourtant, certaines ONG en Haïti comme Helvetas, ACF, Protos et le GRET se sont spécialisés et mettent un accent particulier sur l'eau potable et l'assainissement.

4.3.4. Droits humains, justice et bonne gouvernance

Pour le secteur droits humains, justice et bonne gouvernance, l'acteur principal est le Ministère de la Justice, mais plusieurs autres institutions publiques y sont aussi impliquées, tel que montré dans l'aperçu ci-après.

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique; Le Ministère de la Condition Féminine et des Droits des Femmes; Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales; Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC); Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural.¹⁰⁰

⁹⁹ <http://www.dinepa.gouv.ht/a-propos-de-nous/>

¹⁰⁰ Repéré à <http://www.primature.gouv.ht/>

Les services étatiques suivants :

- Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, comme pouvoir gouvernemental indépendant qui pourrait contribuer à dépolitisier le système de la justice en Haïti ;
- Les juges de paix, qui sont une extension du système formel de la justice à travers le pays jouent un rôle clé dans le système de la justice haïtien ; et
- L'Office de la Protection du Citoyen, qui pourrait jouer un rôle important en garantissant le droit des citoyens à la justice et qui pourrait aussi contribuer à éduquer la population concernant le fonctionnement du système judiciaire et les droits octroyés à tous les citoyens haïtiens.

Dans le secteur de la justice et des droits de l'Homme, de nombreuses organisations de la société civile, ONG et organismes internationaux et bailleurs de fonds sont actifs sur le territoire haïtien. L'UE est l'un des partenaires privilégiés du pays grâce au 10e et 11e FED (Fonds Européen de Développement par le volet appui à la société civile). D'autres bailleurs actifs dans le secteur de la justice et les droits de l'Homme sont : USAID, USIP, Open Society Foundation, IMF, Banque mondiale, OIF, AFD et ONU FEMMES. Plusieurs acteurs internationaux tels que la MINUSTAH, International Bar Association (IBA), Avocats Sans Frontières Canada, OIF, ONU Femmes et l'American Bar Association (*Rule of Law Initiative*) sont présents sur le territoire avec des actions dans le domaine de l'appui aux réformes de l'état, le renforcement et l'amélioration de la justice et de l'état de droit.

Ci-après un aperçu, non exhaustif, de société civile locale active dans le domaine :

- RNDDH (Réseau National de Défense des Droits Humains – Membre FIDH)
- Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP)
- POHDH (Plateforme des Organisations Haïtiennes de Défense des Droits Humains) + ses membres : RNDDH, CE-JILAP, PAJ, GAJ, ICKL, CRESFED
- Groupe d'Assistance Juridique (GAJ)
- Programme pour une Alternative de Justice (PAJ)
- CRESFED
- AlterPresse (Le réseau alternatif haïtien pour la communication sociale)
- GARR (Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés)
- Kay Famn (Maison des femmes) fournit accueil et appui aux femmes victimes de violence et dispose d'un centre d'hébergement des victimes
- Famm Deside (Femmes décidées)
- SOFA (Solidarité des femmes haïtiennes) offre des services intégrés aux femmes et filles victimes de violence à travers le pays
- CONAP (Coordination Nationale pour le Plaidoyer pour les droits des Femmes)
- URAMEL (Unité de recherche et d'action médico-légale)
- FOKAL

4.3.5. Développement rural et droit à l'alimentation

Le MARNDR dispose de services de Direction Départementale d'Agriculture (DDA) dans chaque département. Pour l'exercice 2013-2014, le Ministère a bénéficié d'une allocation budgétaire de 6.921.275.737 HTG (environ 123,6 millions d'euros) incluant le fonctionnement et l'investissement. Seulement 65% de ce budget a été engagé ou dépensé.

De nombreux acteurs tant nationaux qu'internationaux interviennent de manière directe ou indirecte dans le domaine de développement rural et de droit à l'alimentation, en Haïti.

Les institutions étatiques ou gouvernementales concernées par le développement rural et particulièrement par l'agriculture et l'élevage sont : MARNDR, 10 DDA et INARA.

- Le MARNDR est l'organe étatique chargé de : « Définir la politique du secteur économique du gouvernement haïtien dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ».

- Le Bureau Central comprenant une Direction Générale, 14 directions techniques réparties entre les quatre filières d'intervention, une Direction de la Planification, Suivi et Evaluation, une Direction Administrative.
- Dix (10) DDA contrôlant des Bureaux Agricoles Communaux (BAC) dans les communes et fournissant un appui aux autorités locales.
- INARA (Institut National pour la Réforme Agraire), créé par la constitution de 1987 a pour objectif d'organiser la refonte des structures foncières. C'est la seule institution légale dans le pays qui règle la question agraire. L'idée était de mettre en œuvre une réforme agraire au bénéfice des réels exploitants de la terre. L'institut ne réunit malheureusement pas les moyens de sa politique et est quasi inopérant.

La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), créée en 1996, a pour mission d'assurer l'harmonisation des interventions intersectorielles et interinstitutionnelles de toutes les décisions, les études, les investissements, les aides d'urgence et l'applicabilité des mécanismes juridiques comme politiques ayant comme thématique la sécurité alimentaire.

Le secteur agricole en Haïti peut compter sur des appuis considérables d'organisations bilatérales et multilatérales, telles que la FAO, des institutions comme le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale. Haïti est aussi membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de la Convention de Lomé (depuis 1989), fait partie du groupe ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) et a intégré, depuis 1996, la Communauté des pays de la Caraïbe (CARICOM). Il y a plusieurs ONG internationales actives dans le secteur qui travaillent en étroite collaboration avec la société civile locale : CECI, Agro Action Allemande, SUCO, World Concern, ACLAM, ACME, Eglise Méthodiste, FINCA, CRS, SYFAAH, Cordaid, Misereor, AQOCI, Carrefour de Solidarité internationale (CSI)-Sherbrooke. D'autre part, certains donateurs financent le gouvernement haïtien dans ce domaine : Bureau Technique de Coordination du Nord-Est, FAO, EU, Fonkoze, Banque Inter-Américaine de Développement, UNDP, USAID, Clinton Bush Haïti Fund.

L'Etat Haïtien dans sa politique agricole et commerciale a tendance à renforcer plutôt le secteur des entreprises agroindustrielles orientées vers l'exportation.

Les ONG, qui appuient et accompagnent les initiatives des groupements paysans locaux, et les organisations paysannes de base elles-mêmes s'efforcent de développer une agriculture durable et locale orientée à renforcer l'économie locale de la population paysanne.

Il existe également un groupe d'acteurs qui fait la promotion de l'agriculture paysanne dans une perspective d'autosuffisance alimentaire et de protection de l'environnement. Il considère qu'Haïti reste un pays rural et que les petits paysans haïtiens, pour peu qu'ils soient soutenus, peuvent produire une part importante des besoins alimentaires du pays. Les acteurs de cette tendance estiment que l'appui aux paysans doit passer par des soutiens directs et des renforcements de capacités mais aussi, et à long terme, surtout à travers un plaidoyer pour influencer les décideurs sociaux, politiques et économiques afin qu'ils agissent en faveur de l'agriculture paysanne. Les thèmes clés de ce plaidoyer sont l'accès à la terre, le crédit agricole, la participation des organisations paysannes dans la définition des politiques publiques en matière agricole, l'amélioration des infrastructures agricoles et en milieu rural. Cette approche est largement portée par la population paysanne appauvrie, par les organisations paysannes de base, par une partie des organisations de la société civile et par des partenaires internationaux intéressés par des actions structurantes et durables. Par exemple, il existe une Plateforme Agro-écologique et de Développement Durable (PADED) qui regroupe 30.000 familles et 26 ONG autour de la promotion de l'agriculture durable.

Haïti dispose de potentialités agricoles non négligeables. L'agriculture est l'activité principale des populations rurales du pays et constitue une base importante de l'économie nationale. Plus de 80% de la population des zones rurales vivent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage.¹⁰¹ Dans cette dynamique, les femmes jouent un rôle clé dans le développement des communautés rurales. Plus de 85% d'entre elles participent dans la production, la transformation, la commercialisation et la valorisation des denrées agricoles.

¹⁰¹ MARNDR Politique de développement agricole 2010 – 2025
ACC Haïti | 60

4.3.6. L'axe transversal Environnement et Gestion des risques et désastres

Pour ces secteurs aussi il existe différents ministères et services de l'état.

Environnement

Le Bureau des Mines et de l'Energie d'Haïti, créé en 1986, fonctionne sous la tutelle du MTPTC. Ce bureau est responsable pour la recherche et l'exploitation des ressources minérales et énergétiques d'Haïti ainsi que pour tout ce qui concerne les risques naturels (Sismique, climatologique, géologique).

Le Ministère de l'Environnement est responsable pour lancer et coordonner des actions appropriées de gestion et de protection de l'environnement. Le Ministère peut compter sur les structures déconcentrées qui sont les Directions Départementales dans chaque département.

D'autres institutions publiques sont également concernées par l'environnement dans le pays :

- MARNDR
- CASEC dans certaines communes et sections communales l'aspect de l'environnement est à l'agenda.

Gestion des risques et désastres

Depuis les catastrophes des dix dernières années, l'Etat haïtien, avec l'appui d'instances étrangères, a développé plusieurs initiatives pour renforcer la préparation et la protection aux risques et désastres. Il existe maintenant :

- le SNGRD : Système National de Gestion des Risques et des Désastres. Le rôle principal de cet organe étatique (composé de plusieurs entités à différents niveaux) est d'assurer la conduite d'actions en matière de gestion des risques et de réponse aux désastres sur tout le territoire haïtien. Il bénéficie du soutien d'un Groupe d'appui de la coopération internationale et d'un Groupe d'appui de la société civile. La Croix-Rouge haïtienne a été la première institution officiellement reconnue par le gouvernement de la République d'Haïti comme société de secours, auxiliaire des pouvoirs publics, ayant pour objectif de porter assistance à la population en situation de catastrophe.
- la Direction de la Protection civile (DPC) a été créée par le gouvernement haïtien en 1997 au sein du ministère de l'Intérieur. Sa mission est de coordonner toutes les opérations d'intervention en matière de réponse aux désastres et de promouvoir des activités de gestion des risques dans l'objectif de diminuer l'impact des catastrophes. La DPC est une direction centrale du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales. Elle a une présence dans chaque département et est représentée par les Comités départementaux de gestion des risques et des désastres. Cependant le DPC se plaint d'un manque de moyens pour prévoir des installations et actions nécessaires dans tous les coins du pays.

Au niveau de la société civile, il existe depuis quelques années des formations et des initiatives de conscientisation pour informer et mieux préparer la population sur des mesures possibles, des actions à entreprendre, des localités de protection à prévoir, etc afin de réduire le nombre de pertes en vie et en matériel. Petit à petit, des initiatives naissent au niveau des communautés locales et d'organisations de la société civile telles que par exemple : PADED, qui regroupe des initiatives locales d'agriculture agro-écologique accompagnées par GADRU et aussi par certains Caritas Diocésains.

4.3.7. L'axe transversal Genre

Haïti est un des pays qui peut être fier d'avoir au niveau national le Ministère de la Condition Féminine et des Droits des Femmes.

Dans la société civile bon nombre d'organisations de femmes luttent pour renforcer le droit des femmes à plusieurs niveaux. Les ONG et organisations de femmes le plus connues sont :

- Kay Fann (Maison des femmes) fournit accueil et appui aux femmes victimes de violence et dispose d'un centre d'hébergement des victimes
- Famm Deside (Femmes décidées)

- SOFA offre des services intégrés aux femmes et filles victimes de violence à travers le pays
- CONAP
- REFRAKA : réseau des femmes dans les radios communautaires
- ENFOFANM : Centre pour l'émancipation de la femme

En plus, il existe de nombreux groupements de femmes dans les zones rurales pour la revendication de leurs droits, pour des objectifs de production-transformation-commercialisation de leurs produits. Il existe des associations de femmes marchandes de rue dans les villes ; il existe également les « madames sara », qui sont des femmes commerçantes qui font les marchés à travers le pays.

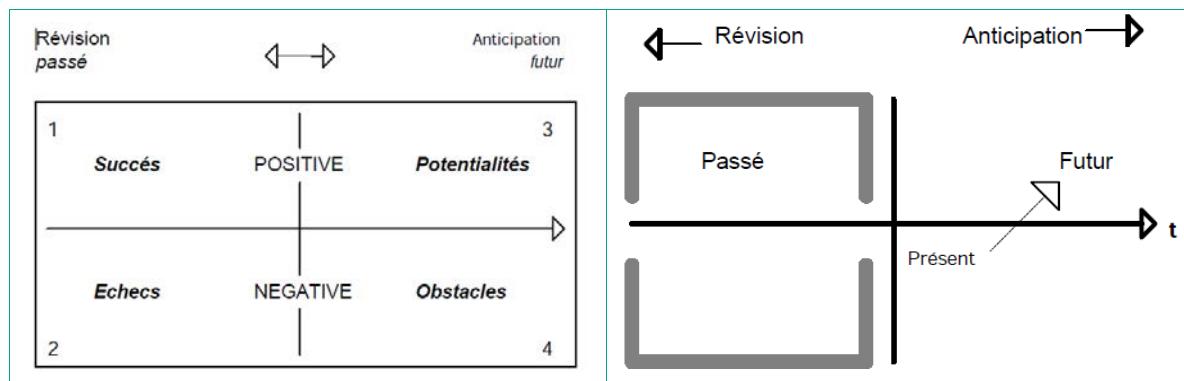


5. Analyse de la situation de la société civile locale, des autorités décentralisées et des administrations publiques, ainsi que des pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement

Pour faire une analyse de la situation de la société civile dans le cadre de l'élaboration de ACC Haïti, l'organisation lead en concertation avec les sous-leads des cinq secteurs déterminés au démarrage du travail, ont proposé d'utiliser la méthode SEPO = Succès/Echecs – Potentialités/Obstacles. Voir l'approche dans le schéma ci-après.

SEPO (*anglais : SWOP*) est un outil pour l'autoévaluation. L'abréviation veut dire :

- **Succès**
- **Echecs**
- **Potentialités**
- **Obstacles**



Un questionnaire 'SEPO' élaboré pour ce travail a été envoyé à tous les ACNG et à une sélection de partenaires haïtiens. Pour chaque secteur, quelques organisations ont envoyé des réponses. Celles-ci ont été rassemblées et présentées par le consultant en Haïti lors des ateliers de restitution sectoriels avec les ACNG présents localement et les partenaires haïtiens au mois de mai 2015. Les commentaires et suggestions ont été inclus dans les comptes-rendus des ateliers.

5.1. La société civile locale

Comme signalé dans le chapitre 4 la société civile existe, mais elle est fort morcelée et aussi divisée. Il y a un manque d'harmonisation et de concertation des actions et stratégies ce qui rend difficile son influence sur la gouvernance du pays. Le développement d'expertises dans plusieurs domaines (institutionnels, organisationnels et financement) constitue de grands défis à relever afin de renforcer le plaidoyer et peser sur la politique gouvernementale. Traditionnellement, les organisations structurées délivrent des services de base et d'accompagnement à la population pauvre souvent organisée en groupements locaux, et ceci pour différents secteurs. Elles essaient de fonctionner au mieux, dans un contexte d'état faible et souvent absent, et sans beaucoup de dialogue avec ce dernier.

L'égalité homme-femme est présente dans la conscience de certaines organisations mais doit se développer encore dans la plupart des organisations et mouvements. Une attention plus poussée sur la question d'égalité entre hommes et femmes pourrait se concrétiser par des stratégies d'intervention ou l'élaboration d'une politique de gestion de personnel plus adéquate.

Il est absolument nécessaire aussi pour les organisations et mouvements de l'OSC d'accorder une place plus prioritaire aux jeunes, constituant deux tiers de la population totale, dont une grande majorité est sans travail. Hormis les mouvements de jeunesse, peu d'organisations travaillent sur cette voie.

Nous constatons que plusieurs ONG internationales se retirent, maintenant 5 ans après le tremblement catastrophique qui a secoué le pays. Ce retrait s'explique, d'une part, car la période de « situation humanitaire grave après une catastrophe » est passée, et d'autre part, car les fonds disponibles diminuent suite à la crise financière mondiale. Les organisations haïtiennes sont conscientes de cette tendance et certaines d'entre elles s'organisent pour répondre à cette situation par des initiatives locales dans leur secteur. En pratique, le mode de financement des OSC, par des financements de projets à courte durée, influence leur manière de fonctionner avec des priorités qui changent en fonction des thématiques des bailleurs, ce qui mène à une concurrence entre elles pour les financements. Certaines d'entre elles participent parfois à des cadres de concertation ou tables sectorielles créées par les organisations internationales (UN, UE), mais ces structures manquent aussi de dynamisme ou sont peu actives ou fonctionnelles.

Toutefois il existe des exemples de concertation entre OSC autour de certaines thématiques comme les droits humains, l'agro-écologie, la lutte paysanne pour l'accès à la terre et les questionnements autour de mégaprojets (tourisme, mines) et le travail avec des enfants vulnérables.

Les OSC nécessitent d'être renforcées dans les domaines organisationnels tels que le développement de vision et de stratégie à long terme, le renforcement des capacités pour un fonctionnement plus efficace et efficient, le développement de capacités pour des approches innovatrices, des formations en analyse politique et du rôle des OSC dans leur milieu, l'amélioration des capacités des cadres de deuxième niveau et l'amélioration du fonctionnement interne, surtout pour des organisations plus petites. Pour les organisations plus structurées il existe un besoin de formation en stratégies, méthodes et outils nécessaires tels que des mécanismes d'auto-évaluation, de planification à long terme et d'analyse des résultats de leur travail.

Succès	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> - La société civile haïtienne est assez diversifiée. - Il existe des compétences locales. - Il y a une bonne proximité de la base (OCB). - Il existe une assez grande mobilisation à travers le pays. - Il y a une volonté et ambition d'agir à long terme. - Les OSC sont présentes à travers tout le pays et il y a participation des acteurs locaux. - Dans certains secteurs il y a consultation avec des instances étatiques ou influence sur des décisions (quoique limitée) et parfois il existe un plaidoyer qui amène à une proposition de loi ou établissement de cadre légal. - Il existe un cadre légal d'enregistrement des OSC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe la possibilité de mises en réseau (existence de plateformes locales) – qui sont encore à renforcer. Cela pourrait augmenter l'impact des interventions. - Promouvoir des études d'impact et rassembler de bonnes expériences en vue de promouvoir des approches innovatrices. - Inciter les acteurs à participer au plaidoyer. - Dans certains domaines tels que l'éducation, la communauté internationale et les autorités encouragent la participation des organisations de la société civile. - Création d'espaces de consultation, de participation entre institutions publiques, autorités décentralisées et société civile. - Encourager les échanges entre cadres (organisations, institutions publiques) et autorités décentralisées pour améliorer le service aux communautés. - Envisager la possibilité de financement du travail en réseau. - Encourager l'implication d'entreprises locales (formation, financement). - L'impact des élections : peut être une opportunité et une menace en même temps.
Echecs	Obstacles
<p><i>Echecs internes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de travail en synergie (revendications communes), manque de coordination entre organisations, encore renforcé par le grand nombre et la grande diversité d'intervenants internationaux qui ne se coordonnent pas suffisamment. 	<p><i>Obstacles internes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de formation peu élevé (et fuite des cerveaux), limite des capacités, fort taux d'analphabétisme en milieu rural. - Perte de force revendicative de certaines organisations, qui sont devenues exécuteurs de projets des ONG internationales.

<ul style="list-style-type: none"> - Reconstruction : le rêve d'un nouvel Haïti à construire après le séisme est une occasion ratée. - Manque de bonnes pratiques, succès et réussites bien documentées. - Manque d'égalité de genre. - Inégalité entre milieu rural et urbain. - Absence des jeunes dans les initiatives OSC. - Les ONG locales sont absorbées par l'exécution de projets, au lieu de pouvoir mobiliser la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de mesurer l'impact du travail. - Manque de collaboration et d'harmonisation de stratégies pour mener le plaidoyer jusqu'à la table politique. - Changement rapide de responsables/équipes (cela limite la continuité) et clientélisme. - Résistance de certaines organisations contre les institutions étatiques à cause de déception et de mauvaises expériences. - Forte dépendance de financement externe.
<p><i>Echecs par influence externe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Imprévisibilités du financement de grands bailleurs. La dépendance de financement externe met en danger la durabilité des initiatives. Diminution des moyens. - La multitude d'interventions (souvent peu coordonnées) met en danger la cohérence et l'efficacité des approches. - Mandats et services des autorités décentralisées peu connus par la population ; manque de capacités de gestion et peu de transparence des autorités. - On n'a pas encore pu construire un dialogue avec l'Etat. 	<p><i>Obstacles externes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Désengagement de la coopération (internationale). - Chute constante du financement. - Orientation politique vers le secteur privé et les investissements, sans appui pour l'économie locale et la population pauvre qui est exclue - Espaces de dialogue avec autorités et institutions publiques trop limités. - Climat de violence et insécurité à certains moments. - La communauté internationale ne s'engage pas assez avec la société civile.
Pistes envisagées pour le renforcement de la société civile	
<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer en appui aux revendications des acteurs haïtiens pour la mise en place de politiques publiques ambitieuses en termes d'éducation, de santé, de développement rural, d'environnement, de droits humains et de genre. - Promouvoir plus d'échanges, plus de concertations, et de partenariats – en vue d'alliances possibles (entre organisations locales mais aussi régionales et internationales p. ex. entre ACNG) - arriver à des approches intégrées multi-acteurs (intersectoriels). - Renforcer les capacités de la société civile locale (technique, organisationnel, institutionnel, plaidoyer, suivi de la politique publique, ...). - Promouvoir la participation à tous les niveaux (femmes, jeunes, groupes vulnérables) – processus participatifs en intégrant l'approche de droits. Arriver à une représentativité équitable. - Documenter, partager et consolider des approches innovatrices et prometteuses (émancipatrices, participatives, ...). - Collaborer dans des campagnes stratégiques spécifiques et agir avec d'autres acteurs en fonction des compétences et spécialités de chacun. Favoriser la sensibilisation et mobilisation commune. - Encourager la volonté de travail en réseau et prises de positions communes pour lutter contre un manque de volonté politique (plaidoyer vis-à-vis des autorités), y inclus le partage de ressources, d'expériences et connaissances, d'innovation d'approches des acteurs de la société civile. - Encourager l'échange et la collaboration avec des groupes de pression et de lobby international. - Emancipation des groupes vulnérables – les mettre au cœur du travail et leur permettre de prendre la parole (pour qu'ils soient écoutés dans le plaidoyer). Reconnaître les pauvres comme acteur principal dans le développement ; suivi critique au niveau national, des programmes de lutte contre la pauvreté et de développement. - Envisager des mécanismes pour pouvoir faire le monitoring de l'affectation des budgets. Monitoring et observation des dépenses de l'aide au développement. - Avec le temps encourager l'état à renforcer et actualiser les lois fiscales afin d'augmenter l'assiette fiscale. - Les actions doivent s'inscrire dans le cadre légal et on doit participer à la promotion/implantation du cadre légal. 	

5.2. Autorités locales, autorités décentralisées et administration locale

Succès	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités décentralisées participent dans des tables (sectorielles) de concertation et sont impliquées dans l'identification et l'élaboration de programmes ou projets de développement. - Il y a une certaine collaboration entre autorités locales et acteurs de la société civile, dans certaines zones. - L'Etat travaille à l'installation de nouvelles institutions étatiques dans les départements ou villes de province, ceci dans le domaine de l'éducation, de la protection civile, de l'agriculture dans certains lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la création d'espaces de consultation, de participation entre institutions publiques, autorités décentralisées et société civile. - Encourager des échanges entre cadres (organisations, institutions publiques) et autorités décentralisées pour améliorer le service aux communautés et bénéficier des expériences et connaissances mutuelles. - Les autorités décentralisées, là où elles existent, pourraient contribuer au développement des communautés, informer la population sur les services existants dans la communauté, ... - Les institutions publiques devraient créer des opportunités pour échanger des expériences et des informations et encourager la concertation entre acteurs concernés. P.ex. protection du sol et de l'environnement, systèmes d'irrigation, ... - Activer le décret sur la décentralisation et les collectivités territoriales + CDC et CDSC.
Echecs	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités décentralisées sont soumises au pouvoir central et peu représentatives (nommées, pas élues par manque d'élections) – peu de relation avec les acteurs de la société civile. - Les mandats sont peu connus par la population. - Il y a un désintérêt et une méfiance de la masse pour la politique, illustré par la faible participation aux élections. - Les fonds des nombreux programmes sociaux du gouvernement (Aba grangou, Ede Pèp, Kantin Mobile, Resto Pèp, etc.) sont dépensés dans l'opacité la plus totale, l'exécution marquée par le gaspillage, le népotisme et la corruption. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens (financiers) des institutions publiques. - Manque de capacités au niveau des institutions publiques. - Corruption. - Le développement local est vu en termes de bénéfice politique pour les politiciens et les pouvoirs nationaux et il n'est pas formulé en faveur des initiatives de développement local.
Pistes envisagées pour renforcer les autorités locales	
<ul style="list-style-type: none"> - Activer le Conseil de Développement Communal et le Conseil de Développement de la Section Communale. - Encourager les espaces de formation et de réflexion communes entre OCB et autorités décentralisées. - Insister au niveau du gouvernement national ou ministère respectif pour que les autorités décentralisées aient à disposition des cadres (techniques) qualifiés ainsi qu'un budget consistant pour répondre à leurs communautés. - Renforcer les tables de concertation thématiques (avec acteurs clés étatiques et non-étatiques). - Permettre la participation de la société civile dans l'élaboration, la présentation et le suivi de rapports sur la situation du développement local. 	

5.3. Administration / Institutions publiques

Succès	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> - Dans certains domaines une politique nationale est en préparation grâce au plaidoyer accompli (p.ex. eau et assainissement, éducation, droit des femmes). - Certaines institutions publiques sont des structures semi-indépendantes qui disposent de ressources humaines qualifiées et qui ont certaines capacités pour réaliser des projets. - Il existe une concertation avec les institutions publiques de certains secteurs, à travers les tables sectorielles. - Une certaine participation de la société civile aux tables sectorielles est possible et autorisée. - Il y a une nette amélioration de l'accès à l'éducation. - Le gouvernement a repris ses obligations et a présenté des rapports aux institutions internationales (p.ex. DDHH à Genève). - On travaille à l'implantation de nouvelles institutions étatiques dans les départements ou villes de province – commissariats dans les communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la création d'espaces de consultation, de participation entre institutions publiques, autorités décentralisées et société civile. - Encourager la participation de la société civile qui dispose de certaines connaissances. - Les institutions publiques offrent l'opportunité d'échanger des expériences et des informations avec les organisations de la société civile en vue d'une concertation entre acteurs concernés. - Encourager des échanges entre cadres (organisations, institutions publiques) et autorités décentralisées pour améliorer le service aux communautés. - Activer le décret sur la décentralisation et les collectivités territoriales avec CDC et CDSC.
Echecs	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité politique récurrente. - Manque de capacité en cas de catastrophes naturelles. - Les institutions publiques ont peu de relations avec les autorités décentralisées. Une politique nationale est absente. - Absence d'une politique sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens (financiers) des institutions publiques. - Faible efficacité des institutions publiques - Manque de capacités. - Manque de leadership de l'état. - Corruption dans les institutions publiques. - Manque de modernisation dans les politiques. - Manque de volonté pour entamer une vraie décentralisation. - Clientélisme étatique. - Manque de transparence et reddition des comptes des institutions gouvernementales.
Pistes envisagées pour le renforcement	
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la mise en œuvre des dispositions légales relatives aux espaces d'échanges, le renforcement de la coopération, collaborations concrètes entre différents services étatiques et veiller sur leur performance. - Renforcement de structures nationales de coordination (ex. CNSA, DPC,...). - Insister auprès du gouvernement pour renforcer et actualiser les lois fiscales afin d'augmenter l'assiette budgétaire. - Une meilleure coordination entre les bailleurs et intervenants dans un domaine donné. 	

5.4. Education, la recherche et la culture

Succès	Potentialités
<p><i>Au niveau de l'administration publique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre légal reconnaissant le droit à l'éducation et les responsabilités étatiques (y compris au niveau décentralisé), d'un plan opérationnel national du système éducatif, d'un Plan Stratégique prévoyant un réseau complet d'éducation primaire (PSUGO) et d'un Bureau pour l'éducation préscolaire. - Amélioration de l'accès à l'éducation et du taux de réussite dans les examens d'état. - Un meilleur ciblage des enfants vulnérables (modèles et approches éducatives adaptées) à travers entre autres une commission de travail sur l'intégration des enfants de rue. - Apprentissage du créole à l'école. - Amélioration de la formation et mise à niveau des professeurs et des institutions publiques d'enseignement. - L'UEH dispose d'un plan stratégique de développement, de la qualité de l'enseignement, de la recherche et de la gouvernance. 	<p><i>Au niveau de l'administration publique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs de la communauté internationale donnent priorité à l'éducation dans l'appui budgétaire pour Haïti. - La participation des organisations de la société civile est encouragée dans le plan opérationnel national du système éducatif. La communauté internationale accorde également une grande importance à leur rôle et contribue à renforcer le dialogue et la coordination entre les acteurs concernés. - Des études d'impact (et leur diffusion) des différentes approches éducatives (y compris non-formelles et innovatrices), et des évaluations participatives des programmes de scolarisation étatique pourraient promouvoir des approches innovatrices. - Les autorités locales ont un rôle de suivi par rapport aux droits des enfants et à l'intégration des enfants vulnérables dans le système éducatif. Elles pourraient participer aux tables sectorielles des droits de l'enfant organisées par l'IBESR. - Moderniser les administrations publiques pour améliorer la gouvernance et la formation des professeurs. - Améliorer la connaissance des normes nationales. - Curriculum unique pour toutes les écoles (publics, privé, communautaire, ...). - Volonté de l'UEH de mieux intégrer les entités de province et potentiel de collaborer avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche. - Introduire de nouvelles méthodologies d'apprentissage (tableaux numériques, etc.).
<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité d'acteurs dans le renforcement de la qualité et l'accès à l'éducation (fondations, groupes religieux, ONG, groupes de solidarité, mouvements de jeunesse, ...). Collaboration entre les acteurs de la société civile et les institutions publiques (MENFP entre autres) ce qui permet d'atteindre des bénéficiaires qui restent en dehors du système éducatif formel. - La société civile est capable de promouvoir une vision large sur l'éducation (y compris les valeurs démocratiques, la culture de droits de l'homme, la citoyenneté engagée, ...). Elle dispose d'expertises diverses par rapport à l'éducation (formelle, technique, non-formelle, ...) et connaît les réalités du terrain. Elle réalise un rôle de suivi du fonctionnement des institutions publiques d'éducation. 	<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser une approche de droits et faire du plaidoyer auprès des autorités haïtiennes pour le droit à l'éducation et aussi une approche d'appui direct à travers des projets éducatifs (approche de droits complétant l'approche de besoins). Les organisations de droits humains et de droits de l'enfant pourraient y collaborer. - Renforcement de l'éducation dès la petite enfance et collaboration avec des mouvements de jeunesse pour le développement de la personnalité et les compétences sociales des jeunes (citoyenneté active et engagée, valeurs démocratiques, droits humains, ...). - Monitoring (suivi) des programmes de scolarisation de l'État et du fonctionnement des institutions publiques de l'éducation afin d'améliorer le contrôle étatique sur l'éducation. - Intégrer des approches et mesures inclusives pour veiller sur l'équité de genre.

	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer contre l'utilisation de châtiments corporels et contre des systèmes d'exploitation des enfants comme la domesticité. - Partenariats publics-privés pour le renforcement du système éducatif. - Implication des parents dans les programmes éducatifs. - Rôle innovateur des écoles privées de qualité (méthodologie, programmes, formation des enseignants, etc.), qui sont des acteurs intéressants pour des projets pilotes éducatifs (motivation et qualité pédagogique de la direction et des professeurs).
<p><i>Culture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe une grande vitalité du secteur artistique et culturel qui se remarque par de grandes manifestations internationales : par exemple : Haïti au Grand Palais à Paris début 2015.¹⁰² EWA Ayiti en Belgique.¹⁰³ - Des prix littéraires prestigieux pour des haïtiens : Femina 2014 à Yannick Lahens, Prix Carbet des lycéens 2015 à Gary Victor. - Partenariats internationaux fructueux : Littafcar.¹⁰⁴ 	<p><i>Culture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grande flexibilité et créativité du secteur : art de récupération, utilisation de réseaux sociaux, art de la rue (manque de salle de spectacle). - Curiosité du monde international pour le secteur culturel. - Pays avec grand nombre de jeunes. - Grande communauté haïtienne vivant à l'étranger. - Début de financement novateur et conjoint (par exemple : recettes de la vente de produits d'artisanat de luxe vont au financement d'une école dans un bidonville, partenariat Paula Coles et Prodev.
Échecs	Obstacles
<p><i>Au niveau de l'administration publique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le système éducatif est dans un état désastreux. La majorité des écoles sont privées et l'Etat est incapable de régulariser ou de renforcer les écoles qui présentent un niveau trop faible. - Accès et fréquentation : taux de fréquentation scolaire pour le secondaire nettement plus faible que pour le primaire. Le nombre de jours scolaires est le plus faible de la région. Des grandes disparités entre les genres et selon le zonage (rural - urbain). - Difficulté d'intégration des enfants vulnérables dans l'éducation pour les handicapés par exemple. Les enfants privés de liberté n'ont pas d'accès à l'éducation de qualité. - Manque d'attention pour l'équité de genre à tous les niveaux : analyse de contexte, développement des stratégies d'intervention et politique de recrutement. - Manque d'infrastructures (appropriées), de matériel didactique, de professeurs bien formés ainsi qu'un manque de contrôle (suivi) des institutions éducatives. - Certaines écoles n'ont pas pu participer au programme du gouvernement « éducation pour tous ». 	<p><i>Au niveau de l'administration publique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas une politique de modernisation du système éducatif national en profondeur et à long terme à laquelle la société civile peut attacher son appui. Le PSUGO n'envisage pas de réformes au niveau de la qualité de l'éducation et les infrastructures sont en très mauvais état dans la plupart des cas. - La politique d'inclusion des groupes d'enfants vulnérables (pauvres, handicapés, enfants en domesticité) n'est pas assez approfondie. - L'instabilité politique est un obstacle à la mise en œuvre des politiques élaborées. - Les administrations et institutions publiques sont confrontées à un manque de capacités à tous les niveaux. La corruption dans les institutions publiques entrave la conversion des besoins en programmes de développement. Certaines institutions publiques sont privilégiées. - Certaines écoles ne sont pas reconnues par le MENFP. - Les fonds destinés aux écoles participantes au PSUGO arrivent en retard. - La culture de châtiments corporels est toujours très forte dans les écoles malgré son interdiction par la Loi.

¹⁰² <http://www.grandpalais.fr/fr/evenement/haiti>

¹⁰³ <http://www.haitiunautreregard.be/>

¹⁰⁴ www.littafcar.org

<ul style="list-style-type: none"> - La loi portant sur la régularisation des frais scolaires n'a pas encore été publiée. - Une mauvaise gestion en administration des ressources humaines à l'UEH. - Les mandats et les services des autorités décentralisées sont peu connus par la population, ces autorités manquent souvent des capacités de gestion et sont peu transparentes. - Approche par compétences non appliquée en pratique. - Programmes officiels de cours de formation professionnelle désuets et incomplets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités décentralisées sont confrontées à un manque de moyens, d'infrastructures modernes et de procédures adaptées pour bien fonctionner et elles manquent d'encadrement. Il leur est difficile de recruter les meilleurs professeurs. La politisation des assemblées de la section communale n'encourage pas l'émancipation des organisations communautaires de base sur le plan local. - L'UEH manque de ressources matérielles, financières et humaines et les capacités de gouvernance interne sont limitées avec 18 entités assez diverses.
<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La dépendance de financement externe met en danger la durabilité des initiatives. - La multitude d'interventions peut mettre en danger la cohérence et consistance des approches avec une stratégie globale de renforcement. - Accès et fréquentation : taux de fréquentation scolaire pour le secondaire nettement plus faible que pour le primaire. Le nombre de jours scolaire est le plus faible de la région. Des grandes disparités entre les genres et selon le zonage (rural - urbain). 	<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation est considérée comme une activité lucrative au lieu d'un service public qui doit renforcer les capacités des détenteurs d'obligation et des institutions publiques. Des initiatives d'aide associative étrangère renforcent parfois encore cette approche. - Niveau important de fuite de cerveaux des diplômés. - La formation professionnelle souffre d'une mauvaise perception de la part des politiques, des parents, des entreprises (c'est la branche où vont ceux qui sont faibles à l'école) et d'un déficit d'investissement, alors qu'elle offre de grandes opportunités pour le développement du pays (agriculture, santé, informatique, tourisme...).
<p><i>Culture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Désorganisation du secteur. - Peu de formation pour les créateurs ou les organisateurs. - Faible monétarisation ou richesse des créateurs. - Difficulté pour le montage et l'écriture de projets collectifs à long terme. - Faibles subventions étatiques : le secteur est reconnu pour son potentiel mais c'est l'aspect fiscalité (impôts et taxes diverses) qui intéresse l'état et non la mise en place de structure d'aide ou de support. - Difficulté d'enregistrement pour les groupes et associations. 	<p><i>Culture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de reconnaissance du statut d'artiste (malgré des efforts entamés, notamment par le projet ARCADES 2010-2013, soutenu par l'Union Européenne). - Baisse des financements internationaux, fermeture des grands programmes d'aide à la culture financés par l'Union Européenne, la France, le Canada et d'autres pays. - Lourdeur des financements internationaux qui se concentrent sur des projets ponctuels et non sur des renforcements institutionnels. - Augmentation des couts des matières premières - Faible mécénat et philanthropie.

Pistes envisagées pour le renforcement

Renforcement

- Formation (continue) du personnel enseignant et administratif, et valorisation de leur statut (primaire, professionnel, secondaire, supérieur).
- Renforcement des institutions publiques pour un contrôle effectif, pour un appui au fonctionnement et à la qualité, y compris des systèmes de protection des enfants, d'identification des enfants vulnérables, et la promotion d'approches et mesures inclusives (aussi au niveau local) afin d'atteindre les enfants les plus défavorisés et d'intégrer l'aspect de « genre ».
- Documenter, partager et consolider les approches innovatrices et prometteuses (méthodes émancipatrices, participatives, ...).
- Monitoring sur l'affectation du budget pour les programmes de scolarisation de l'état et le fonctionnement des institutions publiques en développant entre autres ce suivi au niveau local.
- Augmenter des partenariats public-privé.
- Stimuler une approche axée sur les droits en collaboration avec des organisations de défense de droits humains et de droits de l'enfant.
- Promouvoir les connaissances et compétences concernant les normes nationales.
- Renforcement des acteurs culturels, dans leur capacité de mise en réseau avec d'autres acteurs culturels et dans leur capacité de médiation culturelle (lien avec les écoles, les organisation de jeunes, etc.).

Plaidoyer

- Pour l'intégration d'aspects de citoyenneté active et engagée, des valeurs démocratiques, des droits humains.
- Pour que le secteur devienne une priorité de l'État (budget et ressources) à travers un plan de réforme à long terme.
- Contre des systèmes d'exploitation des enfants comme la domesticité et contre l'utilisation de châtiments corporels.
- Pour une collaboration/des partenariats avec des organisations de défense de droits de l'homme (droit à l'éducation et les droits de l'enfant), avec des mouvements de jeunesse, des associations, des acteurs culturels, les parents, ONG, fondations qui œuvrent dans le domaine pour le support institutionnel et le renforcement de leur dialogue avec l'État.
- Pour stimuler la collaboration entre l'UEH et d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Pour une collaboration entre l'INFP et les autres institutions publiques (Ministères) qui travaillent dans la formation professionnelle.

5.5. Santé

Succès	Potentialités
<p><i>Au niveau de la politique nationale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de construction d'un hôpital universitaire pour les Nippes. - Existence d'un plan directeur de santé. - Gratuité de la PF. - Volonté politique sur la gratuité. - Existence d'une politique nationale d'hygiène hospitalière. - Gratuité de la PEC de la malaria et de la tuberculose. - Amélioration de la couverture sanitaire nationale, existence de législation sur les VLG. - Existence d'une politique générale, d'une direction au sein du MSPP concernant la SMI. - Existence d'une personne focale au MSPP Handicap. - Loi sur la Personne handicapée stipulant les soins gratuits pour cette population. - Existence d'une politique nationale de la santé mentale. - Dynamique importante de la direction de la santé mentale du MSPP. - Existence de professionnels de la réadaptation : techniciens en réadaptation et orthoprotéthistes. - Projet de réhabilitation de l'HUEH. - Baisse continue du taux de séropositivité. 	<p><i>Au niveau de la politique nationale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un plan directeur de santé 2012-2021. - Réorganisation de la carte sanitaire d'UCS en UAS (unité d'arrondissement Sanitaire). - Plan Opérationnel triennal du département. - FBR. - Le secteur de la santé est considéré par les autorités nationales comme une priorité. - Financements externes. - Grand intérêt au niveau le plus haut de l'état pour le Handicap. - Loi sur le handicap votée en 2012. - Plusieurs bailleurs ont lancé de gros appels d'offres sur la SMI ou sur la lutte contre le HIV/SIDA. - Présence d'acteurs communautaires forts (associations de femmes, etc.).
<p><i>Système de santé/niveau institutionnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de 3 niveaux de soins. - Existence d'un CAN.¹⁰⁵ - Existence des écoles de formation des ressources humaines. - Existence d'autres partenaires sanitaires. - Existence de l'Institut National de la Réadaptation. - Existence de plusieurs structures spécialisées dans la rééducation ou l'orthopédie à PaP et dans les capitales provinciales. - Présence de services psychosociaux et de services spécialisés dans le trouble mental à PaP. 	<p><i>Système de santé/niveau institutionnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures déconcentrées du MSPP (DSNi). - Disponibilité des partenaires locaux. - Bonne collaboration avec ces partenaires. - Disponibilités des décideurs politiques au niveau local. - Existence d'un système de décentralisation. - Multiplicité d'acteurs (ONG, acteurs privés, étatiques, églises, associations, UN, coopérations...). - Importance de la Médecine traditionnelle. - Intérêt des directions régionales de santé pour la thématique de la réadaptation. - De nombreux acteurs travaillant dans la santé sont intéressés à inclure le handicap dans leur projet.
<p><i>Au niveau communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrones, ASCP. Volonté communautaire de s'engager dans le secteur. - Existence de la médecine traditionnelle. 	<p><i>Au niveau communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence des OCB.

¹⁰⁵ Centre national ambulancier

Échecs	Obstacles
<p><i>Au niveau de la politique nationale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique des ASCP (entièrement supportée par les ONG). - RH (démotivation du personnel par manque de paiement des salaires). - Ressources financières de l'État insuffisantes pour le secteur. - Cadre juridique et institutionnel du secteur insuffisant. - Faible capacité d'organisation et de gestion du système de santé. - Existence des barrières financières pour l'accès aux soins. - Manque de bonne gouvernance. - Manque de coordination. - La question de la médecine traditionnelle n'est pas réglée. - Mortalité croissante liée aux maladies cardio-vasculaires, diabète et accidents routiers. - Inégalités/iniquités/disparités des services de soins dans les zones rurales. - Absence d'une politique nationale de la réadaptation. - Haïti étant une île il y a difficulté dans l'approvisionnement de composants orthopédiques, de fauteuils roulants,... (très onéreux). - Professionnels de la réadaptation ne couvrant pas les besoins en quantité (certains comme des ergothérapeutes sont absents) et dont les compétences sont à améliorer. - Désengagement de l'état dans l'offre de services spécialisés aux personnes handicapées. - Action et politique de lutte contre le HIV est non inclusive (non prise en compte des personnes handicapées). 	<p><i>Au niveau de la politique nationale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité politique récurrente. - Pauvreté. - Catastrophes naturelles. - Bas niveau d'instruction. - Manque de leadership de l'État. - Dégradation croissante de l'environnement. - Risque élevé d'épidémie. - Banalisation de l'épidémie de choléra. - Désintérêt des bailleurs de fonds pour la problématique de la santé mentale.
<p><i>Système de santé/niveau institutionnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance quantitative et qualitative des infrastructures de services de santé de base en zones rurales. - Faible couverture sanitaire. - Faiblesses du système de ref/cref. - Décès maternel et infantile élevé. - Insuffisance de compétences du personnel. - Leadership des responsables des IS. - Inégalité dans la répartition des RH au niveau national. - Manque d'un réseau national de soins d'urgence. - Bon nombre d'institutions de santé dépourvues d'eau potable, d'énergie électrique et d'un système de communication. - Système d'Information Sanitaire inadéquat. - Non application des protocoles en vigueur. - L'ensemble des structures de santé ne sont pas accessibles (au niveau physique) aux personnes handicapées. - Faiblesses voire absence du dépistage précoce du handicap. 	<p><i>Système de santé/niveau institutionnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Obstacles géographiques. - Migration des RH vers l'étranger. - Pas de participation de la communauté dans la gestion des structures (Comités de gestion). - Manque de motivation du personnel. - Inaccessibilité des structures pour handicapés. - Mauvais accueil.

<ul style="list-style-type: none"> - Structures de prise en charge du handicap centralisées à PAP ou en capitales départementales. - Aucune structure de santé n'a de plan de contingence pour sa propre structure et personnel. - Absence de connaissance du personnel sanitaire (infirmier, médecins,...) sur la prise en charge de la personne handicapée, sur l'identification de la détresse psychologique ou du trouble mental. 	
<p><i>Au niveau communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Non reconnaissance du rôle des matrones dans le SNS. - Inexistence de mutuelles de santé. - Absence de la thématique de la santé mentale et de réadaptation dans les compétences des ASCP. - Faiblesses des Organisations de Personnes handicapées. - Faiblesse du réseau RBC : Réhabilitation à base communautaire. 	<p><i>Au niveau communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Croyances socio-culturelles. - Bas niveau d'instruction. - Stigmatisation importante concernant certaines déficiences : psychologiques, et intellectuelles particulièrement.
Pistes envisagées pour le renforcement	
<ul style="list-style-type: none"> - Prise de responsabilité du MSPP sur la politique nationale des ASCP, renforcement de leurs capacités, améliorer leur rôle et prise de responsabilité. - Allouer un budget au MSPP conséquent aux besoins en santé de la population. - Canaliser les financements de la coopération internationale vers l'aide structurelle et le renforcement institutionnel des DS au niveau départemental. - Mettre en œuvre le Plan Directeur santé 2012-2021. - Garantir l'accès aux soins à couts beaucoup moins élevés, voir gratuit. - Renforcer la coordination des différents acteurs (publics, privés, églises, ONG, OI, ASBL, niveau communautaires) en prévoyant un cadre de discussion, de coordination et d'échange sectoriel par département. - Valorisation de la médecine traditionnelle et des acteurs de la médecine traditionnelle. - Valorisation et renforcement des capacités des acteurs communautaires de santé /éducation à la santé (matrones, brigades, ASCP, RC, pairs éducateurs). - Créer des synergies entre la médecine traditionnelle et la médecine dite classique. - Redynamiser au niveau départemental la PEC holistique des VLG et le système de référencement (la loi existe). - Plaidoyer du CLIO (groupement des ONG santé en Haïti) sur tous les points listés en haut. - Réhabiliter et équiper les infrastructures existantes, prévoir des points d'eau, l'accès à l'électricité. - Augmenter la couverture sanitaire et accès à l'eau potable. - Améliorer le ratio agent de santé/ malade. - Mobilisation de la SC pour les droits à la santé et le droit à décider (grossesses indésirées). - Mettre en place un système de référencement par département/UAS/UCS et trouver des systèmes innovant pour surmonter les barrières géographiques (ânes, brancards, vélo, ...). - Impliquer la communauté dans la gestion des structures sanitaires. - Améliorer la formation des futurs agents de santé et prévoir des recyclages réguliers. - Améliorer l'accueil du patient au sein des structures de santé. - Application systématique des protocoles en vigueur. - Investir dans l'éducation de la femme/ Stimuler l'équilibre dans les rapports de pouvoir femme/homme. - Réduire la pesanteur socio-culturelle du rôle de la femme et promouvoir son autonomie de décision sur sa propre santé et la santé des enfants dans le ménage. 	

5.6. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable

Succès	Potentialités
<p><i>Au niveau de l'administration publique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une politique sectorielle nationale est en préparation grâce au plaidoyer accompli. - Les rôles des acteurs ont été articulés. Il y a une inclusion du secteur privé et une loi sur la passation de marchés publics. Il y a un réel engagement citoyen. - Les Institutions publiques sont des structures semi-indépendantes qui disposent de ressources humaines qualifiées et qui ont la capacité de mettre en œuvre des projets complexes. - Il y a une administration locale rudimentaire qui a un lien avec la communauté. - Les services en milieu urbain sont en train d'être équipés avec un dispositif de tarification par consommation et une campagne de recouvrement des coûts est en cours. 	<p><i>Au niveau de l'administration publique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La collaboration entre les acteurs concernés, une articulation des rôles et la loi sur la passation des marchés publics pourraient améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement. - Les institutions publiques disposent de ressources humaines qualifiées et il existe une capacité de mettre en œuvre des projets complexes. La reddition des comptes pourrait augmenter leur performance. Les structures semi-indépendantes sont favorables au secteur.
<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans certaines zones l'accès à l'eau s'est amélioré grâce aux captages de sources, la protection des sources et la meilleure compréhension du secteur par la population et la société civile. - Les acteurs de la société civile, souvent des organismes à but non lucratif, ont une capacité technique pour réaliser des ouvrages simples. En absence de l'État certains mettent sur pied une gestion autonome et arrivent à capter des financements étrangers. Certains de ces acteurs ont adopté la méthodologie GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau). - Les CAEPA ont stimulé une participation des femmes (quota). 	<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un grand besoin qui peut inciter à participer à un plaidoyer. - Il y a une décentralisation et des liaisons intercommunales. - Parmi les programmes et projets prometteurs sont cités : <ul style="list-style-type: none"> · la création d'une base de données, · des approches intégrées, · promotion du respect de l'environnement à travers des activités de reboisement et des projets d'eau et d'assainissement, · construction d'infrastructures, entre autres latrines familiales, dans les zones rurales, · valorisation socio-économique des zones desservies, · vidanges mécaniques / traitement des eaux usées, · « pest control » / contrôle des maladies, · développement de veille citoyenne (équité d'accès), · laboratoire d'initiatives novatrices. - Services en milieu urbain avec dispositif de tarification et recouvrement des coûts

Échecs	Obstacles
<p><i>Au niveau de l'administration publique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les institutions publiques ont peu de relations avec les autorités décentralisées. Une politique nationale est absente, aucun guide stratégique n'est disponible. La DINEPA est incapable de faire fonctionner ses structures. Il y a une faible orientation du personnel vers l'objectif de développement des services de base. La reddition des comptes est très faible. - Les autorités décentralisées sont peu représentatives. La non tenue des élections et la nomination par décret des autorités décentralisées (communes et sections communales) impliquent un manque de représentativité. Ces communes montrent parfois peu d'engagement. 	<p><i>Au niveau de l'administration publique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La régulation existante impose une lourdeur administrative, partiellement dû à la centralisation des institutions publiques, ce qui complique entre autres l'obtention des autorisations de la DINEPA. - Au niveau des autorités locales, le manque d'engagement étatique pour la décentralisation empêche le transfert des compétences, des ressources humaines et financières. - Au niveau des institutions publiques il y a peu de reddition des comptes.
<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'eau reste très limité au niveau national et est très inégal, avec une grande disparité entre le milieu urbain et le milieu rural. La durabilité de l'accès est menacée par un faible recouvrement des services (facturation irrégulière, peu transparente, parfois absente). La qualité de services est très divergente. - Il existe peu de coordination entre les acteurs de la société civile. Leur relation avec les autorités locales est parfois peu constructive. - Il y a un important flux de personnel parmi les acteurs de la société civile. Dans les zones d'accès difficile les capacités sont limitées. - Il y a un manque de suivi post-projets et les capacités administratives sont très faibles. - Les acteurs de la société civile sont confrontés à un manque de financement et une forte indépendance financière. Ils ne sont souvent pas capables de responsabiliser l'État. Il y a peu de capitalisation. - L'esprit entrepreneurial est peu développé. - Faible développement de l'approche de droits. 	<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a une insuffisance de données, de capacités d'analyse et de vision à long terme. - Il y a un manque d'initiatives à la base, partiellement dû à un manque de confiance. - Il y a peu de collaboration entre les différents acteurs concernés. - Les acteurs de la société civile disposent de faibles capacités techniques. Ils sont parfois politisés et/ou méfiés par l'État. - Il y a un manque de ressources financières et une orientation des efforts vers des zones « rentables ». - Les communautés disposent de faibles compétences pour la gestion et l'entretien des infrastructures. Les matériaux de qualité et ouvriers qualifiés manquent souvent. Parfois les communautés refusent de payer pour l'eau reçue. Il manque du financement pour l'assainissement domestique. - Les ONG (internationales) risquent de substituer l'État dans sa tâche de la fourniture de services. Elles incitent aussi à une approche projet des acteurs de la société civile ce qui empêche le renforcement de capacités locales. - Il y a un manque de structures veillant sur l'accès équitable. - Il y a peu de veille citoyenne.

Pistes envisagées pour le renforcement

- Promouvoir des partenariats entre les acteurs concernés et l'application des processus participatifs avec les bénéficiaires en intégrant l'approche de droits.
- Promouvoir l'accompagnement technique (et financier) des communautés engagées, les acteurs de la société civile et autorités décentralisées.
- Encourager la recherche des initiatives innovatrices.
- Le renforcement des capacités
 - de revendication des groupes vulnérables
 - de techniciens et artisans locaux pour entretenir les infrastructures et pour améliorer la gestion du patrimoine local
 - pour des stratégies de mitigation de risque
 - pour le suivi de qualité des services
 - pour la gestion des conflits.
- Assurer un accompagnement des initiatives pour une représentativité équitable.
- Encourager l'amélioration de la reddition des comptes.



5.7. Droits humains, justice et bonne gouvernance

Succès	Potentialités
<p><i>Société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La liberté d'organisation et d'expression permet une position critique de la société civile. - Il existe une diversité d'organisations, de réseaux et de plateformes de droits humains. Les organisations de droits humains couvrent différents aspects de droits de l'homme, il y a une complémentarité d'expertise, d'expérience et de connaissance. Elles sont impliquées dans des processus démocratiques (suivi des performances des institutions étatiques, accompagnement juridique, contre-pouvoir, CEP). - Il y a des collaborations et des relations de solidarité entre les organisations de droits humains (aussi au niveau international). - Certaines organisations de DH sont représentées dans les départements et communes du pays et réalisent des réflexions profondes avec les organisations de base et les communautés. - Le mouvement des femmes se montre efficace. P.ex. : réussite d'arriver à une loi qui pénalise le viol, ainsi que la loi sur la paternité, la maternité et la filiation. - Les organisations de droits humains présentent des rapports alternatifs auprès des institutions internationales de droits de l'homme et de la société. - Amélioration – timide, mais non-négligeable – de la liberté de s'organiser en syndicat. - Influence, bien que limitée, sur les décisions de l'État : les organisations locales s'engagent et savent utiliser les médias, certaines problématiques dénoncées trouvent leur chemin vers la table politique. Certains accords et traités internationaux ont été poussés sur l'agenda politique et certains sont théoriquement en application. - La participation des acteurs de la société civile aux tables de concertation. 	<p><i>Société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateformes et collectifs se sont organisés autour des thèmes spécifiques concernant les droits de l'homme. Réseautage, actions conjointes et collaborations stratégiques, où chacun se concentre sur sa spécialité. Cela reste trop peu exploité. (Ex. CONAPSCH, avec 13 coordinations départementales et plus 500 associations adhérentes, c'est un effort de rendre plus effectif les revendications citoyennes). - Des acteurs internationaux attachent une grande importance au rôle de la société civile, leur accorde un appui technique et financier. Ces liaisons pourraient être mieux exploitées par des actions conjointes. - Émancipation des bénéficiaires par l'intégration d'approches participatives, p.ex. les mouvements de jeunesse,... - Création d'espaces de consultation, de dialogue, de participation, de débat entre institutions publiques, autorités décentralisées, et la société civile.
<p><i>Institutions publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernement haïtien a repris ses obligations vis-à-vis des institutions internationales de droits humains. - Implantation de nouvelles institutions étatiques (OPC, DGI, ONA, OAVCT, Tribunaux etc.) dans les départements ou les villes de province et des Commissariats dans les communes. 	<p><i>Institutions publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Constitution de 1987 est une tentative de changement (progressiste, décentralisée, avec participation des femmes, la proximité des services,...). - Rapportage périodique du gouvernement auprès des institutions internationales. Implication accrue de la société civile (CEP, CSPJ,...) et implantation de bureaux locaux (déconcentration) pour les services publics. - Existence d'un Système National d'Assistance Légale et le Bureau d'Assistance Légale.

Autorités décentralisées	Autorités décentralisées
<ul style="list-style-type: none"> - Le Cadre légal est théoriquement favorable à la décentralisation. - Plusieurs organisations de la société civile s'engagent avec les autorités décentralisées pour améliorer le respect des droits humains, la justice et la bonne gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les potentialités locales ne font pas défaut ; ce qui manque c'est une politique publique centrale cohérente qui n'entrave pas, mais encourage les efforts locaux. Se pose la question de la volonté politique pour changer le pays en faveur de ses habitants (décentralisation du budget,...). - Les autorités décentralisées pourraient aider à développer les communautés, informer la population sur les différents services existant dans leur communauté.
Échecs	Obstacles
<p><i>Société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations n'harmonisent pas suffisamment leurs actions et leurs stratégies. Il existe parfois même certaines hostilités. - Les organisations n'analysent pas toujours de façon cohérente les politiques publiques de l'état. Les actualités et la conjoncture ont tendance à dominer l'agenda, empêchant une vision à plus long terme. L'opposition, la dénonciation et la revendication prennent sur la proposition et la négociation. - Faiblesse de gestion interne dans certaines organisations. - Il y a un manque de bonnes pratiques, de succès, de réussites bien documentées sur le travail des organisations de droits humains en Haïti. Celles qui existent sont peu exploitées par l'État. - Un dialogue constructif durable avec l'État n'a pas pu être construit. - Les menaces et manque de protection des défenseurs des Droits Humains. - Manque d'égalité des genres (domination masculine). - Inégalité aveuglante, détérioration des conditions de vie. - La population ne peut pas défendre ses droits civils et politiques dû à une Justice inefficace et paralysée. Il n'existe toujours pas d'outils pour la défense des DESC. - Le désintérêt, le découragement et la méfiance de la masse par rapport à la politique. 	<p><i>Société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations de droits humains sont fortement dépendantes de financement externe. - Il y a un climat de violence et de menaces contre le secteur de droits humains. - Les espaces de participation pour les organisations de droits humains et leur dialogue avec les autorités et institutions publiques sont trop limitées. - L'appui financier à la société civile est en déclin. - Divisions politiques et idéologiques entre les organisations de droits humains qui entravent la collaboration. - Les acteurs de la communauté internationale ne s'engagent pas dans un dialogue sérieux avec la société civile. - Manipulation des organisations par certaines ONG et ambassades étrangères, ainsi que par la classe politique et le secteur d'affaires en Haïti. - Turnover rapide des équipes, en partie du fait des bas salaires dans le secteur. - Préférence d'employer des proches (clientélisme). - Résistance contre la collaboration avec des institutions étatiques, à cause des déceptions et mauvaises expériences. - Le secteur des droits humains manque une définition (des critères) et délimitation opérationnelle claire. - Le patronat ne craint pas les syndicats et ne respecte pas les libertés syndicales. - Répression de mouvements revendicatifs populaires.
<p><i>Institutions publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Office de Protection du Citoyen n'a pas les moyens nécessaires pour exécuter son mandat, il n'a pas de présence sur tout le territoire. - La police est insuffisamment équipée et formée, et le nombre de policiers ne suffit pas pour assurer la sécurité de la population à travers le pays. - Les personnes enfermées dans les lieux de détention vivent dans des conditions sous-humaines. - Les acteurs politiques sont influencés par la classe des affaires. 	<p><i>Institutions publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes d'accès à la justice (distance, coût, langue). - Manque d'indépendance de la justice (ingérence de l'exécutif), corruption et faible performance de la justice. - Clientélisme étatique. - Climat d'impunité qui renforce une culture d'impunité. Forte criminalité et sa main mise sur l'appareil étatique et certaines institutions publiques. - Absence de financement du Système National d'Assistance Légale et le Bureau d'Assistance Légale.

<ul style="list-style-type: none"> - Il y a un manque de transparence et de reddition des comptes. Le suivi des projets du secteur public est négligé et les délais d'exécution ne sont pas respectés. - L'appareil judiciaire croule sous le poids de la corruption, de l'inefficacité, la lenteur et le manque d'impartialité dans les jugements - L'Inexistence d'une institution publique des droits humains forte et indépendante chargée de la surveillance du respect des droits humains. - Manque de volonté politique des autorités pour rendre la justice indépendante, pour décentraliser et pour rentrer dans un véritable dialogue avec les acteurs de la société civile. - Grande inégalité entre le milieu rural et urbain (fourniture de services, documentation des violations de droits de l'homme,...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le système politique est caractérisé par sa nature absolument non redéposable vis-à-vis du peuple. Manque de confiance de la population dans les institutions publiques, surtout l'appareil judiciaire, à cause des abus de pouvoir et un manque d'objectivité. - Manque de transparence et de reddition des comptes dans les institutions gouvernementales. - Manque de consultations (populaires) et de diagnostics qui déterminent les politiques ainsi qu'un manque de suivi sur l'exécution des projets.
<p>Autorités décentralisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les autorités décentralisées sont complètement soumises au pouvoir central. Les autorités sont nommées, elles ne sont pas élues. Le Conseil Interdépartemental n'a jamais vu le jour. - Les mandats des autorités décentralisées sont peu connus par la population, les capacités locales de gestion sont parfois très faibles. 	<p>Autorités décentralisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté politique pour décentraliser le pouvoir, renforcer les autorités locales et rendre indépendant la justice. Les autorités décentralisées ne disposent pas d'un budget adéquat. - Résistance à l'application de la constitution et « confusion constitutionnelle » (celle de 1987 et la version amendée de 2011). - Le législatif, les députés et sénateurs entravent et remplacent l'autorité locale dans son rôle d'organisateur et de défenseur des intérêts locaux. - Le développement local est vu en termes de bénéfice politique pour les politiciens et les pouvoirs nationaux ; il n'est pas formulé en faveur d'initiatives locales.

Pistes envisagées pour le renforcement

- Prises de positions communes, le travail en réseau, le partage de ressources, expériences et connaissances, innovations d'approches des acteurs de la société civile pour augmenter sa force de frappe et lutter contre le manque de volonté politique.
- Collaboration dans des campagnes stratégiques spécifiques, agir de concert avec les autres acteurs du secteur, chacun agissant sur la même thématique en partant de ses spécialités et compétences spécifiques.
- Émancipation des groupes vulnérables dans le plaidoyer, les mettre au cœur du travail et leur permettre de prendre la parole (approches participatives).
- Les organisations de droits humains pourraient mieux collaborer entre eux et travailler davantage avec les autorités décentralisées (y compris au niveau des sections communales) sur des aspects de droits humains, de la justice et de la bonne gouvernance.
- Mise en œuvre de systèmes de protection pour les défenseurs de droits humains.
- Participation des organisations de droits humains dans des espaces de consultation et de coordination avec l'état (collaboration critique).
- Suivi critique de l'affectation du budget des pouvoirs publics, documentation des violations des droits de l'homme et éducation citoyenne dans ce sens afin d'améliorer la transparence et la reddition des comptes.
- Prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels aussi bien que les droits spécifiques, e.a. les droits des enfants.
- Développement d'un plaidoyer proactif, cohérent et sur le long terme au lieu d'une approche réactive dominée par l'actualité.
- Renforcer l'indépendance des acteurs de droits humains afin d'éviter leur instrumentalisation par les bailleurs et/ou les acteurs politiques.

- Appuyer les organisations qui renforcent les femmes et jeunes à participer aux processus décisionnels, à assumer des responsabilités politiques, et à défendre de cette façon les intérêts des femmes, des jeunes.
- Plaidoyer
 - pour une vraie décentralisation des services des institutions publiques à travers l'ouverture de bureaux locaux des institutions étatiques,
 - pour l'élaboration d'un plan national des droits humains traitant de façon transversale les droits humains dans le fonctionnement des institutions étatiques et assurant l'harmonisation des interventions par rapport aux droits humains,
 - pour le renforcement des tables de concertation thématiques/tables sectorielles ou sont représentés les acteurs clés étatiques et non-étatiques,
 - pour une profonde réforme de la justice.
- Appui plus cohérent des partis politiques qui répondent à certains critères (vision sociale, fonctionnement démocratique,...).
- Dans le même sens, il faut renforcer la société civile, surtout les structures qui tendent vers des coordinations plus larges autour de préoccupations citoyennes.
- Sensibiliser la population sur ses droits et ses devoirs.
- Ratification et application des lois et de la constitution.

5.8. Développement rural et droit à l'alimentation

Succès	Potentialités
<p><i>Au niveau des autorités publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi sur la Souveraineté et sécurité alimentaire (adoptée en mai 2014). - Les autorités décentralisées participent dans les tables de concertation et sont impliquées dans l'identification et l'élaboration des programmes et/ou projets de développement. - La collaboration entre autorités locales et acteurs de la société civile a amélioré. 	<p><i>Au niveau des autorités publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les institutions publiques pourraient développer une politique de soutien à l'Agriculture Paysanne. - Bonne capacité pour gérer des activités dans les communes, avec des cadres qualifiés qui pourraient être mieux valorisés. - Projet-loi de transfert de gestion des périmètres irrigués. - Les institutions publiques participent aux tables sectorielles organisées au niveau de la direction départementale agricole et offrent l'opportunité d'échanger des expériences et des informations et de se concerter entre acteurs concernés. - Recherche et suivi : Établir un lien plus direct entre l'existence et la performance d'une institution publique et son coût pour la société. - Encourager les échanges entre cadres (des institutions publiques et organisations) et autorités décentralisées (y compris BAC) pour améliorer le service aux communautés dans le domaine de la sécurité alimentaire et le développement rural. - Activer le décret sur la décentralisation et les collectivités territoriales. - Activer le Conseil de Développement Communal (CDC) et le Conseil de Développement de la Section Communale (CDSC). - Compétences reconnues par la loi (4 avril 1996) concernant la proximité et volonté au niveau des CASEC (Sections Communales).
<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs de la société civile du secteur sont actifs dans quasi toutes les localités du pays et interviennent à travers une diversité de 	<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Société civile du secteur très diversifiée au niveau organisationnel, idéologique et méthodologique : organisations de bases, mouvement paysans,

<p>programmes et projets. En général il y a un bon ancrage des organisations dans le milieu paysan (à travers des associations et fédérations paysannes par exemple), aussi dans des zones reculées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attention croissante est accordée à de nouveaux thèmes tels que l'environnement, l'exploitation et protection des sols et des sous-sols, la gestion des risques et désastres, l'équité de genre, droit à l'alimentation, ... - Consultations et participation des acteurs locaux (y compris leur renforcement organisationnel) dans la mise en place et la gestion d'infrastructures de développement. - Avancées dans le domaine de l'économie solidaire et sociale. - Concertation régulière avec le MARNDR et les institutions étatiques à travers entre autre des tables rondes départementales. - Publication des bulletins périodiques sur la sécurité alimentaire, en collaboration avec les autorités et la société civile. Par exemple les Bulletins de la CNSA. - Installation et mise en opération d'unités de transformation (lait, fromage, miel, cacahuète). - Capacité de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre des actions. - Grand nombre d'études. - Programmes assez souvent à long terme. 	<p>organisations nationales ; la paysannerie vis-à-vis de l'agro-business.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure concertation entre les différents acteurs pourrait augmenter l'impact des interventions (projets, programmes, plaidoyer,...). - Il existe des regroupements structurés pour faire du plaidoyer en faveur du développement rural et le droit à l'alimentation. - Il faut remettre aux paysans la dignité d'être l'acteur principal dans tout processus de développement rural. - Certains acteurs étrangers accordent une importance au rôle de la société civile, et des lignes budgétaires pour leur renforcement sont prévues. - Il y a un grand besoin/forte demande d'appui technique, administratif, financier, logistique, etc. et la disponibilité de ressources humaines qualifiées. - Vulgarisation des approches intégrées et initiatives innovatrices.
Échecs	Obstacles
<p><i>Au niveau des autorités publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de décentralisation : souvent les BAC ne sont pas opérationnels. - Absence d'un cadre stratégique et de plan opérationnel au niveau des autorités décentralisées. - Non renouvellement des autorités locales par les élections, mais nomination par décret → faible représentativité. 	<p><i>Au niveau des autorités publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Très faible allocation budgétaire au secteur et manque de priorisation du secteur dans le budget national. - Le pouvoir public oriente les (rares) projets concrets vers le secteur privé à haute capacité d'investissements (agrobusiness, infrastructures touristiques, etc.) ce qui est – souvent – une menace pour les paysans au lieu de les appuyer. - Les législations sont pour la plus part désuètes et ne sont pas à jour. - Très faible efficacité des institutions publiques (ex. 80% du budget pour le personnel, politisation, clientélisme, ...). - Manque de volonté politique pour entamer une véritable décentralisation (compétences, ressources,...). - Faible implication d'autorités décentralisées dans les initiatives.

<ul style="list-style-type: none"> - Morcellement du secteur, division, pas de voix unique et peu de force de frappe (impact) de la société civile sur les politiques publiques du secteur. - Dépendance financière des acteurs de la société civile. - Faible gestion interne au sein de certaines organisations et institutions. - Les actions menées sont souvent à court terme et peu à moyen ou long terme. Le suivi manque souvent. - Manque d'encadrement technique au niveau des paysans et organisations de base. - Redevabilité vers les donateurs et très peu vers le groupe cible. Les structures de la SC se caractérisent très souvent par un paternalisme institutionnalisé. - Les perspectives pour une amélioration des conditions de vie et l'augmentation du revenu des paysans restent défavorables. Beaucoup de paysans, surtout les jeunes, désespèrent et quittent pour les villes. - Peu d'échange autour de bonnes expériences, pas de capitalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> franchir pour une carrière dans la politique. - Manque de collaboration et d'harmonisation des stratégies pour que la société civile mène son plaidoyer à la table politique. Morcellement du secteur par des politiques partisanes, philosophies et visions divergentes. - Manque d'attention pour l'équité de genre. - Faible rentabilité de la paysannerie et des unités de transformation (manque d'accès au marché, concurrence de l'aide alimentaire, importations, manque de valorisation des produits locaux,...) - L'influence négative de facteurs comme l'évolution démographique, la dégradation des sols et le changement climatique. - Persistance de techniques anarchiques et dévastatrices (brûlure annuelle pour désherbage, élevage libre, ...). - Fort taux d'analphabétisme de la population en milieu rural. - L'agriculture/le paysan a une image très négative (« moun an deyo »).
---	---

Pistes envisagées pour le renforcement

- Promouvoir plus d'échanges, de concertation, de partenariat dans le secteur (entre organisations locales mais aussi régionales et internationales, par exemple entre des ACNG), éventuellement orienté vers l'entrepreneuriat rural, aussi avec des groupes de pression et de plaidoyer international. Promouvoir la responsabilité, le réseautage et la cohésion géographique. Aider à élaborer une stratégie de plaidoyer avec les partenaires afin d'améliorer l'accès à la terre, avec respect pour l'environnement et en vue d'augmenter et de diversifier la production nationale axée sur une agriculture durable, en respectant l'environnement, tout en permettant à l'Etat d'avoir un meilleur contrôle sur la production et les importations.
- Promouvoir et appuyer l'agriculture familiale afin de créer une économie locale et contribuer à la récupération de la souveraineté nationale, notamment en veillant à la dépendance et le manque de diversité inhérent aux systèmes alimentaires et économiques en vue de la réduction systématique des inégalités.
- Renforcement des capacités : de la société civile (techniques, organisationnelles, institutionnelles, suivi de politiques publiques, plaidoyer,...), des structures comme la CNSA, la direction départementale agricole et les collectivités territoriales, des tables de concertation thématiques où sont représentés les acteurs clés étatiques et non-étatiques en vue d'un plaidoyer efficace à ce niveau.
- Assurer le rôle économique et la participation des femmes, des jeunes et les pauvres. Investir dans la formation des femmes et des jeunes (technique, gestion, le leadership et l'influence) pour améliorer leurs rôles et les rendre capables de générer des revenus et de mieux contrôler les ressources. Défier les pratiques institutionnelles qui limitent l'accès et le contrôle des ressources par les femmes.
- Promouvoir la mise en œuvre des dispositions légales relatives aux espaces d'échanges, renforcement de la coopération, collaboration concrète entre MARNDR, DDA, BAC, Société Civile,... (CD, CIC, CDC, CDSC, Tables sectorielles,...) et veiller à leur performance avec une attention particulière aux dépenses de l'aide au développement et des programmes sociaux du gouvernement.
- Renforcement de la maîtrise d'ouvrage (=coordination de développement) au niveau local et encourager les espaces de formation et de réflexion communes entre organisations de base et les autorités décentralisées (aussi au niveau de la Section Communale).
- Augmenter la résilience des groupes fortement marginalisés et vulnérables à travers une approche multisectorielle qui comprend la programmation concernant les systèmes alimentaires, la gestion des risques et la protection sociale, tout en tenant compte simultanément de l'accès à un environnement durable et aux ressources naturelles à l'échelle nationale.

- Encourager l'innovation et la créativité ainsi que l'amélioration des techniques de production, la transformation agricole et l'inclusion financière, en particulier du secteur informel.
- Analyse et prévision des risques liés au changement climatique, y compris les impacts climatiques et anthropiques, dans les zones des bassins versants transfrontaliers ainsi que la prévision de stratégies solides d'atténuation et d'adaptation.

5.9. Genre, inclusion sociale

Succès	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> - Haïti possède un Ministère de la Condition Féminine et des Droits des Femmes. - Mesure prise par les autorités est la création d'un Bureau de la Lutte contre la violence contre les femmes et les filles (BLCVFF) en 2013. - Dans la société civile, il existe des organisations de femmes qui s'engagent pour renforcer les droits des femmes à plusieurs niveaux. - Les organisations de femmes ont réussi à faire passer des lois relatives à la situation des femmes et la violence contre les femmes. - Des femmes sont présentes dans le gouvernement et certaines institutions étatiques (Office de Protection du Citoyen, Département de Protection Civile). - Il existe de nombreux groupements de femmes paysannes qui développent des activités de transformation de produits et d'activités économiques locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le mouvement des femmes haïtiennes, qui a plus de vingt-cinq années de travail. - Il existe de nombreuses micro-entreprises et d'initiatives productives initiées par les femmes, le soutien au développement économique des femmes a prouvé son efficacité en termes de retombées positives pour le pays. - Une meilleure éducation des jeunes filles a de nombreux effets positifs sur leur santé et celle de leurs (futurs) enfants.¹⁰⁶
Echecs	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - Les avancées politiques ont du mal à s'inscrire dans un cadre légal et le cadre légal est ignoré (consciemment ou non) dans la vie courante. - La violence conjugale et la maltraitance familiale sont répandues.¹⁰⁷ - Le chômage et le sous-emploi sont largement répandus parmi les femmes, dont 40% gèrent un foyer seule.¹⁰⁸ - Les infractions aux droits des femmes sont rarement sanctionnées. - Le manque d'appui à une agriculture familiale et paysanne qui touche particulièrement les femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le tremblement de terre a exacerbé la pauvreté tout en soulignant les problèmes structurels et les causes de la violence contre les femmes. - Le travail des femmes dans le secteur agricole n'est pas suffisamment valorisé. - Les mouvements de femmes sont sous-financés et ne figurent pas suffisamment dans les plans et stratégies de gouvernement, le développement et les agences d'aide. - Les citoyens haïtiens sont peu conscients de leurs droits fondamentaux, il est important de sensibiliser toute la population aux droits de chacun (homme, femme et enfant). - La santé reproductive est peu accessible, elle peut sembler « un luxe » face à d'autres besoins primaires. - Face à l'immensité des besoins, il est important de ne pas « opposer » les bénéficiaires (hommes vs femmes) mais d'insister sur les retombées positives d'une société plus égalitaire.

¹⁰⁶ Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, UNESCO 2013

¹⁰⁷ D'après une étude réalisée pour le Ministère de la santé et de la population (MSPP) en 2012, une femme sur dix (10%) a subi des actes de violence au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête

http://www.hpnhaiti.com/site/index.php?option=com_content&view=article&id=9938:haiti-enquete-des-chiffres-sur-la-violence-domestique-en-haiti&catid=8:societe&Itemid=14

¹⁰⁸ http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/library/inforapide/inforapide-l_avancement-economique/

Pistes envisagées pour le renforcement

- Investir dans la formation des agents étatiques afin qu'ils connaissent et respectent les droits des Haïtiens, hommes et femmes.
- Les interventions « genre » peuvent s'appuyer sur des projets concrets en santé, éducation, culture, etc.
- Assurer l'accès à l'information et la formation dans le domaine santé, particulièrement la santé reproductive.
- Appuyer et renforcer les organisations de femmes existantes.
- Assurer l'accès à l'éducation pour les filles et jeunes femmes.
- Travailler en étroite collaboration avec les femmes et les jeunes, le renforcement de leur participation en tant qu'acteurs légitimes dans la prise de décision, la promotion de leur leadership, et les encourager à coopérer avec les autorités locales.
- Actions sensibles au genre pour réduire les risques s'intègrent dans la planification gouvernementale au niveau local et national.
- Assurer le rôle économique et social des femmes et de la jeunesse.
- Investir dans la formation des femmes et des jeunes (technique, de gestion, de leadership et d'influence) afin d'améliorer leurs rôles et leur permettre de générer des revenus et de contrôler plus de ressources.
- Approche transversale à l'avancement de la justice de genre avec une campagne spécifique mettant l'accent sur la justice de genre, la loi et le droit d'être entendu.

5.10. Environnement et la gestion des risques et désastres

Les 15 dernières années plusieurs catastrophes ont frappé le pays avec des conséquences considérables sur les aspects humains, sur l'économie nationale et sur l'agriculture et par conséquent sur la sécurité alimentaire du pays. A présent la couverture végétale est réduite à environ 2%. La surexploitation des forêts génère un grave phénomène d'érosion ainsi que la coupe d'arbres, même fruitiers, pour en faire du charbon de bois et ainsi assurer un revenu familial pour les familles paysannes délaissées. Le phénomène de désertification de certaines zones du pays est en progression et constitue une grande menace pour assurer la sécurité alimentaire du pays.

Beaucoup de terres se sont érodées surtout depuis les années 1978 et les sols sont transportés par le ruissellement pluvial. Cette situation génère une augmentation des inondations, de glissements de terrains, de destruction des récoltes, etc. Vu sa position géographique et sa configuration, Haïti a toujours été exposé à certaines catastrophes naturelles comme : les cyclones, la sécheresse, le tremblement de terre, la dégradation du sol. Le tremblement de terre de 2010 a exposé au grand jour les faiblesses infrastructurelles et organisationnelles du pays. Ces dernières années les effets du changement climatique se font de plus en plus ressentir à travers des périodes plus longues de sécheresse ou bien des pluies et cyclones plus intenses.

L'insalubrité des villes et le manque d'infrastructures d'assainissement menacent la santé des habitants et constituent un danger pour la santé publique et la recrudescence de maladies. La gestion d'immondices est un vrai casse-tête pour les autorités. Certaines mesures ont été prises mais souffrent d'un grand manque de contrôle et de suivi d'application (p.ex. l'interdiction de boîtes foam pour les repas).

Une menace relativement récente est l'exploitation minière (surtout dans le Nord-Est) qui constitue un danger de contamination de la nappe phréatique et des eaux de surface, ce qui risque de réduire les réserves en eau potable et aussi d'aggraver le déboisement dans la zone concernée.

Succès	Potentialités
<p><i>Au niveau des administrations publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Il existe un Plan National pour Gestion des Risques et de Désastres fixant le cadre d'une politique de gestion des risques et désastres ainsi que d'appui institutionnel correspondant.- Le SNGRD a permis :<ul style="list-style-type: none">· la mise en place et le renforcement d'un réseau des comités nationaux et territoriaux,· l'élaboration d'outils stratégiques et techniques	<p><i>Au niveau des administrations publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Visibilité du système national de gestion des risques et désastres aussi bien au niveau national qu'au niveau international.- Des nouvelles orientations stratégiques pour le SNGRD ont été élaborées depuis 2008. Les objectifs spécifiques de la nouvelle orientation visent à :<ul style="list-style-type: none">· détailler le cadre stratégique et opportunités du SNGRD,

<p>pour la planification de la réponse,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de la chaîne d'alerte, des fonds d'urgence dans les départements, des mécanismes de coordination, des programmes de formation. <p>- La problématique de Gestion des Risques et Désastre est systématiquement inclue dans tous les documents stratégiques de développement national à savoir : Cadre de Coopération Intérimaire, CCI (2004-2007), Document de Stratégie Nationale Pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté DSNCRP (2008-2011), UNDAF 2009-2011, Rapport du Développement Humain en Haïti (2004).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter la programmation des actions et leur mise en œuvre, - appuyer la coordination des interventions étatiques et publiques et de la coopération externe. <p>- Une stratégie pour établir les cartes de risques a été développée.</p> <p>- Existence du Département de la Protection Civile dans les différents départements du pays.</p>
<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence des collectifs haïtiens qui analysent et dénoncent les menaces environnementales tels des mégaprojets (p.ex. concernant les mégaprojets touristiques et minières). - Des comités locaux de gestion des risques et désastres qui ont identifié des lieux de refuge. - Implication de réseau de radios communautaires qui informent et préviennent la population en cas de menace de cyclone ou autres dangers. 	<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des acteurs sociaux tels que les réseaux sociaux liés au secteur informel, les réseaux sociaux traditionnels, les groupes religieux, les groupes de pression politiques, de la société civile. - Intégrer la sensibilisation à la protection de l'environnement dans les actions des organisations locales. - Bonne gestion des déchets pourrait devenir une source de revenu, par la création d'entreprises de recyclage ou de transformation de déchets biodégradables en engrais organique (compost). - La valorisation du tourisme par le gouvernement devrait favoriser les opérations de protection de paysage et de lutte contre la dégradation de l'environnement. - Intérêt et appui d'acteurs internationaux ayant beaucoup d'expérience dans la question minière (Oxfam International, centres de recherches et universités étrangères). - Renforcement du système d'alerte en impliquant encore plus les organisations de la société civile.
Echecs	Obstacles
<p><i>Au niveau des administrations publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les principes de réduction de risques ne sont pas intégrés dans les stratégies de développement sectorielles. - L'ensemble des acteurs étatiques ne se sont pas appropriés du SNGRD qui demeure fortement dépendant du ministère de l'intérieur et de la Direction de la Protection Civile. - L'intégration des mesures de mitigation et de prévention de risques, de réhabilitation et de relèvement immédiat sont généralement négligés. - Les risques dérivés des aléas géologiques, notamment sismiques et de tsunamis, n'ont pas été pris en considération. - Le SNGRD ne dispose pas d'un comité de suivi et d'évaluation. - Le PNGRD ne s'est pas encore doté d'un plan d'action visant opérationnalisation du processus de 	<p><i>Au niveau des administrations publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Extrême vulnérabilité du pays face aux aléas naturels déterminée par : <ul style="list-style-type: none"> - les conditions d'extrême pauvreté du pays, - dégradation massive de l'environnement, - instabilité récurrente de la situation politique, crise alimentaire, changement climatique. - Les désastres de petite échelle, pour leur caractère de chronicité, n'ont pas été adressés par le programme. Cependant, les petites catastrophes, justement en raison de la répétition des événements, ont un impact accumulé sur le développement. - Le cadre conceptuel du PNGRD ne se réfère pas à une analyse de la dynamique de la société haïtienne ou à un diagnostic des mécanismes institutionnels chargés de mise en place des programmes de gestion des risques et de désastres.

<p>Gestion des Risques, ni sur le plan normatif, ni financier, ni institutionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas de politique environnementale susceptible de protéger les ressources naturelles. - Subordination aux intérêts étrangers, faiblesses et ignorance de l'Etat Haïtien concernant les risques environnementaux de l'activité minière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens pour un bon fonctionnement du DPC à travers le pays. - Manque d'application de mesures en ce qui concerne l'insalubrité. - Répression et criminalisation des actions de protestation contre les explorations minières et les grands intérêts économiques étrangers qu'elles représentent.
<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de conscientisation politique et éducative pour l'environnement. 	<p><i>Au niveau de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissances et d'expériences pour développer une bonne politique de protection environnementale. - Manque d'outils éducatifs pour une bonne éducation à la protection de l'environnement. - Manque de sensibilisation de la population - l'environnement n'est pas ou trop peu pris en considération dans les actions éducatives, de formation formelle et informelle.
Pistes envisagées pour le renforcement	
<ul style="list-style-type: none"> - Une véritable stratégie de communication sociale doit être mise en place visant la promotion de la gestion des risques et désastres auprès du public, de la société civile, et du secteur privé. - Des efforts nécessaires doivent être déployés dans la mise à jour de projets de loi et pour la ratification de projets de loi par le parlement auprès des instances législatives. - L'intégration de mesures de réduction de risques dans les politiques sectorielles du développement est une nécessité absolue. - Promotion des thématiques de relèvement immédiat et de réhabilitation post désastre comme prioritaires de la gestion des risques et désastres. - Désignation d'une autorité nationale, chargée de relèvement post désastre, comme une composante essentielle du SNGRD. - La stratégie nationale de gestion des risques devrait prendre en considération également les risques liés aux conséquences de changements climatiques. Elle doit explorer les liens intrinsèques entre la gestion et la réduction de risques de désastres et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques. - Concertation et formation des organisations de la société civile dans le domaine de protection à l'environnement. - Elaboration d'outils éducatifs pour les OCB et aussi pour les écoles dans le domaine de protection à l'environnement. 	

6. Identification des acteurs pertinents en matière de développement

Comme décrit dans le chapitre 4, les ACNG actifs en Haïti collaborent avec une multitude et une grande diversité d'acteurs et partenaires. Dans ce chapitre nous allons identifier et nommer les acteurs et partenaires de façon générale ainsi que par secteur d'intervention. Cette liste vise à être la plus exhaustive. Cependant, étant donné le nombre d'acteurs et les changements rapides, cette identification doit être vue comme une photo prise durant l'année 2015 du panorama des acteurs impliqués et pertinents dans le développement.

6.1. Education, recherche et culture

Typologie	Responsabilité / Rôle	Exemples	
		Société civile	
Organisations plus structurées de type ONG haïtiennes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires dans la mise en œuvre de projets de développement, ancrage dans la société civile haïtienne. - Protection des enfants et jeunes vulnérables par l'appui psycho-social, éducatif, juridique et renforcement de leurs capacités. - Ces acteurs agissent dans des lieux et domaines non couverts par d'autres acteurs ou l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> - SOS Villages d'Enfants Haïti - FOKAL - TIMKATEC (centre d'accueil et formation pour enfants et jeunes vulnérables) - Ces organisations sont des partenaires d'ACNG 	
Organisations de la société civile haïtienne, les organisations communautaires de base, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les droits de l'enfant : droit à l'éducation, droit à la protection, au développement et à la participation de l'enfant. - Améliorer les conditions cadres par un changement des politiques et pratiques relatives à leur cause. 	<ul style="list-style-type: none"> - CAEPE - CEP - GTEF (Groupe de Travail sur l'éducation et la formation) 	
Universités, écoles, centres de formations	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération Universitaire institutionnelle avec l'UEH - Recherche et développement - Enseignement préscolaire - Enseignement fondamental - Enseignement technique - Enseignement supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - EFACAP (Ecole fondamentale d'application Centre d'Appui Pédagogique), UEH, écoles privées, écoles paroissiales, écoles congrégationnistes, écoles supérieures (différents domaines), universités (voir liste ailleurs), ... Ces organisations ont des relations avec des ACNG et acteurs universitaires belges 	
Réseaux, fédérations ou plateformes nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et échange d'informations sectorielles entre bailleurs et exécuteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe Sectoriel Education et Culture 	
Organisations ou associations religieuses, églises et autres groupements spirituels	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires directs, acteurs clés dans le secteur de l'éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fondation Rinaldi, Salésiens Don Bosco, Filles de Marie Auxiliatrice=Sœurs Salésiennes, commission Education de la Conférence des Evêques d'Haïti 	
ONG internationales, organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de programmes. - Promouvoir et diffuser les littératures d'Afrique et des Caraïbes en Belgique. - Formation Professionnelle, insertion professionnelle, équipements, bourses d'étude. 	<ul style="list-style-type: none"> - APEFE-WBI, ARES-CCD, ACTEC, Via Don Bosco, Geomoun, Dynamo, SOS Villages enfants, CEC - WBI - Wallonie Bruxelles International - IFAPME - Institut de Formation en 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires dans l'exécution en tant que bailleur ou spécialiste dans un certain domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Alternance pour PME et Indépendants, Charleroi - GREF (France), UNICEF, Terre des Hommes, World Vision, UNESCO
Institutions publiques et autorités		
Institutions publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et planification politique. - Mobilisation des ressources financières extérieures. - Infrastructures. - Normativité. 	<ul style="list-style-type: none"> - SNFP comprend MENFP avec : BSEFP, qui gère l'INFP (°1983), BPM - Brigade de Protection de Mineur, DEF - Direction de l'enseignement fondamental, IBESR - Institut du Bien-être Social, MAST-Ministère des Affaires sociales et Travail, MARND - Ministère de l'agriculture MSPP - Ministère de la Santé Publique et de la Population, Ministère du tourisme¹⁰⁹, OPC - Office de la Protection des Citoyens
Secteur privé		
Banques Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Financement du secteur. - Collaboration avec les centres techniques /professionnels pour l'adéquation de la formation aux nécessités du secteur. - Partenariat avec les centres éducatifs (organisation de stages, partage d'expertise). - Financement du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - BID, EU, Banque Caribéenne de Développement - Aide au Développement de différents pays et organisations (e.a. France, Espagne, Canada)



© Dieter Telemans

¹⁰⁹ Ces ministères interviennent dans la formation professionnelle pour leurs secteurs.

6.2. Santé

Typologie	Responsabilité / Rôle	Exemples	
		Société civile	
Organisations plus structurées de type ONG haïtiennes		- Croix-Rouge, FORSEF (Fondation pour la santé sexuelle et reproductive et l'éducation familiale), URAMEL (Unité de Recherche et d'Action Médico-Légale), Healing Hands for Haïti (USA).	
Organisations de la société civile haïtienne, les organisations communautaires de base, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvement haïtien de femmes sur les droits des femmes, la santé et le plaidoyer. - Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (e.a. planning familial). 	<ul style="list-style-type: none"> - SOFA - Solidarité Fanm Ayisyen, PROFAMIL, APROSIFA (association pour la promotion de la santé intégrale de la famille, PaP-Carrefour Feuilles) (et agriculture urbaine). 	
Hôpitaux, cliniques, centres de santé (publiques), dispensaires	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires locaux dans la mise en œuvre des programmes de Santé Sexuelle et Reproductive. - Bénéficiaires du renforcement de capacités : compétences du personnel médical. - Partenaires dans la lutte contre choléra. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe dans le pays 45 hôpitaux communautaires de référence, 10 hôpitaux départementaux, l'hôpital de l'Université de l'Etat et quelques centres spécialisés. (cf. Chapitre 4.3.2.) - Plusieurs organisations de femmes font du travail dans le domaine de santé de la femme (CPFO, SOFA, ...). 	
Réseaux, fédérations ou plateformes nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et échange d'information sectorielle entre bailleurs et exécuteurs. - Peu de concertation entre acteurs internationaux dans le secteur santé. 		
Réseaux, fédérations ou plateformes internationaux		- CCO, CLIO, ECHO.	
Médecine traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Existe dans quelques régions (Nord-Est p.ex.) mais est peu connue comme action à développer. 		
ONG internationales, organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de programmes. - Partenaires dans l'exécution comme bailleur ou spécialiste dans un certain domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins du Monde, Handicap International, Croix-Rouge, Médecins Sans Frontière, CBM – Christian Blind Mission, Healing Hands for Haiti (USA). 	
Institutions publiques et autorités			
Institutions publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et planification. - Mobilisation des ressources financières extérieures. - Infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> - MENFP, BSEFP (°2011), IBESR - Institut du Bien-être Social, MAST, MSPP, MPCE, Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication. 	
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité déconcentré ou décentralisé, mais souvent sans moyens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les instances locales de santé qui dépendent du MSPP, Centres de santé, Dispensaires dans certaines communes soit privé, soit liés au MSPP. 	
Secteur privé			
Banques	<ul style="list-style-type: none"> - Financement du secteur. On estime qu'à l'heure actuelle l'aide extérieur financerait plus de la moitié des coûts de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - BID, EU, Banque Caribéenne de Développement, ... 	

6.3. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable

Typologie	Responsabilité / Rôle	Exemples
Société civile		
Organisations plus structurées de type ONG haïtiennes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires dans la mise en œuvre des projets de développement dans le secteur de l'eau potable et d'assainissement - Appui aux bénéficiaires - Ancrage dans la société civile haïtien - Plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Caritas Haïti, Caritas Cayes, Caritas Jérémie, SOE, AHAAMES, ODRINO
Organisations de la société civile haïtienne, les organisations communautaires de base, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage (délégué) - Gestion des infrastructures d'eau - Mobilisation des usagers d'eau - Accompagnement population dans le domaine d'hygiène et d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Comite de gestion des points d'eau - Comité de bassin versant - Association des usagers de l'eau
Réseaux, fédérations ou plateformes nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et échange d'information sectorielle entre bailleurs et exécuteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - PEPA - CLIO
ONG internationales, organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de programmes - Partenaires dans l'exécution comme cofinancer ou spécialiste certain niche 	<ul style="list-style-type: none"> - Caritas, Protos, Broederlijk Delen - Unicef, Helvetas
Institutions publiques et autorités		
Institutions publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et planification du secteur de l'AEPA, Politique du service de l'AEPA - Mobilisation des ressources financières extérieures, Infrastructures d'AEPA, Normes relatives à l'AEPA, Hygiène et santé publique, Contrôle technique des entreprises de production, transport et de commercialisation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; de la Santé Publique ; du Développement Rural ; de l'Energie ; du Plan ; des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction - et leurs départements...
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des programmes d'assainissement - Organisation des services d'hygiène - Constructions d'infrastructures AEPA - Production et distribution de l'eau potable - Etablir des partenariats avec le secteur privé et les ONG 	<ul style="list-style-type: none"> - CAEPA - DINEPA - OREPA - URD - Communes
Secteur privé		
Banques	<ul style="list-style-type: none"> - Financement du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - BID, EU, Banque Caribéenne de Développement
Services techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en eau potable, surtout en milieu urbain et rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation dans la planification, le pilotage des programmes
Bureau d'études	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des études techniques, contrôle chantiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractés pour la mise en œuvre des programmes des ACNG
Tâcherons, entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution chantiers 	
Opérateurs de service	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire dans l'exploitation de services AEPA 	
Laboratoires	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de qualité de l'eau 	

6.4. Droits humains, justice et bonne gouvernance

Typologie	Responsabilité / Rôle	Exemples
		Société civile
Organisations plus structurées de type ONG haïtiennes	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler à une approche de droit : <ul style="list-style-type: none"> · Droits humains, droits civils et politiques, droits économiques et sociaux, droit environnemental, accès à l'information · Intégrer les droits dans les activités des partenaires · Droit à la Souveraineté et Sécurité Alimentaire · Droit des femmes (paysannes) · Droit des migrants · Droit à un système d'économie sociale · Droit à l'accès à l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - PAPDA, ICKL, Tet Kole, SAKS, GARR - POHDH avec ces membres : JILAP, PAJ, RNDDH, ... - SOFA - Solidarité Fanm Ayisyen - CEDH – Centre Ecumenique des Droits Humains - ENFOFANM – formation politique des femmes
Organisations de la société civile haïtienne, les organisations communautaires de base, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler à une approche de droit : droits humains, droits civils et politiques, droits économiques et sociaux, droit environnemental, accès à l'information, plaidoyer, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Tet Kole - MPP - MPNKP - Groupements de femmes - Associations locales p.ex. VEDEK - Commissions paroissiales Justice et Paix
Réseaux, fédérations ou plateformes nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et échange d'information sectorielle - Réforme de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> - POHDH - CNJP-Jilap (Commission Nationale Justice et Paix) - RNDDH - FIDH - PAPDA - MPNKP (paysans)
ONG internationales, organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de programmes - Partenaires dans l'exécution comme cofinanceur ou spécialiste dans une certaine niche 	<ul style="list-style-type: none"> - Broederlijk Delen, Entraide & Fraternité, RCN Justice & Démocratie - Transparency International, Human Rights Watch, PNUD, Minustah-OHCHR, FIDH, Geomoun
Institutions publiques et autorités		
Institutions publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables - Bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - MARNDR - MJSAC- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique - Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique ; CSPJ Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, Ministère de la Condition Féminine et des Droits des Femmes

6.5. Développement rural et droit à l'alimentation

Typologie	Responsabilité / Rôle	Exemples
Société civile		
Organisations plus structurées de type ONG haïtiennes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires dans la mise en œuvre de projets de développement dans le secteur. - Appui à des organisations paysannes sur les thèmes : souveraineté alimentaire et l'économie solidaire, agriculture paysanne, agro-écologie. 	<ul style="list-style-type: none"> - PAPDA, ITECA, IRATAM, SKDK - Caritas Cayes, Jérémie - GADRU, MANIOC, SAKS, Tet Kole - SOE, AHAAMES, ODRINO, MPP
Organisations de la société civile haïtienne, les organisations communautaires de base, ...		<ul style="list-style-type: none"> - ICKL – Institut Culturel Karl Levêque - SOS Enfants sans Frontières=lutte anti-érosion, Gros Morne-Artibonite - AOG (Association Originale de Grande Plaine) - Fondation Seguin - De nombreuses organisations paysannes locales
Ateliers		<ul style="list-style-type: none"> - Atelier 'Cadeau de Dieu' - Atelier de mécanique agricole de l'Ecole Technique d'Agriculture à Hinche - Ateliers-Ecoles Camp Perrin
Réseaux, fédérations ou plateforme nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et échange d'information sectorielle. 	<ul style="list-style-type: none"> - PAPDA, PADED - Plateforme Agro-écologique et Développement Durable, FONHADI - plateforme pour l'irrigation
ONG internationales, organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de programmes. - Partenaires dans l'exécution comme cofinanceur ou spécialiste dans certaines niches. 	<ul style="list-style-type: none"> - GIRAIH (ex-Cidse), CLIO, COEH, Broederlijk Delen, Protos, Caritas International, Codeart, Entraide et Fraternité, Oxfam, Développement et Paix, Misereor, Manos Unidas, NORIA, ADG (Gembloux), ISF (Ingénieurs sans Frontières), Cordaid, CISO (Centre International Solidarité Ouvrière), IMS, Unesco, FAO, EPER, GRET, ...
Institutions publiques et autorités		
Institutions publiques		<ul style="list-style-type: none"> - MARNDR, BAC, URD, DDE, CNSA, MDE
Autorités locales		<ul style="list-style-type: none"> - CASEC, DDA

6.6. Genre

Typologie	Responsabilité / Rôle	Exemples
Société civile		
Organisations plus structurées de type ONG haïtiennes	<ul style="list-style-type: none"> - Droit des femmes (rurales). - Droit à l'accès à l'information. - Droit de travail et santé des femmes ouvrières. - Lutte contre la violence faite aux femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - SOFA - Solidarité Fanm Ayisyen - REFRAKA - ENFOFANM - CPFO - KAY FANM
Organisations de la société civile haïtienne,	<ul style="list-style-type: none"> - Droit des femmes paysannes - Développement d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupements de femmes à travers le pays

les organisations communautaires de base, ...	économiques pour femmes.	- Groupements femmes marchandes, - Groupements madame Sara
Réseaux, fédérations ou plateformes nationales	- Lutte contre les violences faites aux femmes, revendication des droits et changement de la condition de la femme en Haïti.	- CONAP - Marche mondiale des femmes,...
Institutions publiques et autorités		
Institutions publiques	- Ministère de la condition féminine.	

6.7. Environnement et gestion des risques et désastres

Typologie	Responsabilité / Rôle	Exemples
Société civile		
Organisations plus structurées de type ONG haïtiennes	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de protection de l'environnement (techniques de protection de sol, de sources). - Formation et conscientisation sur l'aspect de la gestion des risques et désastres. - Information via radios et autres moyens de communication pour informer la population des menaces de catastrophes naturelles et climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - AHAAMES, SOE, ODRINO, GADRU, PDI, ITECA - SAKS, REFRAKA
Organisations de la société civile haïtienne, les organisations communautaires de base, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations communautaires locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comités locaux de gestion des risques et désastres
Réseaux, fédérations ou plateformes nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Application de techniques de protection de sol, anti-érosion, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - PADED
ONG internationales, organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et conscientisation sur l'aspect de la gestion des risques et désastres. - Renforcement des capacités de la DPC, de l'état et des communautés pour : améliorer le système d'alerte précoce, mieux prévenir et réduire les risques sous-jacents (liés à l'environnement rural ou urbain), mieux répondre aux catastrophes. - Formation en techniques de protection de sol et de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Croix-Rouge, Protos, Caritas, Oxfam Solidarité - Broederlijk Delen, Caritas International - OCHA, PNUD
Institutions publiques et autorités		
Institutions publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de protection de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'environnement - Direction de la Protection Civile

7. Identification des types de partenaires possibles des ACNG

Nous distinguons, dans ce chapitre, pour chaque secteur d'intervention, les types de partenaires possibles des ACNG. Nous nous basons pour ce faire sur l'identification présentée au chapitre 6 et la descriptions de ces acteurs dans le chapitre 4.

Le partenariat constitue un des principes directeurs de la coopération au développement. Dans son expression originale, le partenariat a été compris comme un terme pour refléter la solidarité morale, politique, idéologique ou spirituelle entre la société civile organisée du Nord et celle du Sud pour atteindre un but commun de changement social (d'après Fowler).

Dans l'arrêté royal de 2014 concernant la subvention par la DGD, un partenaire local est défini comme une association représentative de la société civile, une institution d'intérêt public ou un pouvoir décentralisé dans le Sud, lié à un ACNG par une convention de partenariat ou un *mémorandum of understanding*. Il est intéressant de noter que l'approche de partenariat qui est devenue de facto un critère obligatoire de financement des ONG par la DGD, n'est pas mentionnée explicitement dans cette loi. Cependant, cette nouvelle loi accorde une attention particulière au renforcement des capacités des acteurs locaux, et donc aussi des partenaires locaux.

En Haïti, les ACNG collaborent surtout avec les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les services déconcentrés, des organisations religieuses, des universités ou instituts de recherche, dans une relation de partenariat. La clarification et le renforcement des rôles, des responsabilités et des compétences de ces acteurs du développement local sont au centre des programmes.

7.1. Généralités

Partenariat possible avec des acteurs/types de partenaires suivants :	
ONG locales	Entraide et Fraternité, SOS Kinderdorpen België, VIA Don Bosco, Handicap International, ACTEC, Protos, Broederlijk Delen, Oxfam Solidarité, RCN Justice & Démocratie, Croix-Rouge de Belgique, Geomoun, Codeart, CETRI, CEC, Caritas International, Médecins du Monde, Dynamo, APEFE-WBI
Organisations internationales (autre que son propre réseau)	Protos, Croix-Rouge de Belgique, Médecins du Monde, RCN Justice & Démocratie, Broederlijk Delen
Organisations religieuses et églises	VIA Don Bosco, ACTEC, Broederlijk Delen, RCN Justice & Démocratie
Organisations paysannes, coopératives, associations professionnelles	Entraide et Fraternité, Protos, Broederlijk Delen, RCN Justice & Démocratie, OXFAM Solidarité, CETRI, Handicap International, Codeart, Geomoun, CEC, Dynamo
Mutuelles de santé	Handicap International, Médecins du Monde
Médias	OXFAM Solidarité, RCN Justice & Démocratie, Broederlijk Delen, Entraide et Fraternité
Groupes culturels/artistes	CEC, Broederlijk Delen
Groupes environnementaux	Entraide et Fraternité, Protos, Broederlijk Delen
Groupes de femmes / organisations de défense des droits	Entraide et Fraternité, Protos, Broederlijk Delen, OXFAM Solidarité, RCN Justice & Démocratie, Geomoun, Médecins du Monde
Monde académique / Centres de formations et de recherche, universités et hautes écoles artistiques	Entraide et Fraternité, Handicap International, Protos, ACTEC, Broederlijk Delen, RCN Justice & Démocratie, Geomoun, CETRI, ARES-CCD, CEC, VIA Don Bosco, Codeart, Oxfam Solidarité, APEFE-WBI

Secteur Privé / Organisations d'entrepreneurs et Institutions de microfinance	ACTEC, Protos, Broederlijk Delen, Codeart, APEFE-WBI
Centres hospitaliers et centres de santé	Handicap International, ACTEC, Oxfam Solidarité, Protos, Médecins du Monde
Comités	SOS Kinderdorpen België, Protos, Geomoun
Groupes sectoriels, réseaux, plateformes	Handicap International, Protos, RCN Justice & Démocratie, Caritas International, Croix-Rouge de Belgique, Broederlijk Delen, Dynamo, Geomoun, Oxfam Solidarité, Codeart, ARES-CCD, CEC, Entraide et Fraternité
Autorités nationales / Ministères	APEFE-WBI, ARES-CCD, Caritas International, Croix-Rouge de Belgique, Médecins du Monde, VIA Don Bosco, Handicap International, SOS Kinderdorpen België, Protos, RCN Justice & Démocratie, ACTEC, Geomoun, CEC
Autorités locales	VIA Don Bosco, Handicap International, SOS Kinderdorpen België, Protos, Croix-Rouge de Belgique, Broederlijk Delen, Entraide et Fraternité, RCN Justice & Démocratie, Geomoun

7.2. Education, Recherche et Culture

Partenariat possible avec des acteurs/types de partenaires suivants :

ONG locales	VIA Don Bosco, Handicap International, ACTEC, Croix-Rouge de Belgique, Geomoun, CEC, Entraide et Fraternité, APEFE-WBI, Broederlijk Delen
Organisations internationales	Croix-Rouge de Belgique
Organisations religieuses et églises	VIA Don Bosco, ACTEC, Broederlijk Delen
Organisations paysannes, coopératives, associations professionnelles	Handicap International, Geomoun, CEC, Broederlijk Delen
Mutuelles de santé	Handicap International
Groupes culturels/artistes	CEC
Groupes de femmes / organisations de défense des droits	Geomoun, CEC, Broederlijk Delen
Monde académique / Centres de formations et de recherche, universités et hautes écoles artistiques	Handicap International, Geomoun, ARES-CCD, CEC, VIA Don Bosco, ACTEC, APEFE-WBI, Broederlijk Delen
Secteur Privé/Organisations d'entrepreneurs et Institutions de microfinance	ACTEC, APEFE-WBI
Centres hospitaliers et centres de santé	Handicap International, ACTEC
Comités	Geomoun
Groupes sectoriels, réseaux, plateformes	Handicap International, Croix-Rouge de Belgique, Broederlijk Delen
Autorités nationales / Ministères	APEFE-WBI, ARES-CCD, Croix-Rouge de Belgique, VIA Don Bosco, Handicap International, ACTEC, Geomoun, CEC, APEFE-WBI
Autorités locales	VIA Don Bosco, Handicap International, Croix-Rouge de Belgique



© Dietrich Lohmann

Santé

Partenariat possible avec des acteurs/ types de partenaires suivants :	
ONG locales	Handicap International, Croix-Rouge de Belgique, Médecins du Monde
Organisations internationales	Croix-Rouge de Belgique, Médecins du Monde, Handicap International
Organisations paysannes, coopératives, associations professionnelles	Handicap International
Mutuelles de santé	Handicap International, Médecins du Monde
Groupes culturels/ artistes	
Groupes de femmes / organisations de défense des droits	Médecins du Monde
Monde académique / Centres de formations et de recherche, universités et hautes écoles artistiques	Handicap International, ARES-CCD
Centres hospitaliers et centres de santé	Handicap International, Médecins du Monde
Groupes sectoriels, réseaux, plateformes	Handicap International, Croix-Rouge de Belgique, Médecins du Monde
Autorités nationales / Ministères	ARES-CCD, Croix-Rouge de Belgique, Médecins du Monde
Autorités locales	Handicap International, Croix-Rouge de Belgique, Médecins du Monde

7.3. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable

Dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement les ACNG ont des partenariats avec des ONG locales, avec lesquelles ils collaborent pour les interventions sur le terrain. Ces organisations font preuve d'un grand engagement, sont bien implantées localement sur le terrain et ont une expertise valable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le rôle de ces partenaires est de renforcer et de soutenir les structures de gestion et les autorités locales. Vu le peu de développement du secteur privé à l'intérieur des zones, ils assurent aussi des tâches de construction.

Les municipalités en tant que représentantes du développement local et avec les services techniques décentralisés pour l'appui et le contrôle des gestionnaires de l'eau, sont aussi des partenaires importants dans la mise en œuvre des interventions. Elles font partie des comités de pilotage, et, dans la mesure du possible une convention cadre est signée avec elles et la planification des interventions est élaborée en concertation. Puisque, actuellement, les communes ne sont pas représentées par des membres élus démocratiquement, cette coopération est assez compliquée face à la société civile. Lorsque les membres sont élus, le secteur cherche l'ancrage institutionnel des propositions et décisions et les communes deviennent alors des partenaires à part entière dans la coopération. En ce qui concerne les comités de bassin versant, ils peuvent être considérés comme des membres des comités de pilotage, et dans la mesure du possible une convention cadre pourra être établie et on pourra même les impliquer dans l'exécution des activités.

Les plates-formes sectorielles sont importantes pour le secteur de l'eau, car c'est le lieu adéquat pour échanger des expériences et pour entrer en dialogue avec les autorités supérieures et les autorités politiques.

Partenariat possible avec des acteurs/types de partenaires suivants :

ONG locales	Protos, Oxfam Solidarité, Croix-Rouge de Belgique, Caritas International, Broederlijk Delen, Entraide et Fraternité
Organisations internationales	Protos, Oxfam Solidarité, Croix-Rouge de Belgique
Organisations paysannes, coopératives, associations professionnelles	Protos, Oxfam Solidarité, Croix-Rouge de Belgique, Caritas International, Broederlijk Delen.
Médias	Oxfam Solidarité, Broederlijk Delen
Groupes environnementaux	Protos, Broederlijk Delen
Groupes de femmes / organisations de défense des droits	Protos, Oxfam Solidarité, Broederlijk Delen
Monde académique / Centres de formations et de recherche, universités et hautes écoles artistiques	Protos, Oxfam Solidarité, Croix-Rouge de Belgique, Caritas International, ARES-CCD, Broederlijk Delen, Protos, Oxfam Solidarité, ARES-CCD
Secteur Privé / Organisations d'entrepreneurs et Institutions de microfinance	Protos
Centres hospitaliers et centres de santé	Oxfam Solidarité, Protos
Comités	Protos, Broederlijk Delen
Groupes sectoriels, réseaux, plateformes	Protos, Oxfam Solidarité, Croix-Rouge de Belgique, Caritas International, ARES-CCD
Autorités nationales / Ministères	Protos, Oxfam Solidarité, Croix-Rouge de Belgique, ARES-CCD
Autorités locales	Protos, Croix-Rouge de Belgique, Broederlijk Delen

7.4. Droits humains, justice et bonne gouvernance

Partenariat possible avec des acteurs/ types de partenaires suivants :

ONG locales	Protos, Broederlijk Delen, Oxfam Solidarité, RCN Justice & Démocratie, Croix-Rouge de Belgique, Geomoun, Dynamo, CEC, CETRI, Entraide et Fraternité
Organisations internationales	Protos, Croix-Rouge de Belgique, Broederlijk Delen, RCN Justice & Démocratie
Organisations religieuses et églises	Broederlijk Delen, RCN Justice & Démocratie
Organisations paysannes, coopératives, associations professionnelles	Protos, Broederlijk Delen, RCN Justice & Démocratie, Oxfam Solidarité, CETRI, Geomoun, Dynamo, CEC, Entraide et Fraternité
Médias	Oxfam Solidarité, RCN Justice & Démocratie, Broederlijk Delen
Groupes culturels	Broederlijk Delen, CEC
Groupes environnementaux	Protos, Broederlijk Delen
Groupes de femmes / organisations de défense des droits	Protos, Broederlijk Delen, Oxfam Solidarité, RCN Justice & Démocratie, Geomoun, Dynamo, Entraide et Fraternité

Monde académique / Centres de formations et de recherche, universités et hautes écoles artistiques	Protos, Broederlijk Delen, RCN Justice & Démocratie, Geomoun, CETRI, SOS Kinderdorpen België, Oxfam Solidarité
Secteur Privé / Organisations d'entrepreneurs et Institutions de microfinance	Protos, Broederlijk Delen
Centres hospitaliers et centres de santé	Oxfam Solidarité, Protos
Comités	Protos, Geomoun
Artistes	CEC
Groupes sectoriels, réseaux, plateformes	Protos, RCN Justice & Démocratie, Caritas International, Croix-Rouge de Belgique, Broederlijk Delen, Cetri, Dynamo, Geomoun, Oxfam Solidarité
Autorités nationales / Ministères	Croix-Rouge de Belgique, RCN Justice & Démocratie, Protos, Geomoun, APEFE-WBI
Autorités locales	Protos, Croix-Rouge de Belgique, RCN Justice & Démocratie, Broederlijk Delen

7.5. Développement rural et droit à l'alimentation

Partenariat possible avec des acteurs/types de partenaires suivants :	
ONG locales	Entraide et Fraternité, Protos, Broederlijk Delen, Oxfam Solidarité, Croix-Rouge de Belgique, Codeart, CETRI, Caritas International
Organisations internationales	Protos, Croix-Rouge de Belgique, Broederlijk Delen, Entraide et Fraternité
Organisations paysannes, coopératives, associations professionnels	Entraide et Fraternité, Protos, Broederlijk Delen, Oxfam Solidarité, Codeart, CETRI, Caritas International
Médias	Oxfam Solidarité, Broederlijk Delen, Entraide et Fraternité
Groupes culturels	CEC, Broederlijk Delen
Groupes environnementaux	Entraide et Fraternité, Protos, Broederlijk Delen
Groupes de femmes / organisations de défense des droits	Entraide et Fraternité, Protos, Broederlijk Delen, Oxfam Solidarité
Monde académique / Centres de formations et de recherche, universités et hautes écoles artistiques	Entraide et Fraternité, Protos, Broederlijk Delen, CETRI, ARES-CCD, Codeart, CETRI, Oxfam Solidarité
Organisations d'entrepreneurs et Institutions de microfinance	Protos, Broederlijk Delen, Codeart, Entraide et Fraternité
Centres hospitaliers et centres de santé	Oxfam Solidarité, Protos
Comités	Protos, Broederlijk Delen
Groupes sectoriels, réseaux, plateformes	Protos, Caritas International, Croix-Rouge de Belgique, Broederlijk Delen, Entraide et Fraternité, Oxfam Solidarité, Codeart, ARES-CCD
Autorités nationales / Ministères	ARES-CCD, Caritas International, Croix-Rouge de Belgique, Protos
Autorités locales	Protos, Croix-Rouge de Belgique, Broederlijk Delen, Entraide et Fraternité

8. Identification des futurs secteurs d'intervention de chaque ACNG, compte tenu des acteurs pertinents

8.1. Aperçu des secteurs d'intervention et des acteurs pertinents par ACNG

ACNG	éducation, recherche et culture	santé	accès à l'eau et assainissement	droit humains, justice et bonne gouvernance	développement rural et droit à l'alimentation	environnement et climat	genre	gestion des risques et désastres	travail décent
ACTEC	*								
APEFE-WBI	*					*	*	*	
ARES – CCD	*	*	*		*	*			
Broederlijk Delen				*	*	*	*	*	
Caritas International			*		*				
CEC	*			*					
CETRI				*	*	*	*	*	*
Codeart					*	*			*
Croix-Rouge		*	*	*	*	*		*	
Dynamo international	*			*					
Entraide et Fraternité					*	*	*		
Geomoun	*			*					
Handicap International	*	*							
IIAV/IEOI (ACV-CSC)									*
Médecins du Monde		*							
OXFAM Solidarité			*	*	*	*	*	*	*
Protos			*	*	*	*	*	*	
RCN Justice & Démocratie				*			*		
SOS Kinderdorpen België	*	*		*	*		*		
UNIVERSUD LIEGE	*								
VIA Don Bosco	*								
WSM									*



© Dieter Telemans

8.2. Modèle de changement pour les ACNG par secteur

Modèle de changement ou théorie de changement coïncide avec la ou les méthodologies appliquées pour atteindre un objectif fixé. Par secteur, il existe une grande diversité d'objectifs à atteindre. Le présent chapitre ne vise pas à choisir l'un ou l'autre de ces objectifs, mais veut plutôt donner un aperçu de la variabilité et la diversité. Selon les ACNG, la diversité de modèles d'intervention permet d'atteindre l'objectif d'une façon plus profonde et durable. Par exemple dans le secteur de l'éducation, il y a un ACNG qui se focalise sur la formation formelle au niveau universitaire, un autre qui travaille avec des écoles, encore un autre qui organise de l'éducation informelle pour les enfants de rue ou des adultes, et un quatrième donnant un appui au ministère de l'éducation. Les objectifs sont atteints grâce à une gamme d'interventions adaptées à chaque niveau et aux bénéficiaires spécifiques visés. Ce type d'approche permet de renforcer le secteur de l'éducation dans sa globalité et diversité. Il se peut aussi que différents ACNG visent le même objectif et appliquent une méthodologie d'intervention ou un modèle de changement très similaire, mais avec des accents différents.

Lors des ateliers de travail pour faire une analyse des différents acteurs haïtiens, la méthode SEPO et l'exercice de cette analyse ont servi en même temps pour identifier des pistes pour le renforcement ainsi que des suggestions pour des modèles de changement. Ce travail est reflété dans le Chapitre 5 pour l'aspect général ainsi que par secteur retenu.

Ici sont reprises des propositions de modèles de changement visant également des changements au niveau de l'Etat et des autorités. La présentation se fait aussi par secteur d'action.

8.2.1. Education, recherche et culture

Modèle de changement	Comment le réaliser	Quoi ou qui sera impacté ?	Besoins
Augmenter la professionnalisation de l'éducation	<ul style="list-style-type: none">- Adapter le curriculum- Envisager une approche multisectorielle- Recherche pour un Développement innovateur- Formation de professeurs- Auto-diagnostic- Implication des acteurs du secteur- Projets pilotes	<ul style="list-style-type: none">- Pouvoirs publics- Autorités décentralisées- Responsables d'écoles- Enseignants- Élèves / étudiants / jeunes- Communautés- Société civile- Marché d'emploi (aussi local)- Syndicats, mouvements de jeunesse, éducation informelle, ...	<ul style="list-style-type: none">- Ressources humaines- Ressources financières- Ressources matérielles- Ressources pédagogiques et des outils et matériels didactiques- Investissement en temps- Volonté de collaboration (partenariats) entre les acteurs concernés
Appuyer l'amélioration de la gestion institutionnelle	<ul style="list-style-type: none">- À tous les niveaux de l'enseignement : renforcement des capacités des directions d'écoles (Écoles, CFP, INFP)- Améliorer les Infrastructures scolaires- Assurer la fourniture de matériels didactiques et pédagogiques- Promouvoir l'apprentissage par la pratique- Former des responsables pour le monitoring des budgets	<ul style="list-style-type: none">- Pouvoirs publics- Autorités décentralisées- Responsables d'écoles et instituts de formation- Organisations de la société civile, organisations de parents, ...	<ul style="list-style-type: none">- Ressources humaines- Ressources financières- Ressources matérielles- Volonté de collaboration (partenariats) entre les acteurs concernés

Diversifier l'offre et les méthodes de l'éducation : formation mobile, médiation culturelle, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la citoyenneté active - Promouvoir une approche multisectorielle - Promouvoir une éducation intégrale (genre, acteurs culturels) - Formation technique professionnelle - Développer des filières prometteuses et accompagner les étudiants diplômés vers le marché du travail - Organisation de sessions de formation professionnelle dans des zones reculées sans structures de formation - Formation des acteurs culturels à la médiation culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics - Autorités décentralisées - Responsables d'école - Enseignants - Élèves / étudiants / jeunes - Communautés - Société civile - Marché de l'emploi (aussi local) - Jeunes de 16 à 24 ans vivant dans des zones défavorisées sans structure de formation - Renforcement de l'accès et de la participation de tous à la culture. - Entreprises/secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Ressources financières - Ressources matérielles - Collaboration et partenariats entre les acteurs concernés - Régulation par l'état - Investissement en temps - Volonté politique d'appliquer les plans et les lois en vigueur - Ateliers mobiles équipés - Soutien structurel du secteur culturel - Soutien à la mise en réseau des acteurs culturels - Formateurs qualifiés
Augmenter l'inclusion dans l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la participation des femmes, enfants, personnes vulnérables, ... - Actions adaptées aux enfants handicapés, ou en difficultés d'apprentissage, enfants de rue, enfants en domesticité, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics - Autorités décentralisées - Responsables d'école - Enseignants - Élèves / étudiants / jeunes - Micro-entrepreneurs, adultes - Communautés - Société civile - Marché de l'emploi (aussi local) - Valorisation de l'identité de chacun 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Ressources financières - Ressources matérielles - Collaboration et partenariats entre les acteurs concernés - Régulation par l'état - Investissement en temps - Volonté politique pour appliquer les lois - Augmentation des revenus pour le foyer - Meilleur prise en charge de personnes handicapées au sein du foyer
Valoriser les métiers et améliorer les conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition des services et infrastructures de base - Considération interministérielle (travaux publics, santé, environnement,...) - La question des avantages sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics - Autorités décentralisées - Responsables d'école - Enseignants - Élèves / étudiants / jeunes - Communautés - Société civile - Marché d'emploi (aussi local) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Ressources financières - Ressources matérielles - Collaboration et partenariats entre les acteurs concernés - Régulation par l'état - Investissement en temps - Plaidoyer par acteurs étrangers
Améliorer la logistique et les infrastructures de	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer des infrastructures scolaires - Accès à du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics - Autorités décentralisées - Responsables d'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Ressources financières - Ressources matérielles

formation et de recherche	didactique et pédagogique - Améliorer les services de base - Recherché : appui financier (expertise réseau scientifique, mobilité, équipement, formation, ...)	- Enseignants - Élèves / étudiants / jeunes - Communautés - Société civile - Marché d'emploi (aussi local)	- Collaboration et partenariats entre les acteurs concernés - Régulation par l'État - Investissement en temps
Concertation entre ACNG sur le fonctionnement de l'enseignement et des propositions d'amélioration	- ACNG et acteurs partenaires haïtiens	- Le Ministère de l'éducation - Les pouvoirs publics concernés - Les élèves/étudiants - Les instituts/écoles de formation et d'éducation - Instances internationales d'appui à l'éducation haïtienne	- Ressources humaines - Ressources financières - Personnes qualifiées et expérimentées dans la matière
Plaidoyer en appui aux revendications des acteurs haïtiens pour la mise en place d'un meilleur système de formation professionnelle	- Travail d'analyse des systèmes en place - Comparaison avec d'autres systèmes - Proposer de contribuer au plan de réforme de l'éducation		- Ressources humaines - Ressources financières - Personnes qualifiées et expérimentées dans la matière
Plaidoyer pour faire de l'éducation la priorité absolue de l'Etat	- Travailler à un plan de réforme à long terme	- Les pouvoirs publics, Ministère de l'Education	- Organisations locales convaincues - Ressources financiers et humains

8.2.2. Santé

Modèle de changement	Comment le réaliser	Quoi ou qui sera impacté ?	Besoins
Renforcement de capacités des autorités institutionnelles centrales et décentralisées	- Formation - Supervision collective - Approche multi sectorielle - Implication des acteurs de la société civile dont les syndicats	- Pouvoirs publics - Autorités décentralisées - Responsables de structures de santé - Prestataires de santé - Communautés et citoyens - Société civile dont les syndicats	- Ressources humaines - Ressources financières - Ressources matérielles - Volonté de collaboration (partenariats) entre les acteurs concernés - Outils / matériels didactiques
Renforcement des capacités des structures de santé de 1 ^{er} et 2 ^{ème} niveau	- Mise en réseau des acteurs et structures de santé pour un meilleur référencement - Approche multi acteurs	- Prestataires de santé - Membres représentants de la communauté - Société civile	- Moyens financiers et humains (formation, compétences pédagogiques) - Moyens matériels
Préparation et développement de capacités pour une	- Formations dans la gestion d'un plan d'urgence en cas de	- Structures de santé - Communautés - Autorités décentralisées	- Moyens financiers - Moyens matériels (stocks médicaments,

réponse aux catastrophes (résilience)	catastrophe - Préparation de stocks - Formations de prises en charge de blessés - Mise en réseau d'acteurs communautaires formés (notamment via une "flotte")	dont les syndicats	matériel, entreposage, etc.)
Communauté impliquée dans la gestion de sa santé	- Mise en place de réseaux d'agents de santé communautaire - Mise en réseau de ces derniers avec les élus locaux - Liens, connexions et référencements efficaces du niveau communautaire vers le 1 ^{er} niveau de référence - Implication de la société civile	- Élus locaux - Ministère de la santé pour l'organisation du cursus de formation - Implication des autorités sanitaires décentralisées - Acteurs société civile actifs	- Ressources humaines - Ressources financières - Ressources matérielles - Volonté de collaboration (partenariats) entre les acteurs concernés
Offre de services de santé inclusifs	- Intégration de la prise en charge des personnes en situation de handicap - Démarche de citoyenneté active - Approche multisectorielle (acteurs sociaux)	- Pouvoirs publics - Autorités décentralisées - Responsables de structures de santé - Société civile	- Ressources humaines - Ressources financières - Ressources matérielles - Collaboration et partenariats entre les acteurs concernés - Régulation par l'état
Politiques nationales de santé adaptées	- Liens étroits de partenariat dialectique et inclusif avec les autorités nationales - Liens étroits avec les "grands acteurs santé" américains et des Nations Unies	- Structures de santé - Autorités décentralisées - USAID, NU, grandes ONG santé américaines	- Ressources humaines (networking et participation à des fora)

8.2.3. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable

Modèle de changement	Comment le réaliser	Quoi ou qui sera impacté ?	Besoins
Augmenter l'accès aux infrastructures de base (eau potable et assainissement) par la Recherche Action et apprentissage participatif pour le développement de solutions innovatrices	- Tester des idées innovatrices avec les parties les plus concernées pour une problématique déterminée et avec une bonne représentativité des parties impliquées afin de trouver des solutions adaptées et durables	- ONG partenaires : capacité de mettre en œuvre, suivre, évaluer, et documenter des nouvelles solutions pour des problématiques délaissées par les autorités ou autres acteurs - Communautés : capacité de mettre en œuvre des actions qui permettent d'accéder de façon durable aux services de base de qualité ; - Acteurs privés : capacité de livrer des services basés sur des technologies adaptées et testées dans leur zone et leur thématique d'intervention - Autorités locales : capacité de prioriser des besoins	- Ressources humaines avec des capacités conceptuelles, analytiques et organisationnelles - Moyens pour le suivi des initiatives de développement - Moyens pour la mise en œuvre des activités pilotes d'une envergure réduite - Moyens d'accompagnement des acteurs impliqués pour les permettre de consacrer du temps aux activités innovatrices
Renforcer des capacités par la pratique et par les paires pour la gestion intégrée des ressources en eau	- La mise en œuvre des activités de développement (infrastructures ou formations) par les acteurs les plus pertinents avec un ancrage dans la communauté ciblée. Un accompagnement rapproché prendra la forme d'un programme de formation, un suivi systématique, un <i>benchmarking</i> , et une évaluation des résultats	- Autorités locales : capacité de prioriser, programmer, coordonner et suivre les activités de développement - Communautés : capacité de réclamer un service de base, de veiller à ce que les solutions soient à leur portée, et d'assurer une veille citoyenne - Secteur privé : capacité de fournir des prestations de qualité et adaptées au besoin et à la portée de la clientèle - ONG partenaires : capacité d'accompagner les acteurs dans les particularités sectorielles et proposer des solutions adaptées	- Moyens d'investissement de taille assez importante pour que l'exercice puisse être réaliste et puisse être répété pour assurer un processus d'apprentissage - Ressources humaines avec capacités administratives, techniques, institutionnelles et organisationnelles - Moyens pour le suivi des activités - Moyens de formation des acteurs
Plaidoyer pour le développement durable (FIETS)	- Attirer l'attention au niveau local, national et international sur des problématiques négligées et qui ont un impact sur les groupes vulnérables, la durabilité des services publics et la disponibilité des ressources en eau	- ONG partenaires : capacité d'identifier, documenter, et présenter des menaces et solutions pour un développement durable des services de base, et pour garantir la disponibilité des ressources en eau avec participation des bases mobilisées	- Ressources humaines avec des capacités analytiques, politiques, communicatives - Moyens pour le suivi des activités - Moyens pour identifier, documenter, et publier des cas - Moyens d'accompagnement des ONG partenaires pour

			la mise en œuvre d'un programme de plaidoyer
Développer des partenariats, des communautés d'apprentissage, du réseautage	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de partenariats, de communautés d'apprentissage et faciliter le réseautage pour contribuer à l'atteinte des synergies et complémentarités pour une mise en place de services de base durables et pour la protection des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - ONG partenaires : capacité d'organiser et de développer des partenariats durables en vue de réaliser des complémentarités et des synergies potentielles - Autorités locales : capacité d'échanger et d'apprendre des paires, entrer en compétition avec des paires par un <i>benchmarking</i> - Communautés : capacité d'organisation communautaire - Acteurs privés : apprentissage des technologies et solutions par les paires 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines avec capacité organisationnelle et d'animation - Moyens pour organiser des échanges et des rencontres entre acteurs - Moyens pour le suivi des activités - Moyens d'accompagnement des ONG partenaires pour l'organisation des communautés d'apprentissage et de réseautage

8.2.4. Droits humains, justice et bonne gouvernance

Modèle de changement	Comment le réaliser	Quoi ou / Qui sera impacté?	Besoins
Plaidoyer avec des positions communes par la collaboration et le réseautage entre les acteurs	<p>Entre OSC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces et de structures pour préparer des prises de position communes - Campagnes stratégiques spécifiques <p>Entre OSC, public, privé, ONG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces de débat multi-parties (tables de concertation thématiques avec acteurs clés étatiques et non-étatiques) - Interaction au moyen des rapports alternatifs - Elaboration d'un plan national de droits humains - Améliorer la qualité du monitoring de la justice et des services sécuritaires (police) afin de disposer d'informations fiables pour exiger la redevabilité des services du secteur public 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des communautés - Acteurs de la société civile - Secteur public (y compris autorités décentralisées) - Secteur privé - ONG étrangères - Grands bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Ressources financières - Ressources matérielles - Investissement en temps - Facilitation / appui aux échanges - Besoin de connaître le contexte et les conditions du 'partenariat pour le changement'

	<p>OSC avec la “communauté internationale” :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer activement à leurs ateliers/tables de consultation - S'informer sur les avancements des processus d'élaboration des politiques de développement <p>Entre ONG internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chercher à promouvoir l'échange des informations et la complémentarité 		
Renforcer des capacités à plusieurs niveaux	<p>Niveau plaidoyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation sur les droits (économiques, sociaux, culturels, spécifiques,...) - Formation des acteurs de la justice et des services sécuritaires - Formation de formateurs - Transfert de compétences pair à pair, visites d'échange, etc. - Campagnes de sensibilisation : <i>learning by doing</i> - Formation pour les autorités locales - Elaboration et présentation de rapports alternatifs avec participation de la population concernée <p>Niveau technique/fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement financier et institutionnel des ONG de droits humains (gestion financière, des ressources humaines, fonctionnement de plateformes, etc.) - Bourses/stages/échanges pair à pair pour le personnel des ONG de droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des communautés - Acteurs de la société civile - Secteur public (y compris autorités décentralisées) - Secteur privé - ONG étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Ressources financières - Ressources matérielles - La volonté des structures étatiques pour un changement/ajout/ amélioration de lois
Stimuler la recherche et la mise	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage par la pratique 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des communautés - Acteurs de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines qualifiées

en pratique de solutions innovatrices	<ul style="list-style-type: none"> - Justice alternative (n'est pas justice populaire) - Renforcement des capacités techniques pour l'innovation (techniques de présentation, graphiques, audiovisuelles, etc.) - Stimuler des espaces de réflexion et de décision au sein des mouvements traditionnels ouverts aux jeunes membres avec idées innovatrices - Faire un mapping des nouveaux mouvements citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur public (y compris autorités décentralisées) - Secteur privé - ONG étrangères 	<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accompagnement des acteurs impliqués - pour la formation - pour la mise en œuvre des activités pilotes d'envergure réduite - pour le suivi (et si nécessaire l'adaptation) des initiatives
Augmenter la participation et l'émancipation des groupes vulnérables et concernés, et renforcer le travail sur le genre et l'inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler leur participation dans toutes les activités (recherche, plaidoyer, évaluation) - Renforcer la méthodologie participative des organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des communautés - Acteurs de la société civile - Secteur public (y compris autorités décentralisées) - Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines qualifiées - Moyens d'accompagnement pour la formation, la mise en œuvre d'initiatives pilotes
Promouvoir la citoyenneté engagée et active	<ul style="list-style-type: none"> - Formation avec une attention spécifique pour le travail avec les femmes responsabilisées, les jeunes et les petits agriculteurs sur des programmes de citoyenneté active, de gouvernance et d'égalité des chances, et d'accès à la justice - Renforcement des structures organisationnelles des groupes cibles à la base - Dialogue, débats, réflexions avec les mouvements historiques et les partis politiques du pays qui répondent à certains critères (vision sociale, fonctionnement démocratique,...) - Créer des alternatives socio-économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des communautés - Acteurs de la société civile - Secteur public (y compris autorités décentralisées) - Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Une volonté politique, un des facteurs clé pour y arriver sera le processus de décentralisation, la mise en place d'administrations locales et des Plans de Développement Communaux - Ressources humaines avec des capacités conceptuelles et d'analyse du contexte, techniques, et organisationnelles, facilitation

	pour les citoyens afin de diminuer les inégalités sociales		
Chercher à promouvoir l'échange d'informations et la complémentarité entre les organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Rassembler des acteurs étrangers et les inciter à une réflexion (auto)critique sur l'efficacité du développement et de l'aide au développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des communautés - Acteurs de la société civile - Secteur public (y compris autorités décentralisées) - ONG étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des représentants - Volonté d'optimaliser, d'harmoniser les contacts avec les acteurs



© Dieter Telemans

8.2.5. Développement rural et droit à l'alimentation

Modèle de changement	Comment le réaliser	Quoi ou qui sera impacté	Besoins
Renforcer des capacités au niveau de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-diagnostic organisationnel pour monter un plan de renforcement et sa mise en œuvre : renforcer les capacités techniques, productrices, organisationnelles, financières, administratives, logistiques - Renforcer la méthodologie participative - Apprentissage par la pratique et par les pairs : la mise en œuvre des activités de développement (infrastructures ou formations) par les acteurs le plus pertinents - Échanges avec autres organisations intervenant dans le domaine et autorités, capitalisation d'expériences, travail en réseaux, action recherche, expériences pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysans - Groupes vulnérables - Organisations de bases - Mouvements paysans - Acteurs de la société civile - Autorités décentralisées - Autorités centrales - Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines avec des capacités conceptuelles, analytiques ; du contexte ; techniques, et organisationnelles - Moyens pour le suivi des initiatives de développement - Moyens pour la mise en œuvre des activités de formation, la réalisation des échanges - Moyens d'accompagnement des acteurs impliqués afin de leur permettre de consacrer du temps aux activités
Augmenter la souveraineté alimentaire et l'économie solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de cadres des organisations de base afin de pouvoir appuyer et responsabiliser les acteurs de base par un travail d'émancipation, afin de pouvoir prendre des décisions et de promouvoir une gestion solidaire - La mise en place et/ou le renforcement d'entreprises solidaires gérées par les communautés et en stimulant des modèles de production et de valorisation des produits qui soient bénéficiaires pour les communautés - Valorisation des cultures et des bonnes pratiques locales - Priorité aux besoins locaux et aux marchés locaux - Durabilité des actions au 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysans/Paysannes - Groupes vulnérables - Organisations de bases - Acteurs de la société civile - Secteur Privé - Autorités décentralisées - Médias - Autorités et institutions publiques - Acteurs internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines avec des capacités conceptuelles et d'analyse du contexte ; organisationnelles - Moyens pour le suivi des initiatives de développement - Moyens pour la mise en œuvre des activités - Moyens d'accompagnement des acteurs impliqués et leur permettre de consacrer du temps aux activités innovatrices - Moyens financiers et techniques pour la réalisation des infrastructures (irrigation, drainage, stockage, ...)

	niveau de la communauté et au niveau de l'environnement		
Appuyer le travail de plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil des revendications, propositions, expériences des acteurs concernés - Campagnes pour des politiques publiques adéquates en faveur d'une Agriculture paysanne, familiale et agro-écologique, de la souveraineté alimentaire et d'un développement rural durable (FIETS) - Monitoring des politiques publiques - Articulation du plaidoyer en Haïti avec un plaidoyer international via un travail en réseau - Renforcement de capacité sur le plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysans - Groupes vulnérables - Organisations de bases - Mouvements paysans - Acteurs de la société civile - Autorités décentralisées - Médias - Centres d'investigation - Autorités et institutions publiques - Acteurs internationaux - Organisations de droits humains qui couvrent aussi les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines avec des capacités analytiques ; politiques ; communicatives - Moyens <ul style="list-style-type: none"> · pour identifier, documenter, et publier des cas · d'accompagnement des ONG partenaires pour la mise en œuvre d'un programme de plaidoyer · pour le suivi activités
Stimuler la recherche et la mise en pratique des solutions innovatrices (Recherche – Action)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des problèmes de manière participative - Recherche et développement d'outils et de pratiques fiables, rentables, économiques et adaptés aux réalités locales - La mise en application de la pratique identifiée - Systématisation et vulgarisation des expériences réussies 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysans - Groupes vulnérables - Organisations de bases - Acteurs de la société civile - Autorités décentralisées - Médias - Centres d'investigation - Autorités et institutions publiques - Acteurs internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines qualifiées - Moyens <ul style="list-style-type: none"> · d'accompagnement des acteurs impliqués · pour la formation · pour la mise en œuvre des activités pilotes d'une envergure réduite · pour le suivi (et si nécessaire l'adaptation) des initiatives · pour la capitalisation et la duplication des expériences
Chercher à promouvoir l'échange d'informations et la complémentarité entre les organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec des partenaires locaux qui soient complémentaires - Approche multi-parties avec des acteurs de la société civile, du secteur privé et public sur une problématique identifiée. - Développement de partenariats, de communautés d'apprentissage, de réseautage - Création d'espaces d'échanges (p. ex. réseau de radios communautaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysans - Groupes vulnérables - Organisations de bases - Acteurs de la société civile - Autorités décentralisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources financières - Ressources matérielles - Ressources humaines avec capacité organisationnelle et d'animation - Moyens : <ul style="list-style-type: none"> · pour l'organisation d'échanges et des rencontres entre acteurs · pour l'accompagnement des ONG partenaires, pour l'organisation des communautés d'apprentissage et de réseautage · pour le suivi des activités

Augmenter la participation et émancipation des groupes vulnérables concernés (genre et inclusion sociale)	- Formation spécifique sur la question, intégration aux divers niveaux du programme de l'objectif d'équité de genre, appuis à des organisations de femmes paysannes, prise en compte du genre dans le plaidoyer, prise en compte de la situation spécifique des jeunes ruraux et des enfants	- Tous les acteurs	- Ressources humaines
Promouvoir la protection de l'environnement	- Stimuler l'utilisation de techniques agro-écologiques et renforcement de capacités dans ce sens - Renforcement des capacités d'adaptation au Changement Climatique	- Tous les acteurs	- Ressources humaines avec reconnaissance par le secteur agricole de l'impact du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

9. Analyse des risques et opportunités par domaine d'intervention

Dans le chapitre 5 est repris le travail d'analyse SEPO par secteur et par niveau d'intervention fait avec les ACNG et les partenaires haïtiens. Ce travail a permis d'identifier des opportunités et de formuler des pistes à envisager pour améliorer les conditions, ce qui est reflété dans le chapitre 5. En même temps ce travail d'analyse a permis aussi d'identifier des obstacles et des risques, par secteur. Un aperçu de ces risques est présenté ici.

9.1. Education, recherche et culture

Modèle de changement	Quels sont les risques ?
Augmenter la professionnalisation de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Fuite des cerveaux - La faiblesse de l'État encourage la prolifération d'écoles privées de mauvaise qualité - Faiblesse de l'État au plan qualitatif et quantitatif, et trop grand turn over à cause de l'instabilité politique - Manque de capacité de suivi et de coordination par l'État - Manque de continuité de la politique de l'État - Départ du partenaire/bailleur financier - Non intégration des améliorations par le personnel des écoles ou par les agents de l'Etat - Pas de collaborations effectives entre les différents acteurs
Appuyer la gestion institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de l'État encourage la prolifération d'écoles privées de mauvaise qualité - Faiblesse de l'État au plan qualitatif et quantitatif - Manque de capacité de suivi et de coordination par l'État - Manque de continuité de la politique de l'État - Départ du partenaire/bailleur financier - Manque de ressources dans le pays pour organiser des formations de qualité - Mauvaise gestion par les écoles de l'appui reçu, manque de durabilité
Diversifier l'offre de l'éducation : formation mobile, médiation culturelle, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Fuite des cerveaux - Faiblesse de l'État au plan qualitatif et quantitatif - Manque de capacité de suivi et de coordination par l'État - Manque de continuité de la politique de l'État - Départ du partenaire financier

	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'expertise dans le pays et difficulté d'en trouver à l'étranger - Acquisition d'infrastructures de mauvaise qualité, mauvaise gestion des infrastructures
Augmenter l'inclusion de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Fuite des cerveaux - Faiblesse de l'État au plan qualitatif et quantitatif - Manque de capacité de suivi et de coordination par l'État - Manque de continuité de la politique de l'État - Départ du partenaire financier - Substitution de l'État par des ONG / prépondérance des ONG sur l'État / - Offre inégale
Valoriser le métier et améliorer les conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion non-intégré du personnel enseignant - Faiblesse de l'État au plan qualitatif et quantitatif - Manque de capacité de suivi et de coordination par l'État - Manque de continuité de la politique de l'État - Départ du partenaire financier - Prépondérance des ONG sur l'État - Peu d'encadrement des professeurs déficients par la direction des écoles
Améliorer la logistique et les infrastructures de formation et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de l'État au plan qualitatif et quantitatif - Manque de capacité de suivi et de coordination par l'État - Manque de continuité de la politique de l'État - Départ du partenaire financier - Substitution de l'État par des ONG / prépondérance des ONG sur l'État - Acquisition d'infrastructures de mauvaise qualité, mauvaise gestion des infrastructures
Formation mobile	<ul style="list-style-type: none"> - Départ du partenaire/bailleur financier - Substitution de l'État par des ONG / prépondérance des ONG sur l'État

9.2. Santé

Modèle de changement	Quels sont les risques ?
Renforcement des capacités des autorités institutionnelles centrales et décentralisées	<ul style="list-style-type: none"> - Turnover élevé parmi les membres des équipes cadres - Fuite des cerveaux - Associations de société civile trop affaiblies pour pouvoir jouer un rôle de force de proposition - Décentralisation des services peu effective - Faiblesse de l'État - Manque de continuité de la politique de l'État - Départ de grands partenaires financiers
Renforcement des capacités des structures de santé de 1 ^{er} et second niveau	<ul style="list-style-type: none"> - Turnover élevé parmi les membres des équipes cadres - Fuite des cerveaux - Postes clés (responsable d'un hôpital) non pourvus, vacants - Détournement de biens publics (matériel, médicaments, etc.) - Catastrophe naturelle venant endommager les structures de santé
Préparation et développement de capacités pour une réponse aux catastrophes (résilience)	<ul style="list-style-type: none"> - Catastrophe naturelle venant endommager les structures de santé - Stocks de résilience endommagés - Pertes en vies humaines formées à la gestion de catastrophe et plans de contingence
Communauté impliquée dans la gestion de sa santé	<ul style="list-style-type: none"> - Départs de grands bailleurs portant et soutenant les approches communautaires peu financées par le trésor public - Aggravation des conditions de vie des acteurs communautaires
Offre de services de	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens pour l'amélioration des services inclusifs

santé inclusifs	
Politiques nationales santé adaptées	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'autonomie du Ministère de la santé - Manque de moyens financiers pour le Ministère de la santé - Mainmise sur les politiques nationales par les grands bailleurs proposant des politiques peu cohérentes et peu pérennes

9.3. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable

Modèle de changement	Quels sont les risques ?
Augmenter l'accès aux infrastructures de base (eau potable et assainissement) par la recherche-action et apprentissage participatif pour le développement des solutions innovatrices	<ul style="list-style-type: none"> - Echec des activités proposées après investissement des ressources et du temps - Non participation de toutes les parties prenantes, et donc risque que les solutions ne soient pas bien adaptées - Non documentation du processus et incapacité de tester ou répliquer la solution présumée - Ambitions prétentieuses vis-à-vis les capacités des acteurs et les ressources disponibles - Non partage d'une solution par un ou plusieurs acteurs impliqués
Renforcer des capacités par la pratique et par les paires dans la gestion intégrée des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités locales tentent à implémenter les activités sans implication des acteurs pertinents - Les autorités et acteurs privés refusent de créer une transparence du procès de priorisation, préparation, mise en œuvre et évaluation des activités - Les communautés n'arrivent pas à s'organiser pour participer dans le processus, d'assurer une veille citoyenne, et une mobilisation des citoyens - Echec de suivi et accompagnement avec des résultats non durables et pervers - Autorités locales non-élues - ONG substituent les autorités locales dans le développement des services de base
Plaidoyer pour le développement durable (FIETS)	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités de plaidoyer ne sont pas institutionnalisées mais se basent sur des personnalités charismatiques - Les acteurs ne sont pas assez attentifs aux groupes vulnérables, aux menaces naturelles et à la dégradation de l'environnement - Critique sur des autorités et des acteurs proches du pouvoir n'est pas acceptée et résulte dans la répression des initiatives de plaidoyer
Développer des partenariats, des communautés d'apprentissage, du réseautage	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats sont motivés par l'opportunisme de financement et du maintien des relations avec le « bailleur » - Plateformes d'échanges sont utilisées pour des objectifs personnels et pas institutionnels - Continuité des échanges est liée au financement externe et s'arrête au moment de la fin du projet

9.4. Droits humains, justice et bonne gouvernance

Modèle de changement	Quels sont les risques ?
Plaidoyer avec des positions communes par la collaboration et le réseautage entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de suivi par les mêmes personnes / rotation de personnel - Découragement des acteurs impliqués : investissements en temps n'apportent pas (assez) de changement, changement trop lent - Peut être considéré comme une méthode imposée (exigences de bailleur de fonds et sa position de force) - Absence de leadership pourrait mettre en danger l'exécution du travail - Méfiance et / ou rétention d'information entre les acteurs. - Manque de temps / volonté pour créer ou entretenir des relations - Manque de données fiables suite aux restrictions au monitoring des services

	<p>publics par la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de liberté d'expression
Renforcer des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisations intermédiaires locales veulent maintenir le pouvoir sur le déroulement des projets, sans la participation des bénéficiaires - Les bénéficiaires ne s'intéressent pas aux dynamiques participatives/émancipatoires mais préfèrent rester des récepteurs d'appui - Imprévisibilité (révocations, activités imprévues), entre autres à cause du contexte volatile - Manque de volonté des autorités judiciaires et sécuritaires à laisser participer les acteurs judiciaires et sécuritaires aux formations
Stimuler la recherche et la mise en pratique des solutions innovantes	<ul style="list-style-type: none"> - La dynamique du développement est trop complexe et on ne trouve guerre d'organisations locales au-delà de l'exécution de projets classiques - La population est axée sur la survie, ce qui ne permet pas d'expérimenter, par peur de perdre la production

Augmenter la participation et émancipation des groupes vulnérables et concernés, genre et inclusion social	- L'aggravation des conditions de vie pour les groupes cibles / vulnérables mène à un désengagement, un recul du pays
Promouvoir la citoyenneté engagé et active	- Récupération politique de citoyens engagés
Chercher à promouvoir l'échange des informations et la complémentarité entre les organisations	- ONG n'ont pas la volonté ou la marge d'action pour changer leurs méthodes, leur intervention est limitée par les normes et règles de ses donateurs (<i>back donors</i>)



9.5. Développement rural et droit à l'alimentation

Modèle de changement	Quels sont les risques ?
Renforcer des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Grand roulement ou changement de personnel - Influence négative de la politique partisane - Concurrence des produits importés (d'une qualité inférieure et à prix plus bas que le produit national) - Les organisations intermédiaires locales veulent conserver le pouvoir sur la conduite des projets, sans la participation des bénéficiaires - Les financements sont irréguliers, ou inaccessibles, ou disparaissent - Manque de temps pour faire de ce renforcement une priorité, du fait des urgences continues - Catastrophes naturelles (cyclones, sécheresses...) - La pauvreté pousse les gens à couper les arbres pour faire du charbon à vendre
Augmenter la souveraineté alimentaire et l'économie solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Impact du changement climatique (sécheresse, inondations, ...) - Accès aux terres, problèmes fonciers, ...
Stimuler la recherche et la mise en pratique des solutions innovatrices (recherche- action)	<ul style="list-style-type: none"> - La dynamique du développement est trop complexe et / ou stagne - Fuite du personnel - Concurrence des produits importés (d'une qualité inférieure et à prix plus bas que le produit national) - Manque de participation des parties prenantes - Echec des activités proposées, cela provoque la déception et un manqué de suivi - ONG substituent les autorités locales dans le développement des services de base
Appuyer les initiatives de plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> - Choc frontal avec un autre modèle de développement - Les capacités de plaidoyer ne sont pas institutionnalisées mais dépendent des personnalités charismatiques - Critique sur des autorités et des acteurs proches du pouvoir n'est pas acceptée et est sujet de répression - Manque d'ancrage des propositions de plaidoyer à la base de la société civile
Chercher à promouvoir l'échange des informations et la complémentarité entre les organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de leadership versus individus à l'ego démesuré - Méfiance et / ou rétention d'information entre les acteurs - Partenariats sont motivés par l'opportunisme de financement et du maintien des relations avec le « bailleur » - Plateformes d'échanges sont utilisées pour des objectifs personnels et pas institutionnels - Continuité des échanges est lié au financement externe et ceci s'arrête au moment de la fin du projet - Multiplication exponentielle des organisations de base, le principal motif c'est le financement et non pas l'émancipation du groupe cible - Les OCBs se transforment en petites ONG avec les mêmes faiblesses et problèmes que les ONG qu'ils cherchent à remplacer
Protéger l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - L'urgence pousse le paysan à agir contre son environnement - Des choix politiques ou économiques vont à l'encontre de la protection de l'environnement

10. Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres organisations et leur plus-value

10.1. Introduction

Les ACNG actifs en Haïti accordent une grande importance à l'alignement entre eux afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience des actions dans la coopération au développement. Une bonne coopération entre les acteurs clés n'est pas une approche *one-size fits all*, mais trouve sa plus-value dans la diversité des approches, méthodologies, partenaires et instruments.

Certaines collaborations et synergies existent déjà depuis des années (signalons, entre autre, les deux plateformes belges d'échange d'information et travail de sensibilisation : Plateforme-Haïti.be et Vlaams Haïti Overleg (VHO), la Coordination Europe-Haïti (COEH) pour un travail de plaidoyer au niveau Européen, et d'autres opportunités ont été explorées. Les possibilités de synergie et de complémentarité se présentent dans plusieurs phases (à court terme et à long terme) et à divers niveaux. L'expérience du Programme Relèvement Haïti (PRH-11 11 11) de 2010-2014 est considérée une expérience intéressante par la plupart des acteurs belges ayant participé dans ce programme et cela s'est fait sentir aussi lors de l'élaboration du présent ACC Haïti. Les partenaires haïtiens de leur part en parlent toujours comme une expérience exemplaire de concertation et de synergie entre eux.

Dans les points suivants sont mentionnées les possibilités et options envisagées par l'ensemble des ACNG participant au travail du présent ACC Haïti et qui sont le résultat des ateliers de travail en Belgique et en Haïti en mai-juin 2015. Les ACNG y indiquent les synergies et complémentarités entre elles, entre elles et des ONG Internationales, avec des autorités et des organisations de la société civile.

Etant donné qu'il n'y a pas de présence de la coopération gouvernementale belge en Haïti, une collaboration à ce niveau ne peut pas être prise en considération.

Différentes formes de synergie sont considérées :

Niveau d'échange d'informations : L'échange d'informations et la concertation sont des conditions de base pour créer des possibilités de synergie et de complémentarité. Ils peuvent porter sur la présence d'acteurs dans une même zone géographique, sur des actions menées autour d'une même thématique ou avec les mêmes partenaires. Ils peuvent aussi se rapporter à la façon dont la concertation est organisée.

Exemples : identification d'un point focal par zone, organisation d'échanges spécifiques, ...

Niveau opérationnel : Dans la mise en œuvre des programmes ou projets des ACNG avec leurs partenaires on peut envisager un travail en synergie ou en complémentarité entre acteurs afin d'augmenter la qualité et/ou l'efficacité de l'action dans le but d'atteindre des objectifs communs.

Exemples : une demande conjointe de financement, une évaluation commune, la mise en œuvre d'un projet dans une structure multi-acteurs, ...

Niveau organisationnel : Des organisations avec présence en Haïti ont des tâches ou des coûts inhérents au fonctionnement mais qui sont indépendants des actions menées. Ces tâches ou coûts pourraient être partagés par différents ACNG. Il s'agit par exemple de partage de locaux, de services logistiques, de systèmes ICT, de ressources humaines d'appui, ... Cela pourrait mener à une réduction des frais généraux de fonctionnement.

Les différents niveaux peuvent se situer tant en Haïti comme en Belgique :

En Haïti

- Au niveau intra-sectoriel et intersectoriel avec les organisations de la société civile,
- Au niveau des ACNG belges et autres ONG internationales présentes en Haïti entre eux,
- Au niveau des ACNG, leurs partenaires haïtiens et autorités, là où des opportunités se présentent,
- Au niveau des ACNG et leurs partenaires haïtiens avec leurs autres bailleurs, dans la mesure du possible, soit en fonction de complémentarité, soit en fonction de l'extension du travail,
- Au niveau d'interlocution avec l'ambassade de la Belgique en Jamaïque.

En Belgique

- Au niveau intra-sectoriel et intersectoriel entre ACNG belges et autres ONG internationales actives en Haïti,
- Au niveau d'interlocution avec les autorités belges concernant la politique de développement avec Haïti.

10.2. Possibilités – généralités

Dans les chapitres 5, 8 et 9 certains domaines d'interventions futures ont été définis avec leurs pistes envisagées. Dans ces chapitres, il y a des objectifs similaires, parfois avec les mêmes acteurs pertinents et/ou les mêmes modèles de changement ou méthodologies d'intervention. Le résumé ci-dessous reprend les possibilités de synergies et complémentarités générales ou intersectorielles, avec présentation des objectifs selon les différentes formes : informatif, opérationnel et organisationnel.

Possibilité de synergie et/ou de complémentarité	Belgique / Europe	Haïti	Entre ACNG et/ou ONGI	Entre ACNG et OSC	Entre ACNG et autorités	C / L
Informatifs - en général						
Participation dans les réseaux existants en Haïti : CLIO, CCO, ... Partage des infos, représentation par alternance, ... entre les ACNG		*	*			C
Participation à la Coordination Europe Haïti (COEH-plateforme d'Organisations Européennes actives en Haïti), qui s'occupe du suivi et du plaidoyer concernant la politique Européenne vis-à-vis d'Haïti : désignation d'un point focal et échange d'information	*		*			C
VHO et Plateforme Haïti.Be (sont des plateformes d'associations) qui font un travail d'information et de sensibilisation à la base en Belgique	*		*	*	*	C
Renforcer les espaces entre ACNG belges pour organiser des échanges afin de se connaître, de partager des expériences et méthodologies, faire circuler des informations, partager les plans stratégiques des ACNG,...	*	*	*	*		C
Renforcer la réflexion entre organisations haïtiennes et étrangères afin de déterminer des objectifs communs		*	*	*	*	L

C : court terme (< 2 ans) ; L : long terme (< 5 ans)

Possibilité de synergie et/ou de complémentarité	Belgique/ Europe	Haïti	Entre ACNG et/ou ONGI	Entre ACNG et OSC	Entre ACNG et autorités	C / L
Opérationnels - en général						
Echange sur et appui à la gestion institutionnelle		*	*	*	*	L
Développer et harmoniser des outils communs de gestion pour les ONG locales		*	*	*		C
Renforcer des capacités des ACNG : partage d'expériences, méthodologies et outils sur les thèmes transversaux : inclusion sociale, environnement, gestion des risques et désastres	*	*	*	*	*	C
Harmoniser une méthodologie d'identification des besoins de la population en vue d'élaborer un programme d'intervention	*	*	*			L
Formation commune et/ou développement de modules de formation dans certaines thématiques : administration, finance, pédagogie, facilitation, environnement, genre, approche de droits, plaidoyer, capitalisation, planification, ...		*	*	*	*	L
Renforcer la recherche dans les différents domaines d'intervention	*	*	*			C
Coopérer pour pérenniser : une évaluation commune, intervention conjointe, approche commune, projet intégré mêlant des secteurs différents dans les zones d'interventions, une demande de financement, ...	*	*	*	*	*	L
Plaidoyer en appui aux revendications des acteurs haïtiens pour la mise en place de politiques publiques ambitieuses en termes d'éducation, de santé, de développement rural, d'environnement, de droits humains et de genre	*	*	*	*	*	L
Plaidoyer en commun en Belgique/Europe	*	*	*	*	*	C

C : court terme (< 2 ans) ; L : long terme (< 5 ans)

Possibilité de synergie et/ou de complémentarité	Belgique/ Europe	Haïti	Entre ACNG et/ou ONGI	Entre ACNG et OSC	Entre ACNG et autorités	C / L
Organisationnels - en général						
Partage d'un bureau, d'antenne, guesthouse, ...		*				C
Partage des services logistiques		*				C
Partage du système ICT		*				L
Représentation par alternance ou identifier des points focaux par zone de concentration de l'intervention		*	*			L
Représentation par alternance ou identifier des points focaux par thèmes de la coopération belge.	*	*	*			L
Représentation par alternance ou identifier des points focaux par thème typiquement belge : modifications de la législation belge en matière de coopération au développement	*	*	*			L
Partage de ressources humaines, matériels, ressources financières (voir consortium PRH)	*	*	*			L
Sécurité : plus d'échanges sur le contexte sécuritaire, notamment sur les différentes règles et mesures de sécurité mises en place par chaque ONG serait souhaitable		*	*			C

C : court terme (< 2 ans) ; L : long terme (< 5 ans)

10.2.1. Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges et la coopération gouvernementale belge

Il existe une possibilité de renforcement de la concertation au niveau de l'échange d'informations entre ACNG présents en Haïti. Cela a déjà été organisé en 2013, avec succès, enthousiasme et intérêt de tous les participants, à l'occasion de la visite de l'Ambassadrice (basée en Jamaïque, avec Haïti sous sa juridiction) et à l'occasion de la visite de la Princesse Mathilde en Haïti.

Une bonne concertation entre ACNG belges pourrait conduire aussi à des réflexions en commun, des interpellations, des échanges, ... afin de mieux informer la Coopération belge et les services diplomatiques des réalités haïtiennes, afin de participer dans la détermination de la politique de développement, et pour fournir des points d'agenda aux représentations belges auprès des instances internationales concernées par la coopération et la politique vis-à-vis d'Haïti.

La DGD a développé plusieurs notes stratégiques, entre autre une note sur l'environnement, l'égalité des droits, la sécurité alimentaire, les situations de fragilité. Des ACNG s'engagent aussi à appuyer la mise en œuvre de ces stratégies.

10.2.2. Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges et des acteurs de la coopération internationale/multilatérale ...

Il serait intéressant que la Coopération belge mette à disposition des ACNG des informations relatives aux actions/activités d'instances internationales/multilatérales financées par le gouvernement belge. Cela pourrait permettre aux ACNG de prendre en considération des possibilités de concertation, de collaboration éventuelle ou d'échange d'expertise spécialisée (p.ex. FAO, UNICEF, ...)



© Dieter Telemans

10.3. Education, recherche et culture

Les appuis des ACNG Education consistent principalement de matériel, accompagnement psycho-social, plaidoyer institutionnel, sensibilisation, (ré)insertion socioprofessionnelle, formation de formateurs, révision des curriculums et gestion d'écoles. Dans le secteur éducation, on voit déjà une synergie et collaboration entre plusieurs acteurs belges. Il s'agit de la panoplie de collaborations potentielles, dans certains cas sous forme de partenariats directs et à travers des protocoles d'entente. Cette collaboration semble se concentrer surtout dans le domaine de la formation professionnelle (y compris la formation de professeurs) et qui dans certains cas fait référence à un autre acteur; ceci existe aussi au niveau des échanges entre mouvements de jeunesse. La collaboration au niveau de la formation professionnelle se fait dans le cadre d'un échange plus large au niveau des acteurs internationaux et étatiques (haïtiens) actifs dans le secteur.

Une autre possibilité est la collaboration entre partenaires étrangers qui ancrent leur travail sur le plan stratégique de l'organisation/institution en question au lieu d'exiger que l'organisation/institution s'inscrive dans le programme/projet d'un bailleur. Dans ce cadre, il a été souligné qu'il est important que ce plan stratégique soit en ligne avec le plan global de l'État.

Possibilité de synergie et/ou de complémentarité	Belgique/ Europe	Haïti	Entre ACNG et/ou ONGI	Entre ACNG et OSC	Entre ACNG et autor.	C/L
Elaborer des modules de formation		*	*		*	C
Organiser des formations continues		*			*	C
Création d'une plateforme pour un programme standard pour tout le pays, en construction parasismique		*	*	*	*	C
Accords multipartites de coopération, d'échanges et de collaborations		*	*			C
Soutien à la recherche de l'Université d'Etat d'Haïti		*	*		*	C
Echange sur l'opérationnalisation de l'inclusion sociale (genre, handicapé, ...)		*	*			C

C : court terme (< 2 ans) ; L : long terme (< 5 ans)

10.4. Santé

Possibilité de synergie et/ou de complémentarité	Belgique/ Europe	Haïti	Entre ACNG et/ou ONGI	Entre ACNG et OSC	Entre ACNG et autor.	C/L
Echanges d'expertise dans certaines thématiques : santé sexuelle et reproductive, santé maternelle infantile		*	*			C
Echanger sur comment répondre aux besoins des plus vulnérables, les femmes et les enfants		*	*			L
Mise en réseau des acteurs actifs dans les mêmes régions		*	*	*		L
Formation et supervision technique du personnel de santé (inclusion, santé reproductive, détection et stimulation précoce de l'enfant en situation de handicap, ...)		*	*	*		L
Plaidoyer : ancrage sur le plan stratégique de l'institution en ligne avec le plan global de l'État		*	*			L
Collaboration avec le Ministère de la santé publique ou les institutions nationales intervenant dans la santé nutritionnelle		*	*	*	*	C

C : court terme (< 2 ans) ; L : long terme (< 5 ans)

10.5. Accès à l'eau et l'assainissement et sa gestion durable

Possibilité de synergie et/ou de complémentarité	Belgique/ Europe	Haïti	Entre ACNG et/ou ONGI	Entre ACNG et OSC	Entre ACNG et autor.	C/L
Echanges d'expertise dans certains thématiques		*	*	*		C
Renforcement durable des services d'approvisionnement en eau potable		*	*	*	*	C
Sensibilisation pour un changement des comportements concernant l'hygiène de l'eau et l'hygiène personnelle par le développement d'actions et de solutions dans les écoles, les centres de santé, et d'autres plateformes communautaires et les lieux publics		*	*	*		L
Concentration sur quelques zones géographiques dans le pays avec une logique de délimitation communale et/ou bassin versant		*	*	*		C
Renforcement de la gestion des risques et désastres et la protection des ressources en eau		*	*	*	*	C
Plaidoyer : ancrage sur le plan stratégique de l'institution en ligne avec le plan global de l'État		*	*		*	L
Répondre aux besoins des plus vulnérables, les femmes et les enfants		*	*	*	*	C
Participation et renforcement des plateformes sectorielles : PEPA, Plateforme Eau Potable et Assainissement, FONHADI		*	*			C
Formation de techniciens, opérateurs, facilitateurs, ...		*	*	*		L
Recherches, études scientifiques axées sur les questions pratiques existantes	*	*	*			C

C : court terme (< 2 ans) ; L : long terme (< 5 ans)

10.6. Droit humains, justice et bonne gouvernance

Possibilité de synergie et/ou de complémentarité	Belgique/ Europe	Haïti	Entre ACNG et/ou ONGI	Entre ACNG et OSC	Entre ACNG et autor.	C/L
Renforcement du travail en réseau sur les droits humains (national et international). P.ex. : fora, débats, évènements publics sur les problèmes clés (appui financier, appui à la visibilité, etc.) Faciliter des relations avec des réseaux internationaux (p.ex. CoEH)	*	*		*		L
Renforcement des collectifs des acteurs en thématiques clés, partagé par 2 ou plus d'ACNG. - protection (des droits) de l'enfance - protection (des droits) de la femme - migration forcée de la Rep Dominicaine vers Haïti	*	*	*	*	*	L
Promotion du discours des droits humains à travers des médias, groupes culturels, écoles, mouvements de jeunes et des femmes, etc. (p.ex. modules de formation de base sur les droits humains partagés entre plusieurs acteurs)		*	*	*	*	L
Renforcement des acteurs de la société civile dans l'approche de droit dans leurs domaines spécifiques de travail (tel que l'agriculture, l'accès aux services de base, la protection de l'environnement, etc.)		*	*	*	*	C
Renforcement des programmes géographiques ou		*	*	*	*	C

thématisques avec l'approche de droit (p.ex. : recherche, formation, plaidoyer et coordination avec des partenaires actifs dans le domaine des droits humains au niveau national, en complément aux activités productives ou de prestation de services). Exemples : - un programme intégral pour la zone frontalière (Haïti - République Dominicaine) - le défi de l'exploitation minière ou d'autres mégaprojets envisagés en Haïti					
Plaidoyer en Haïti et en Europe en fonction des thématiques des partenaires haïtiens	*	*	*	(*)	C(L)

C : court terme (< 2 ans) ; L : long terme (< 5 ans)

10.7. Développement rural et droit à l'alimentation

Possibilité de synergie et/ou de complémentarité	Belgique/ Europe	Haïti	Entre ACNG et/ou ONGI	Entre ACNG et OSC	Entre ACNG et autor.	C/L
Intensifier <i>bottom-up budgetizing</i> pourrait également renforcer les communautés par le fait de les responsabiliser pour leur propre développement, pour le choix des interventions et des exécuteurs.		*	*	*		C
Projet ou programme multisectoriel dans une même zone géographique d'intervention (commune, bassin versant, ...)	*	*				L
Echanges thématiques ou géographiques	*	*	*	*	*	C
Développer des outils en commun pour évaluer les partenaires haïtiens afin de pouvoir montrer l'impact en Haïti	*	*	*			L
Stimuler la participation de l'état et/ou le secteur privé dans la réalisation de la politique de développement	*	*	*	*	*	C
Collaborer au niveau de cofinancement	*	*	*	*		L
Chercher un espace de dialogue sérieux entre acteurs des pays récepteurs et des pays donateurs	*	*	*			C
Plaidoyer en Belgique et/ou Europe et UE	*					C
Stimuler la coopération et échanges entre OSC et ACNG sur l'inclusion sociales, l'environnement et la gestion des risques et désastres		*	*	*		C
Projet de sécurité alimentaire : agriculture, technique, irrigation/ drainage, transformation, commercialisation, gestion de risque, développement rural, ...	*	*	*	*	*	L
Besoin de recherche	*	*	*			L

C : court terme (< 2 ans) ; L : long terme (< 5 ans)

Exemples réalisés ou en cours :

- Protos est spécialisé dans la gestion de l'eau et possède une expertise importante de processus de planification, construction et gestion d'infrastructures en eau potable et irrigation. Par contre, Protos a très peu d'expertise au niveau des approches de filières agricoles (production, commercialisation, ...). Ici, une complémentarité avec une autre organisation active dans la zone et avec de l'expertise dans ce domaine pourrait améliorer l'impact.
- CLIO : intéressant mais il s'agit d'une collaboration d'ONG internationales, où il faut payer pour y adhérer. Il y a peu de connexions avec les organisations haïtiennes.

- PEPA (Plateforme Eau Potable) est une plateforme qui regroupe des organisations internationales et nationales actives dans le secteur de l'eau potable en Haïti. Cette plateforme est un lieu d'échange d'idées et d'expériences intéressantes entre les acteurs nationaux et internationaux et permet de renforcer le travail du secteur. Dans certains cas des propositions faites peuvent aussi contribuer à une amélioration de la politique d'approvisionnement en eau au niveau du pays.
- PRH : échanges de pratiques et de réflexions entre diverses organisations haïtiennes et ONG belges participantes sur divers thèmes (économie solidaire, techniques agricoles...) qui pourraient être repris et amplifiés.
- Echange entre l'Université de Liège (master Gestion des Risques), un étudiant Congolais et Protos pour la réalisation de la cartographie et l'analyse d'impact des activités de protection du bassin versant Onde Verte à Belladère.
- Implication de diverses ONG européennes, et notamment belges, dans un plaidoyer envers l'UE et ses états membres, et tentative d'articuler avec des organisations haïtiennes de la société civile.
- Diverses expériences de complémentarité entre les partenaires d'Entraide et Fraternité et des partenaires haïtiens d'autres ONG belges (ou non belges) ; fourniture de matériel et d'outils par les ateliers de Camp Perrin ; collaboration sur l'agro-écologie avec GADRU, Caritas et la plateforme PADED ; formation d'organisations communautaires à la gestion des risques en faisant appel à une organisation spécialisée ; organisation par AFLIDEPA (organisation communautaire) d'une formation sur l'environnement et le recyclage des déchets avec une organisation spécialisée.
- La Coordination Europe Haïti (COEH)¹¹⁰, qui existe depuis 2003, est un réseau d'ONG (dont 4 organisations belges) et d'associations de la société civile, travaillant avec Haïti, en contact direct avec leurs ONG et associations civiles partenaires haïtiens, a fait un travail de plaidoyer auprès de l'Union Européenne pour intégrer la sécurité alimentaire et le développement rural comme priorité dans la stratégie de coopération.

10.8. Conclusions

En général, l'élaboration et la réalisation de l'ACC a été ressentie comme un exercice intéressant, avec une volonté de partage et de coopération. Les moments ensemble ont permis d'apprendre à se connaître et à connaître le travail mutuel. Cependant, pour avancer vers une plus grande coopération, il est nécessaire d'approfondir les connaissances de l'un et l'autre, des manières de travail de chacun et de promouvoir des échanges. Pour le moment, les ACNG envisagent de réaliser les possibilités de synergie et complémentarité proposées ci-dessus. Il est évident qu'il faudra des concertations et des négociations pour concrétiser des aspects de la coopération dans, par exemple, des domaines de finance, administration, logistique, coordination, ...

D'autre part, les discussions devront se faire aussi avec la coopération belge pour envisager des mécanismes de financement commun et de la gestion d'un nombre d'initiatives lancées par plusieurs ACNG ensemble, par exemple, dans le cas de partage de bureau commun : comment faire avec une facture de loyer unique payé par un ACNG, et sous-location à un autre ACNG.

Pour conclure, nous avons pu constater une grande volonté des ACNG pour continuer et même renforcer le travail avec des organisations en Haïti. Aussi, des associations dites du quatrième pilier, se regroupent dans leurs plateformes pour se concerter sur le travail d'appui à des actions en Haïti. On ne peut pas nier la grande solidarité de la population belge pour ce pays et surtout pour sa population.

Octobre 2015.

¹¹⁰ <http://www.coordinationeuropehaiti.eu/fr/>



© Dieter Telemans

